



## **Université Paris-Panthéon-Assas Institut Français de Presse (IFP)**

Mémoire de Master : M2 Information-communication  
parcours Médias, langages et société

Dirigé par : Tristan Mattelart

Session : Juin/2023

### **La constitution d'un problème public et la mise en débat public autour de la pièce *Kanata***

**Auteur : Luna Beaudouin-Goujon**

Directrice du mémoire : Marie-France Chambat-Houillon

# ***Avertissement***

---

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## Remerciements

---

*Je tiens à remercier d'abord Marie-France Chambat-Houillon, ma directrice de mémoire, qui m'a conseillée au début de la rédaction et tout au long de l'écriture.*

*Je souhaite aussi remercier Monsieur Mattelart pour la direction du Master 2 ainsi que pour ses conseils concernant ce mémoire.*

*Enfin, je remercie chaleureusement Madame Nathalie Heinich avec laquelle j'ai pu échanger brièvement par au sujet d'une demande spécifique concernant un de ses articles universitaires.*

*Je remercie également Madame Anne Chabrier qui m'a parlé la première, en 2018, de l'entretien d'Ariane Mnouchkine dans Télérama, et qui m'a donné l'envie de traiter du débat autour de la question autochtone.*

*Enfin, un grand merci à ma famille et à mes proches pour leur soutien pendant la rédaction de ce mémoire.*

## Résumé

---

*En 2014, Ariane Mnouchkine, directrice et metteuse en scène du Théâtre du Soleil, situé à la Cartoucherie de Vincennes à Paris, décide d'entreprendre une collaboration artistique avec le metteur en scène québécois Robert Lepage. Le 11 juillet 2018, elle annonce dans un article du Devoir, journal québécois, la nature de son projet. Celui-ci prend la forme d'une pièce de théâtre intitulée Kanata, revenant sur une partie de l'histoire des Autochtones au Canada. Ariane Mnouchkine indique dans l'article que cette pièce sera jouée par les comédiens de la Troupe du Soleil, dont le travail sera supervisé par Robert Lepage. Le 14 juillet 2018, des représentants du milieu culturel et universitaire autochtone et leurs alliées, s'insurge dans une tribune intitulée « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » de l'absence de comédiens autochtones dans la pièce. Cette publication marque le début d'une couverture médiatique française et canadienne assez intense. L'objectif ici est d'effectuer une analyse comparée de la façon dont les médias canadiens et français ont reçu la tribune des Autochtones puis les diverses paroles qui en ont découlé. Cette recherche permettra de voir comment une mise en débat public du problème public de la représentativité des Autochtones, déjà présent au Canada, a pu s'opérer. Pour se faire, nous procéderons à une analyse sémiotique précise des arguments entre France et Canada.*

*Mots clés : Débat public et médiatique, problème public, réception médiatique, sémiologie, discours, controverse, polémique, scandale, Autochtones, pièce de théâtre*

# Sommaire

---

Résumé.....	4
Dictionnaire des sigles.....	6
Introduction.....	7
1. La constitution du problème public et la mise en débat médiatique et public au Québec.....	14
2. En France, une conception différente de l’appropriation culturelle qui contribue à la mise en débat public.....	55
3. L’affaire <i>Kanata</i> ou le révélateur du rôle global du théâtre dans la mise en débat et la constitution de problèmes publics.....	92
Conclusion.....	118
Bibliographie.....	120
Sources.....	123
Corpus.....	124
Table des matières.....	138

## Dictionnaire des sigles

---

ACPM : Alliance pour les chiffres de la presse et des médias

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord Québécois

FPH : First People's House

OMPI : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

## Introduction

---

Hélène Choquette affirme en 2019 au sujet de la pièce *Kanata* : « *oui il y a eu un scandale, et la pièce n'a pas existé.* » Le 26 avril 2019, *Lepage au Soleil : à l'origine de Kanata*, documentaire réalisé par Hélène Choquette retraçant le processus de création de la pièce *Kanata*, sort en salles au Canada. C'est dans ce contexte qu'elle évoque, dans un article du *Devoir*<sup>1</sup>, les divers points de vue qui se sont querellés au sujet de la pièce, accusée d'invisibiliser les personnes autochtones. Pour elle, l'affaire *Kanata* a pris le dessus sur l'aspect artistique. Elle met en évidence l'une des questions dans cette affaire : une pièce sur les Autochtones absents du casting doit-elle poser question, ou au contraire, seule la proposition artistique doit-elle demeurer ?

Le 14 juillet 2018, une tribune intitulée « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* »<sup>2</sup>, de nombreux penseurs, militants, artistes autochtones et de leurs alliés<sup>3</sup> dénonçait l'absence de comédiens des Premières Nations dans la pièce *Kanata* de Robert Lepage. Cette pièce, mise en scène par le célèbre artiste québécois, est présentée par le Théâtre du Soleil, connu pour ses représentations grandioses et qui s'intéresse souvent aux cultures du monde. Pour la première fois, le Théâtre du Soleil allait représenter une pièce mise en scène par un metteur en scène étranger. L'originalité de ce Théâtre, appelé aussi La Cartoucherie, du nom où il est implanté, est que les comédiens de ses mises en scène sont constitués en troupe permanente. Une première distinction est à prendre en compte dans le fonctionnement du Théâtre du Soleil. Son fonctionnement en troupe est assez original dans le paysage théâtral actuel,

---

<sup>1</sup>Lalonde Catherine. « Lepage au Soleil sans la polémique ». *Le Devoir*. 20/04/19. <https://www.ledevoir.com/culture/cinema/552616/lepage-au-soleil-kanata-sans-la-polemique>

<sup>2</sup>Texte collectif. « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » *Le Devoir*. 14/07/2018. <https://www.ledevoir.com/libre-opinion/encore-une-fois-aventure-sans-autochtones>

<sup>3</sup>Ce terme fait référence, en sciences sociales, à des personnes ne faisant pas partie des minorités ethniques, sociales ou politiques, mais qui aident et sensibilisent aux problématiques de discriminations. Sklaerenn Le Gallo et Mélanie Millette, « Se positionner comme chercheuses au prisme des luttes intersectionnelles : décentrer la notion d'allié.e pour prendre en compte les personnes concernées », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 22 | Automne 2019, mis en ligne le 16 décembre 2019, consulté le 01 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/gss/6006>

bien qu'elle le fût à la Renaissance. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, les troupes de théâtre françaises caractérisaient la majeure partie des créations au sein des Théâtres privés ou publics. On peut penser aux quatre troupes de théâtres rivales à Paris : celle de l'Hôtel de Bourgogne à partir de 1629, la troupe du Théâtre du Marais à partir de 1637, la troupe du roi à partir de 1658 et les Comédiens italiens de la Commedia dell'arte. Pourtant, aujourd'hui, la composition en troupe n'est plus automatique. La plupart du temps, les théâtres travaillent avec plusieurs comédiens, choisis en fonction des pièces. Or, le Théâtre du Soleil a conservé cet aspect endogène à la pratique dramaturgique. Dans cette troupe, les comédiens sont de nationalités et d'origines différentes : France, Iran, Afghanistan, Italie, Brésil, Japon... Le Théâtre du Soleil a aussi une longue tradition de spectacles reprenant des cultures étrangères, comme la production en plusieurs parties des *Atrides* (1990), qui prend place dans un univers inspiré par l'Asie.

Cependant, malgré cette diversité ethnique, dans le contexte d'une histoire encore douloureuse des populations autochtones, des représentants des Premières Nations – comme Maya Cousineau-Mollen, écrivaine innue-québécoise, ou André Dudemaine, Innu, directeur des activités culturelles de Terres en vues – se sont insurgés de ce choix de ne faire jouer aucun comédien autochtone qui, selon eux, les invisibilisent une nouvelle fois. Il faut d'ailleurs préciser qui sont les Autochtones au Canada. Selon le Gouvernement canadien, sont Autochtones les Premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. Au sein de ce grand ensemble, trois groupes autochtones sont reconnus par la Constitution du Canada : les Indiens ou Premières Nations – continent nord-américain –, les Inuits – dans le Grand Nord – et les Métis<sup>4</sup>. Au sein de ces groupes, des particularités sont présentes. Par exemple, 630 communautés de Premières Nations au Canada sont recensées au Canada, chacune avec leurs particularités. Ces populations sont pourtant unanimement confrontées à des phénomènes de discrimination et de racisme dans la société canadienne. Ces phénomènes sont en partie dus à la Loi pour les Indiens, instaurée en 1876, depuis remaniée, mais qui donne toujours aux Autochtones un statut différent des autres populations canadiennes<sup>5</sup>. C'est dans ce constat que s'inscrit la parole des signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* ».

---

<sup>4</sup> « Peuples et communautés autochtones » Gouvernement du Canada : <https://www.rcaanc-cirnac.gc>.

<sup>5</sup> Caillou Annabelle « La loi sur les Indiens et discriminatoire selon l'ONU » *Le Devoir*. 18/01/2019. <https://www.ledevoir.com/loi-sur-les-indiens-du-canada-discrimination-onu>.



Le Conseil des Arts du Canada donne aussi raison aux revendications des Autochtones en refusant de financer la pièce<sup>6</sup>. Malgré ce refus, la pièce est maintenue via un financement auto-géré<sup>7</sup>. Cette pièce a finalement été jouée une première fois à La Cartoucherie le 15 décembre 2018 dans le cadre du Festival d'Automne à Paris.

Les réclamations des signataires de la tribune et les diverses réactions médiatiques ensuite ayant parsemé l'affaire *Kanata* ne sont pas une nouveauté. Ils semblent s'inscrire dans une logique contemporaine qui n'est pas sans rapport avec les études décoloniales. Nous préférons ici le terme « *décolonial* » à « *postcolonial* » du fait de l'attachement du deuxième terme aux « *héritages coloniaux britanniques en Inde, en Australie, en Afrique et au Moyen Orient des XIXe et XXe siècles* »<sup>8</sup>. Au contraire, le terme « *décolonial* » se concentre davantage sur « *la géopolitique du pouvoir, du savoir et de l'être qui émerge avec la colonisation européenne de l'Amérique* »<sup>9</sup>. En effet, l'avancée et la visibilité relativement récentes des études décoloniales permettent d'interroger des pratiques culturelles autrefois répandues. Ces études se développent depuis la fin du XXe siècle. Elles s'inscrivent dans une logique de recherche historique sur les conditions qui ont mené à l'avènement d'un système colonial sur des populations colonisées. Elles étudient les liens entre ces populations dans une perspective politique, économique, sociale. Ces études paraissent en lien étroit avec l'affaire *Kanata*, comme le montre Salima Boutebal : « *Les études décoloniales permettraient la résurgence d'une mémoire oubliée dont la réapparition obligerait à penser le fait colonial sous une nouvelle perspective mettant en évidence des rapports de domination jusqu'ici occultés.* »<sup>10</sup> En publiant une tribune réclamant le droit à être représentés dans l'espace théâtral, et donc dans l'espace public, les signataires permettent la « *résurgence d'une mémoire oubliée* », celle des Autochtones du Canada. La mobilisation de ce type d'étude crée pourtant des réactions parfois vives.

---

<sup>6</sup> « Le Conseil des arts du Canada a refusé de subventionner *Kanata* » *Radio-Canada* 26/07/2018 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/kanata-conseil-arts-canada-refuse-subventionner-spectacle>

<sup>7</sup> « Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage » *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-robert-lepage-maintenu-piece-autochtone>

<sup>8</sup> Capucine Boidin, « Études décoloniales et postcoloniales dans les débats français », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 62 | 2009, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 08 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cal/1620> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cal.1620>

<sup>9</sup> PFEFFERKORN Roland, « Colonial, postcolonial, décolonial : introduction », *Raison présente*, 2016/3 (N° 199), p. 3-8. DOI : 10.3917/rpre.199.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue.htm>

<sup>10</sup> BOUTEBAL Salima, « Pour un dialogue fécond entre Études décoloniales et Psychanalyse », *Recherches en psychanalyse*, 2020/2 (N° 30), p. 165-175. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-psychanalyse-2020-2-page-165.htm>

Nous pouvons penser, en France, au lancement d'une enquête par l'ancienne Ministre de l'Enseignement Supérieur Frédérique Vidal sur l'« *islamo-gauchisme* » à l'Université, en lien avec les études décoloniales<sup>11</sup>. Au Québec, le 5 février 2023, le Quartier Général de la Police de Montréal choisit de planter un drapeau panafricain pendant tout le mois. Ce « *symbole politique décolonial* »<sup>12</sup> a causé, malgré des retours positifs, des débats sur l'indifférence de la police face aux meurtres de femmes autochtones. Les différentes visions qui s'affrontent dans l'affaire *Kanata* sont également représentatives de ces modes de pensées qui émergent. Ceux-ci apportent avec eux leur lot de réactions négatives. Celles-ci sont caractérisées, dans le cadre de *Kanata*, par les notions de liberté artistique et d'universalisme. A l'opposé, la notion de représentativité des personnes Autochtones dans l'espace public s'inscrit dans une logique d'inclusion.

La recherche sur la pièce *Kanata* a déjà fait l'objet de plusieurs travaux dans les domaines des études théâtrales : « *Histoire d'une lutte pour la reconnaissance et l'intégration des voix autochtones dans les dramaturgies contemporaines francophones. Une étude de la pièce Kanata – Episode Un – La Controverse, mise en scène Robert Lepage avec la troupe du Théâtre du Soleil, de son contexte, de ses enjeux et de ses conséquences dans le domaine des études théâtrales.* » d'Esther Landrier ; « *La politisation du théâtre dans l'espace public québécois : une enquête sur les affaires Cantat (2011), SLÀV (2018) et Kanata (2018)* » de Sarah-Louise Pelletier-Morin ; « *Le discours théâtral universaliste au risque des revendications artistiques et politiques des Autochtones du Canada : Etude de Kanata de Robert Lepage avec le Théâtre du Soleil* » d'Adèle Beuchot-Costet. Nous essaierons donc ici d'apporter un regard issu des sciences sociales et de l'information-communication.

A partir de cette tribune, de nombreux articles de journaux français et canadiens ont relayé les nouvelles concernant la représentation ou non du texte de Robert Lepage. Entre 2018 et 2019, plusieurs acteurs médiatiques et artistiques se sont exprimés à ce sujet, et les réactions en France et au Canada n'ont pas toujours été les mêmes. C'est

---

<sup>11</sup>Le Nevé Soazig « Frédérique Vidal lance une enquête sur « l'islamo-gauchisme » à l'Université ». *Le Monde*. 16/02/2021 <https://www.lemonde.fr/vidal-enquete-islamo-gauchisme-universite.html>

<sup>12</sup>Laurence Jean-Christophe. « Drapeau panafricain : un symbole important ». *La Presse*. 5/02/2023. <https://www.lapresse.ca/drapeau-panafricain/un-symbole-important.php>

sur les articles de journaux qui ont relayé l'affaire *Kanata* que je vais m'appuyer pour essayer de comprendre ce qu'elle a constitué dans l'espace public. L'idée est donc ici de comprendre comment, médiatiquement et ensuite institutionnellement, l'affaire *Kanata* a pu soulever des problématiques relevant du débat public. Je vais pour ce faire analyser dans les discours les diverses argumentations qui contribuent à la mise en débat. Ces analyses me permettront de confronter plusieurs concepts et plusieurs opinions relatives à l'affaire *Kanata*. D'abord, le concept d' « *arène publique* » actualisée notamment par Daniel Cefaï<sup>13</sup>, mais aussi celles de « liberté artistique », « universalisme », « appropriation culturelle »

Par l'analyse de ce corpus nous tenterons de répondre à la problématique suivante : en quoi la pièce *Kanata* a-t-elle donné lieu à la mise en visibilité du problème public de la représentativité des Autochtones et à la formation d'un débat public ?

Ce travail de recherche s'organise en trois parties. D'abord, l'analyse de la constitution en problème public au Canada permet d'étudier les arguments médiatiques majoritaires et le rôle des institutions canadiennes dans la mise en débat. Nous procéderons à une analyse sémiotique de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » Celle-ci semble avoir été à l'origine de l'ensemble du débat médiatique qui s'est ensuite déroulé entre le Canada et la France. Nous verrons aussi le rôle des institutions canadiennes dans la prise en charge de la question autochtone et de la notion d' « *appropriation culturelle* ». La considération des institutions pour la problématique étudiées sont non-négligeables dans l'étude du débat public. Enfin, il s'agira de convoquer les discours médiatiques canadiens, pour comprendre quels discours sont en marche dans l'affaire *Kanata*, quels sont les acteurs du débat et par quels biais expriment-ils leur opinion sur l'affaire. Cette première partie introduira la notion d' « *arène publique* » particulièrement présente dans notre étude.

Ensuite, une comparaison avec la réception médiatique française et les discours propres à l'universalisme républicain donneront une dimension plus globale à ce débat public. Nous verrons que l'histoire de l'universalisme républicain semble avoir une

---

<sup>13</sup>Daniel Cefaï, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

grande place dans l'argumentaire du Théâtre du Soleil, mais aussi dans la majorité des discours médiatiques étudiés. La notion d'universalisme est ainsi omniprésente dans l'argumentaire d'Ariane Mnouchkine et de Robert Lepage, que nous étudierons précisément. Cette comparaison entre la France et le Canada mettra en évidence la formation du débat public par des visions diamétralement opposées, visions anciennes et historiques.

Enfin, nous allons élargir le propos en s'interrogeant sur le rôle global du théâtre dans la mise en débat public. En effet, au-delà de la question du débat entre la France et le Canada via *Kanata*, ce sont les rôles politiques, sociaux du théâtre qui sont à interroger. Nous réfléchirons donc au rôle de la dramaturgie dans la mise en débat, via les discours médiatiques mais aussi via la notion d'« *arène publique* », qui prend en compte l'idée de performance et de scènes. Cette réflexion sur le théâtre nous fera aussi nous questionner sur le statut communicationnel de la pièce, entre controverse, polémique et scandale.

Nous nous pencherons précisément sur la médiatisation de l'affaire *Kanata*, en partant d'un corpus de vingt-huit articles publiés dans la presse nationale quotidienne et hebdomadaire canadienne et française. Deux discours médiatiques font figure d'exception car ils sont sous la forme radiophonique, mais s'apparentent à des entretiens qui paraissaient importants à prendre en compte dans le raisonnement. Il s'agit de l'entretien croisé entre Pierre MacDuff et Kim O'Bomsawin<sup>14</sup>. Quatorze articles proviennent de médias français. Quatorze autres proviennent du Canada. Ce corpus comprend des articles contenant les termes « *Kanata* » et/ou « *Robert Lepage* » et/ou « *Théâtre du Soleil* ». La mention de « *Kanata* » renvoyant à un mot huron, la recherche devait préciser qu'il s'agissait d'une pièce – publiés dans les quotidiens ou hebdomadaire canadiens et français entre le 11 juillet 2018 et le 9 juin 2022.

L'idée est de convoquer des médias généralistes qui rendent compte à la fois d'une actualité chaude comme l'annulation puis la tenue de la pièce, mais qui publient aussi des tribunes, des entretiens, ou des opinions<sup>15</sup> de divers intellectuels ou spécialistes du sujet. Ces médias sont cumulés à d'autres dont la ligne éditoriale est

---

<sup>14</sup> *Médium large*. «*Kanata* : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage». *Audio fil* du vendredi 20 juillet 2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-kim-obomsawin-mitigee-lepage>

<sup>15</sup> Voir l'annexe 1.

plus prononcée, comme *Libération* ou *L'Humanité* en France, ou certains choix éditoriaux qu'effectue Radio-Canada par exemple. Radio-Canada s'entretient ainsi souvent avec des personnalités culturelles canadiennes, relevant que « *Kim O'Bomsawin [est] mitigée concernant sa rencontre avec Lepage* »<sup>16</sup> ; et dans l'article « *Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine* »<sup>17</sup>, le directeur du Conseil des arts du Canada propose de « *faire face à la question autochtone* » dans le cas de l'affaire *Kanata* et s'interroge encore sur la décision d'Ariane Mnouchkine d'annuler la pièce. Le Conseil des Arts du Canada est une société de la Couronne – issue du Commonwealth – promouvant les œuvres d'art canadiennes. En France, sont comptabilisés douze articles dans le corpus, traitant de l'affaire *Kanata*. Deux sont des entretiens. Au Canada, sept textes sont des articles de presse écrite. Un seul texte s'apparente à une tribune. Six sont des entretiens avec des personnalités culturelles.

La constitution du corpus a donc été intrinsèquement liée aux formes des discours médiatiques qui nous semblaient les plus saillants : d'où l'intérêt pour certains entretiens comme avec Ariane Mnouchkine ou Robert Lepage ou certaines critiques de la pièce. Avec ce corpus, l'idée est de déterminer le ou les discours dominants, en fonction de la France et du Canada, dans la potentielle construction du débat public.

La médiatisation de cette affaire se met en place dans des rubriques culturelles comme « Scènes » (*Libération*), « Sortir » (*Télérama*), « Spectacle et théâtre » (*La Presse*), « Culture », « Arts/Autochtones » (*Radio-Canada/Espaces autochtones*), « Lire » (*Espaces Autochtones*) mais aussi « Politique » (*Le Point*), « Débats » (*Le Monde*), « Opinions/libre opinion » (*Le Devoir*), « Société » (*Radio-Canada/Espaces autochtones*). Ainsi seize textes du corpus, français et canadiens, relèvent du journalisme culturel voire parfois de la critique théâtrale.

Les journaux étudiés ont une ligne éditoriale de centre-gauche (*Le Monde*, *Radio-Canada*), gauche (*Libération*, *Télérama*) et centre-droit (*Le Point*, *Figaro...*). Nous étudierons donc la réception médiatique est ici entendue comme la façon dont les médias ont reçu la création de la pièce puis l'affaire qui en a découlé après la publication de la tribune du 14 juillet 2018.

---

<sup>16</sup> Médium large. « *Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage* ». Audio fil du vendredi 20 juillet 2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-obomsawin-mitigee-lepage>.

<sup>17</sup> Midi Info. « *Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine* ». Audio fil du mercredi 1 août 2018. <https://ici.radio-canada.ca/midinfo-simon-brault-kanata>

# **1. La constitution du problème public et la mise en débat médiatique et public au Québec**

---

## **1. LA TRIBUNE DES REPRESENTANTS AUTOCHTONES ET LEURS ALLIES COMME PREMIERE CONSTITUTION DU PROBLEME PUBLIC ET DE LA MISE EN DEBAT.**

Dans un premier temps, il s'agit de revenir sur les raisons de la constitution du problème public de l'invisibilité des Premières Nations au Canada dans le spectacle vivant puis de mise en débat public, liées à une histoire ancienne et douloureuse.

### **1.1. Cadrage et entrée dans la « *situation problématique* » via la tribune**

En 2018, Robert Lepage et Ariane Mnouchkine annoncent qu'ils vont représenter une pièce nommée *Kanata* avec le Théâtre du Soleil. Un article du journal québécois *Le Devoir* de juillet 2018<sup>18</sup> revient sur cette création, mentionnant notamment Ariane Mnouchkine. C'est à la suite de la publication de cet article que, le 14 juillet 2018, plusieurs représentants des Premières Nations au Québec et leurs alliés publient une tribune. Ces représentants sont issus des milieux artistique, littéraire, médiatique, judiciaire, militant, universitaire. On y retrouve par exemple, sur les dix-neuf signataires autochtones, Maya Cousineau Mollen, écrivaine Innue-Québécoise, conseillère en développement communautaire Inuit et Premières Nations ; Alexandra Lorange, Atikamekw, juriste et étudiante à la maîtrise en droit UQAM ; Maïté Labrecque-Saganash, Eeyou (Crie), chroniqueuse et activiste ; André Dudemaine, Innu, directeur artistique du Festival Présence autochtone et directeur des activités culturelles de Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone. Les

---

<sup>18</sup> Lalonde, Catherine. « « Kanata » : les Amérindiens du Canada lus par Lepage et Mnouchkine ». *Le Devoir*. 11/07/2018. <https://www.ledevoir.com/les-amerindiens-du-canadalepage-et-mnouchkine>.

alliés cosignataires, soit des personnes non-Autochtones qui partagent leur vision, font partie du milieu juridique, universitaire, littéraire et artistique. Séna Houndjahoué Lahaye, juriste, Taras Kulish, directeur général de l'Orchestre de chambre de McGill, Caroline Marcoux-Gendron, doctorante en études urbaines Mario Saint-Amand, acteur et Isabelle St-Pierre, poète et Johanne Roussy, artiste font ainsi partie des douze alliés cosignataires de la tribune.

En jeu, le fait que dans cette pièce parlant du vécu des Autochtones à travers différentes périodes et tableaux, aucun acteur issu des Premières Nations n'y joue. Mais également l'absence de créateurs autochtones ayant participé à la création de la pièce. C'est par le biais de cette tribune que « l'affaire *Kanata* » débute. C'est pourquoi nous émettons l'hypothèse que cette tribune de militants et penseurs autochtones<sup>19</sup> et leurs alliés semble avoir fortement contribué à la constitution d'un problème public autour de la représentativité des Premières Nations. Si l'on considère la définition du problème public selon John W. Kingdon comme le moment où « *les gens commencent à penser que quelque chose peut être fait pour changer la situation* »<sup>20</sup>, alors le cas de l'affaire *Kanata* semble exemplaire. En effet, dès la tribune, les personnalités autochtones et leurs alliés appellent à faire changer la situation de non-représentation des leurs dans la pièce. En réponse à un article de juillet 2018 du *Devoir*, journal québécois, ces personnalités publient un « *texte collectif* », justifiant du caractère spécifique du texte. Il s'agit d'une tribune, publiée dans la rubrique « *Libre opinion* », définie selon le dictionnaire Larousse comme un « *article émanant d'une personnalité extérieure à la rédaction d'un journal et qui n'engage pas l'opinion de celui-ci.* » Ici, c'est bien le cas puisque l'article provient de personnalités autochtones. Le lectorat papier et numérique du journal s'élève, en 2021, à 1 248 000 personnes par semaine<sup>21</sup>. Il représente donc un journal important dans le paysage médiatique canadien. D'où la visibilité potentielle de cette tribune et du problème évoqué par les signataires. Sa ligne éditoriale est située dans le centre-gauche, bien qu'il publie des articles provenant de plusieurs tendances politiques.

Le texte est intitulé « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » Le titre met bien en reflet le problème posé par les personnalités des

---

<sup>19</sup> Texte collectif. « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » *Le Devoir*. 14/07/2018. <https://www.ledevoir.com/opinion/encore-une-fois-aventure-sans-nous-autochtones>

<sup>20</sup> Kingdon, J. W. (1984). *Agendas, alternatives, and public policies*. Little, Brown.

<sup>21</sup> Source: Vividata étude automne 2021 – Base: Québec. <https://www.ledevoir.com/trousse-media>



Premières Nations, à savoir la représentativité des Autochtones du Canada. Ce titre s'apparente à une question rhétorique ou interrogation oratoire. Selon Pierre Frontanier, la question rhétorique « *consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour [...] provoquer une réponse mais pour indiquer au contraire la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre.* »<sup>22</sup> Elle « *réduit symboliquement au silence l'auditoire en le mettant au défi de répondre s'il l'ose* »<sup>23</sup> selon Clément Viktorovitch. Cette question n'appelle que la réponse « *oui* » et affirme le point de vue des signataires : leur désaccord quant à l'invisibilisation supposée des Autochtones dans la pièce *Kanata*. Le titre de la tribune donne aussi des clés de définition du problème public. Daniel Céfai explique que « *confrontées à une situation problématique dont les conséquences sont perçues et évaluées par un ensemble de personnes comme néfastes pour des humains [...], ces personnes s'inquiètent, s'interrogent, enquêtent, expérimentent, discutent. Elles tentent de définir le problème, d'en déterminer les causes, d'en repérer les facteurs et d'en établir les responsabilités.* »<sup>24</sup> Or, dans ce titre, la situation problématique est celle de l'absence de comédiens autochtones dans la pièce, et même de personnes autochtones dans l'équipe du spectacle. Cette absence a pour les signataires comme conséquences la représentation péjorative, biaisée, d'un groupe d'individus discriminés depuis de nombreux siècles. Selon Daniel Céfai, « *dans la psychologie fonctionnelle dite de l'école de Chicago, une situation devient problématique quand les réactions habituelles d'un organisme aux sollicitations de ses environnements ne procurent plus la satisfaction de ses besoins et de ses désirs.* »<sup>25</sup> Dans le cadre de l'affaire *Kanata*, l'organisme constitué par les représentants des Premières Nations réagit négativement à la « *sollicitation* » que constitue la pièce. Cette sollicitation, c'est celle d'Ariane Mnouchkine, qui s'exprime<sup>26</sup> au sujet de l'absence d'acteurs d'Amérique du Nord dans la pièce. Cette absence pour Ariane Mnouchkine, se justifie « *parce que le théâtre a*

---

<sup>22</sup> Frontanier, Pierre cité dans Borillo Andrée. Quelques aspects de la question rhétorique en français. In: *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°25, 1981. Dans le champ pragmatico-énonciatif. pp. 1-33. DOI : <https://doi.org/10.3406/drlav.1981.969>

<sup>23</sup> Viktorovitch Clément, *Quotidien*, 2 janvier 2023 : <https://www.tfl.fr/tmc/quotidien>

<sup>24</sup> Céfai Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Lalonde, Catherine. « «Kanata»: les Amérindiens du Canada lus par Lepage et Mnouchkine » *Le Devoir*. 11/07/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/amerindiens-canada-lus-lepage-mnouchkine>



*besoin de distance, de transformation, de cette quête, de ce chemin de l'imagination.* »<sup>27</sup> Les signataires y réagissent négativement en exigeant, au contraire, l'insertion dans la pièce de comédiens autochtones.

Tout l'enjeu, pour les signataires, est d'exprimer publiquement le désaccord. Celui-ci est mis en évidence dès le propos introductif de la tribune : « *Nous voudrions ici répondre aux propos tenus par la metteuse en scène et animatrice française du Théâtre du Soleil à Paris, Ariane Mnouchkine* ». Les signataires de la tribune mettent ici en place un cadrage<sup>28</sup> qui oppose deux objets de discours : « *la metteuse en scène et animatrice française du Théâtre du Soleil à Paris, Ariane Mnouchkine* » et « *nous, les Autochtones.* » La « *phase de cadrage* » est définie par Philippe Breton comme « *une description qui insiste sur certains aspects et laisse les autres de côté* » « *afin de faire ressortir la légitimité d'une opinion* ». Ce faisant, ils créent une « *situation de concurrence entre ces deux objets de discours* »<sup>29</sup> : Ariane Mnouchkine, en revendiquant la liberté artistique, se placerait foncièrement contre une représentativité plus étendue des Autochtones dans l'espace public. C'est ainsi qu'ils formulent leur désaccord et tentent « *d'établir des responsabilités* », selon les mots de Daniel Céfaï, concernant le problème défini. Les signataires s'adressent directement à Ariane Mnouchkine, qui est la « *destinataire effective* »<sup>30</sup> de leur discours. Bien qu'elle soit la destinataire, les lecteurs du journal vont également être récepteurs du propos, d'où la publication de la tribune dans un article d'un grand journal. Cette forme d'adresse, en s'adressant à Ariane Mnouchkine, permet finalement de s'adresser à tous les lecteurs de la tribune. C'est en s'adressant à elle publiquement, en créant une « *situation de concurrence* », que les auteurs de la tribune peuvent espérer accélérer le processus de constitution en problème public. En effet, davantage de personnes sont maintenant au courant du problème soulevé par les signataires.

A ce moment-là, « *dès lors que cette dynamique de problématisation et de publicisation déborde le cercle des personnes immédiatement touchées pour concerner*

---

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Breton, Philippe. « II. Les familles d'arguments », Philippe Breton éd., *L'argumentation dans la communication*. La Découverte, 2016, pp. 39-52. <https://www.cairn.info/l-argumentation-dans-la-communication--9782707189516-page-39.htm>

<sup>29</sup> Chandelier, Marie, et al. « Le loup en tribunes : analyse comparée de deux discours argumentatifs sur une espèce controversée », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 24, no. 2, 2016, pp. 136-146. <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2016-2-page-136.htm#re2no2>

<sup>30</sup> Maingueneau, Dominique. *Les termes-clés de l'analyse du discours*. Points Essais. 2009.

*un plus grand nombre, elle prend le caractère d'un processus politique (Park, 1923 : 793 ; 1927 : 697) » selon Daniel Céfai. Ce processus relève du « conflit ouvert autour de problèmes » qui peut se faire de manière plus ou moins virulente. Il « peut être orientée par des questions de droit ou de justice ». C'est le cas avec l'affaire Kanata, avec des signataires qui revendiquent un droit, pour les Autochtones, à être représentés dans la pièce, et les opposants qui croient en la totale liberté d'expression, droit fondamental. Ce droit à être représentés, les signataires de la tribune le justifient par leur appartenance culturelle. Dès le propos introductif, les signataires affirment : « C'est de respect que nous parlerons ici, car en langue anicinape, dire la vérité se dit odeiwin, la parole du cœur. » En exposant l'existence et la langue des Anicinapes de Kitcisakik, communauté indienne algonquine du Québec, les signataires mettent en avant leur appartenance culturelle. Selon Thierry Ménissier, cette notion comprend, entre autres :*

*« (1) l'insertion dans une communauté linguistique, (2) la reconnaissance du lien entre l'individualité et une collectivité d'existence sociale et éventuellement civile (pour les cultures dans lesquelles un processus de différenciation politique s'est opéré, [...]), (4) le partage de valeurs, plus ou moins conscient ou explicite, mais à partir duquel se déploie l'expérience morale individuelle aussi bien qu'intersubjective. »<sup>31</sup>*

Le premier point se vérifie par l'importance accordée au mot « *odeiwin* » ou « *vérité* » en français. La « *reconnaissance du lien entre l'individualité et une collectivité* » s'explique par la mention de la communauté Anicinape. Mais aussi par le fait que les signataires, bien que faisant majoritairement partie des Premières Nations – avec leurs alliés cosignataires –, sont également issus de communautés différentes et ont leur individualité propre. Enfin, la notion de « *valeur* » est rendue visible par la mise en évidence de la notion de « *respect* », valeur partagée par les Anicinapes, mais aussi par les signataires de la tribune. Cette affirmation permet de montrer, premièrement, l'attachement à la culture d'une des populations autochtones du Canada, et, deuxièmement, d'introduire le propos du texte, par cette notion de « *respect* » au centre de la tribune. Le partage de la valeur « *respect* » permet de mettre en place

---

<sup>31</sup> Ménissier, Thierry. « Culture et identité : Une critique philosophique de la notion d'appartenance culturelle », *Le Philosophoire*, vol. 13, no. 3, 2000, pp. 211-231. <https://doi.org/10.3917/phoir.013.0211>

« *l'expérience morale individuelle aussi bien qu'intersubjective* » des communautés issues des Autochtones. Ceux-ci s'expriment ici sur un sujet les concernant individuellement, mais aussi collectivement : leur représentation dans l'espace public. Ensuite, les auteurs du texte paraphrasent l'article du *Devoir* du 11 juillet 2018, dans lequel Mnouchkine explique la création de *Kanata* : « *Elle souhaite qu'on lui dise : « Vous nous avez compris, vous avez compris, et vous avez compris parce que vous avez su imaginer ce que ça pouvait bien vouloir dire. »* » Par la répétition du verbe « comprendre », les auteurs soulignent l'aspect redondant, voire ridicule de l'argumentation de Ariane Mnouchkine dans l'article du 11 juillet 2018.

## **1.2. Une argumentation qui justifie son bien-fondé par le rappel de l'histoire autochtone**

Les signataires opèrent par la suite une transition vers une histoire plus globale du récit, par d'autres, de l'histoire des Autochtones : « *Nous pensons qu'au Québec beaucoup de citoyens ont déjà compris.* » ; « *Madame Mnouchkine n'est pas la première à raconter l'histoire des relations entre les Autochtones et les peuples qui ont colonisé l'Amérique.* » Par ce biais, ils intègrent la question de *Kanata* dans une histoire des Premières Nations, et orientent davantage leur cadrage<sup>32</sup> sur l'invisibilisation des Autochtones. Ils procèdent ainsi à une généralisation du propos, désormais inséré dans une histoire ancienne et douloureuse. C'est en pointant cet enjeu historique qu'ils se mobilisent et essaient de justifier le « *trouble* » dans lequel ils sont. Daniel Céfai indique ainsi qu'à partir de l'énonciation de la situation problématique :

*« des personnes, des groupes, des organisations et des institutions se mobilisent, en des lieux et à des moments divers, et tentent de reconnaître, chacun depuis sa perspective, en quoi consiste ce trouble et, s'il y a lieu, de l'identifier et de le définir, de lui assigner des causes et des raisons, de le déterminer comme un problème. »<sup>33</sup>*

---

<sup>32</sup> Breton, Philippe. « II. Les familles d'arguments », Philippe Breton éd., *L'argumentation dans la communication*. La Découverte, 2016, pp. 39-52. <https://www.cairn.info/argumentation-com>

<sup>33</sup> Céfai Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

Ce trouble « *naît souvent d'épreuves affectives, sensibles ou évaluatives qui perturbent l'assise d'évidence des choses de la vie quotidienne et qui conduisent à mener des enquêtes pour élucider en quoi consiste ce trouble et pour en avoir une expérience (Cefaï, Terzi, 2012 ; Quéré, Terzi, 2015)* ». Il est « *d'emblée éprouvé, senti et ressenti comme une menace pour nos vies ou pour nos biens, une nuisance pour notre contact avec les autres et avec les choses ou une entrave à l'harmonie avec les situations où nous nous trouvons* » Le trouble, lié à l'affect, est donc ici celui du vécu des populations autochtones qui s'insurgent contre l'invisibilisation de leur traumatisme, de leur existence même, et surtout même l'apparente vision misérabiliste de leur condition. C'est ainsi que Cefaï montre que « *la constitution d'un problème public n'est pas toute dans l'agir, mais aussi dans le pâtir et le compatir* ». Ici, le groupe des signataires de la tribune se mobilise médiatiquement par la parution du texte, et définissent ce trouble comme une réaction à l'absence d'acteurs autochtones dans la pièce. Ils centrent en partie leur propos sur leur ressenti, avec des termes comme « *la parole du cœur* », « *saturés* » ... Ils postulent que les causes de cette absence sont en partie dus à l'héritage colonial. Ce postulat est confirmé par l'expression « *Alors, peut-être sommes-nous saturés d'entendre les autres raconter notre histoire.* » Histoire qu'ils identifient comme celle des « *relations entre les Autochtones et les peuples qui ont colonisé l'Amérique* » En centrant le propos autour des termes « *comprendre* » et « *histoire* », les signataires tentent d'amener progressivement le lecteur à se ranger de leur côté. Ils évoquent les innombrables « *anthropologues, des ethnologues, des historiens, des politiciens, des réalisateurs de western* » qui se sont rendus au Canada pour tenter de « *comprendre* » les Autochtones.

Le propos se fait ensuite plus précis, avec un point sur « *l'invisibilité* ». Il apparaît comme étant le plus important, le plus central, avec son pendant de « *respect* ». Cette notion d'invisibilité permet d'introduire le problème central convoqué par les signataires de la tribune : « *Et cette invisibilité, madame Mnouchkine et monsieur Lepage ne semblent pas en tenir compte, car aucun membre de nos nations ne ferait partie de la pièce.* » Cette formule permet d'introduire la nécessité d'enquête, explicitée par Daniel Cefaï, à la suite de la formulation d'une situation problématique :

« *[les acteurs mobilisés] mènent une enquête (Dewey, 1938). Cette enquête a [...] une dimension normative (Dewey, 1939) : il s'agit simultanément d'imputer des responsabilités, de dénoncer des négligences*

*ou des infractions, [...]de désigner des victimes et des coupables, [...] de porter des jugements d'ordre esthétique, moral, légal ou politique afin de réparer des dommages ou de punir des fautes (Gusfield, 1981). »<sup>34</sup>*

Les signataires imputent la responsabilité de l'invisibilité des populations autochtones dans la pièce à Ariane Mnouchkine et Robert Lepage, et désignent leur négligence « *car aucun membre de nos nations ne ferait partie de la pièce* ». L'imputation de responsabilité est visible dans la comparaison que les signataires font de Mnouchkine à une colonisatrice qui « *a exploré [les] territoires* » des Autochtones et « *n'a plus besoin de [leurs services]* ». Les signataires précisent bien qu'ils ne sont pas dans une volonté de censure mais ils veulent que les « *talents* » des artistes issus des Premières Nations soient « *célébrés* » et « *reconnus* ». Ils justifient de cette volonté par « *nous sommes* ». Cette formulation se caractérise par une parole performative, c'est-à-dire une parole qui produit l'action. Celle-ci, c'est l'action de vie, de présence, de représentation des populations autochtones dans l'espace public.

Aux yeux des signataires, la démarche de consultation des metteurs en scène est insuffisante : « *Mais nous croyons que des artistes de nos nations seraient heureux de célébrer leur fierté sur scène dans la pièce. Est-ce que les metteurs en scène de Kanata ont cherché une collaboration ?* ». Ils répondent à cette question par la répétition du verbe « *comprendre* », qui trace un lien avec la première occurrence : « *Elle souhaite qu'on lui dise : « Vous nous avez compris, vous avez compris, et vous avez compris parce que vous avez su imaginer ce que ça pouvait bien vouloir dire. » » ; « Nous comprenons, à la lumière de l'entrevue publiée dans Le Devoir, que l'aventure se passera sans nous, encore une fois. »* Cette reprise cherche à démontrer que, justement, les Autochtones ne se sont pas fait comprendre. Ils en appellent donc à la « *participation* » des Autochtones dans la pièce, au lieu d'une « *simple consultation* ». Les signataires en concluent qu'il s'agit d'une « *répétition de l'histoire* ».

Pour étayer le propos historique et dénoncer les manquements, le texte revient ensuite sur la Commission de vérité et réconciliation entamée en 2007 au Canada. Celle-ci a contribué à entamer un processus long de dialogue entre les institutions canadiennes issues de la colonisation et les Autochtones. Les « *recommandations* »

---

<sup>34</sup>Cefai Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

émises dans cette Commission sont des « *devoirs pour les gouvernements* » et non des « *options* », selon les signataires. En prouvant l'aspect institutionnalisé de la question autochtone au Canada, les signataires espèrent faire comprendre aux metteurs en scène et aux producteurs de *Kanata* que « *l'inclusion* » des Autochtones dans leur pièce de théâtre est obligatoire. Cette inclusion amène ensuite à la réconciliation, notion centrale pour l'histoire entre Autochtones et les Canadiens. Ce rappel institutionnel permet aussi de légitimer la requête des Premières Nations. En effet, en rappelant que la représentativité des populations autochtones s'insère dans un processus étatique, les signataires rendent nécessaire la prise de conscience des artistes de *Kanata* – Robert Lepage, Ariane Mnouchkine et leurs comédiens – sur ces questions. De plus, la tribune rappelle que *Kanata* peut être financée en partie par des institutions québécoises, renforçant la constitution en problème public. Selon les signataires, si Lepage et Mnouchkine espèrent obtenir des « *subventions vouées aux projets culturels en collaboration avec les Autochtones ou pour la réconciliation* », il faudra compter davantage sur la « *participation* » des Autochtones, qu'une « *simple consultation* ». Ils utilisent ainsi le pouvoir étatique et institutionnel comme moyen de pression pour leurs intérêts. Or, les institutions jouent un rôle non négligeable dans la formation du débat public. Nous le verrons dans notre point sur l'appropriation culturelle. Cette question se pose plus précisément dans la suite du texte : « *monsieur Lepage [a affirmé] qu'incarner un personnage implique de pouvoir jouer une autre identité [...]. Oui, c'est vrai. Mais cette incarnation s'inscrit dans un contexte social et historique.* » La question autochtone et le problème de l'appropriation culturelle sont ici posés comme spécifiques à un « *contexte* » : « *Au Canada, la Commission de vérité et de réconciliation nous a donné la géographie d'un territoire de possibilités pour l'avenir de nos relations. Et la mouvance des Autochtones au cours des dernières années a démontré que c'était une erreur de nous effacer de l'espace public.* » Selon les signataires, la question de l'universalisme de l'acteur ne se poserait pas de la même façon pour les Autochtones, du fait de leur histoire et la reconnaissance institutionnelle tardive. Les signataires concluent par « *je suis, NOUS SOMMES* », mettant en avant leur individualité et leur collectif, et renouvelant une parole performative qui continue à les faire exister. Cette parole est aussi exprimée dans un article du *Devoir*<sup>35</sup>, avec le

---

<sup>35</sup>Delgado Jérôme. « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones ». *Le Devoir*. 21/07/2018. <https://www.ledevoir.com/pas-d-entente-mais-ouverture-lepage-autochtones>



dramaturge autochtone Dave Jeniss qui rappelle que l'art autochtone a ses propres codes, touchant « *à la mythologie, avec de la danse et du chamanisme* ». Cet art convoquant des pratiques spécifiques participe aussi de leur individualité et de leur collectif, en confrontation avec les codes « *européens* ».

### 1.3. La mise en place d'une « *arène publique* » par cette tribune

En répondant à un article dans lequel Ariane Mnouchkine s'exprime au sujet de la place des Autochtones dans *Kanata*, les signataires participent au débat public en créant un espace spécifique. Cet espace, Daniel Céfaï le nomme « *l'arène publique* »<sup>36</sup>. Celle-ci se définit comme « *une arène sociale dont les acteurs visent des biens publics, se réfèrent à l'intérêt public, définissent leurs problèmes comme publics et sentent, agissent et parlent en conséquence.* » Dans le cadre de notre étude, cette notion prend en compte l'intérêt public qui est considéré selon deux prismes : celui de l'appropriation culturelle et de la difficile représentativité des Autochtones dans l'espace public, combattue notamment par les signataires ; ou celui de la liberté artistique, mise en avant par Ariane Mnouchkine. La tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » définit le problème de la représentation des Premières Nations au Canada comme un problème public en mettant en avant des problématiques anciennes et propres aux Autochtones dans le pays. Les signataires de la tribune forment « *de nouveaux complexes d'habitudes collectives, soit des répertoires de définitions typiques de situations problématiques* »<sup>37</sup> en établissant, à plusieurs, le problème public de l'invisibilité des Autochtones. Cette définition de la situation problématique de l'invisibilité des Autochtones dans l'espace public canadien est visible par le titre même de la tribune, question rhétorique appelant indirectement à plus de visibilité de ces populations.

Les signataires discutent du problème public propre aux Autochtones, en réponse à l'affirmation de Mnouchkine selon laquelle « *ce sera toujours un acteur qui va jouer Hamlet ; et il n'a pas besoin d'être Danois. Je dirais qu'il vaut mieux qu'il ne le soit pas [...] parce que le théâtre a besoin de distance, de transformation, de cette quête,*

---

<sup>36</sup>Daniel Céfaï, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

<sup>37</sup>*Ibid.*

*de ce chemin de l'imagination. »<sup>38</sup> Ainsi, selon Cefai, « l'arène publique est coproduite comme un forum de discussions : le fait que les points de conflit aient à être défendus et justifiés et que les positions adverses doivent être critiquées et invalidées implique des opérations d'évaluation, de délibération et de jugement. »<sup>39</sup> C'est le cas pour la tribune des signataires autochtones et leurs alliés car les signataires critiquent la position de Mnouchkine de « tout le monde peut jouer tout le monde » par le rappel, notamment de « l'invisibilité » qui touchent les Autochtones au Canada.*

Le concept d'arène publique semble emprunter certains caractères à celui de « sphère publique ». En effet, dans la sphère publique réside l'idée « de discussion rationnelle, sans restriction, des affaires publiques »<sup>40</sup> avec la nécessité d'un débat « de pair à pair » qui découlerait sur un « consensus » s'identifiant ensuite comme « l'opinion publique »<sup>41</sup>. Or, ici, c'est bien l'absence de consensus qui caractérise notre cas. D'où l'idée que la notion de « sphère publique » apparaît ici trop restrictive<sup>42</sup>.

Le chercheur poursuit : « Dans une telle arène publique, leurs représentants demandent des comptes, prennent des positions et répondent aux critiques. Ils échangent des arguments qui deviennent de plus en plus conformes au public interest. »<sup>43</sup> La question de la visibilité des Autochtones au Canada apparaît relever clairement de l'intérêt public, du fait de la mobilisation de plusieurs acteurs de l'espace public autochtone autour de cette question et de la publication de l'article notamment. Il poursuit :

---

<sup>38</sup> Lalonde, Catherine. « «Kanata»: les Amérindiens du Canada lus par Lepage et Mnouchkine » *Le Devoir*. 11/07/2018. <https://www.ledevoir.com/amerindiens-du-canada-lepage-mnouchkine/>

<sup>39</sup> Daniel Cefai, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

<sup>40</sup> Fraser, Nancy, and Muriel Valenta. "Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement : Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142." *Hermès* 3 (2001): 125-156

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Il faut d'ailleurs noter l'explication des termes « arène publique » par Cefai : « Le concept d'arène publique [...] a commencé à être élaboré à la fin des années 1990 (Cefai, 2002). L'enjeu était, d'une part, de reconnecter l'étude des problèmes sociaux avec l'histoire de la philosophie pragmatiste et de la sociologie de Chicago [...] ; d'autre part, de se démarquer des approches en termes de sphère publique au sens de Habermas, mais aussi de marché et de champ, en retravaillant à partir de Dewey, de Park et de Mead. [...] Une perspective pragmatiste en contrepoint des enquêtes menées en science politique sur le changement institutionnel [...] (Ansell, 2011). »

<sup>43</sup> Cefai Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication*, mis en ligne le 31/12/2018. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>



« George H. Mead décrit cette façon de se hisser dans l'horizon de la communauté morale et de la reconnaissance mutuelle entre acteurs comme celui de l'adoption de la perspective d'Autrui généralisé (Mead, 1934; Cefai, 2014). Les humains ont une capacité à transcender leurs intérêts égoïstes pour réaliser des figures de l'intérêt public (Dewey, 1927). Ils font tout cela dans leurs milieux de vie, pas seulement à travers la communication discursive, mais en menant des enquêtes et des expérimentations. »

Par cette tribune, les signataires se séparent de leurs intérêts uniquement privés afin de prendre en charge un sujet qui apparaît d'intérêt public, la question de la représentativité des Premières Nations au Canada. Nous pouvons mettre ces notions de « *public interest* » et de transcendance des « *intérêts égoïstes* » en lien avec la « *sphère publique* » théorisée notamment par Habermas. Nancy Fraser rappelle ainsi que « *selon [Habermas], l'idée d'une sphère publique peut se comprendre comme un ensemble de « personnes privées » rassemblées pour débattre de sujets « d'intérêt public » ou « d'intérêt commun »* »<sup>44</sup>. Cette transcendance d'intérêts privés dans l'arène publique se met en place via des groupes qui répondent à une « *dispute* » initiale. Daniel Cefai, évoque ainsi un

« *enjeu de dispute [qui] s'étend à la projection de voies alternatives pour l'action, en relation aux diagnostics et pronostics [...] proposés. Autour de cette dispute, inscrite dans la matérialité de la situation problématique, des collectifs se forment ; des fronts de conflit et des rapports de pouvoir se créent. Les groupes d'intérêt et mouvements d'opinion qui s'affrontent tentent d'intéresser, de convaincre et d'enrôler d'autres acteurs sur la base du partage d'affinités idéologiques, de l'accord autour de lignes argumentatives ou de la convergence entre analyses politiques.* »<sup>45</sup>

Les « *collectifs* » se réfèrent pour notre étude aux signataires autochtones et leurs alliés qui ont signé la tribune. Les « *fronts de conflits et [les] rapports de pouvoir [qui] se créent* » sont ceux des partisans des camps de « *l'appropriation culturelle* » contre

---

<sup>44</sup> Fraser, Nancy, and Muriel Valenta. « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement : Extrait de Habermas and the Public Sphere », sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142." *Hermès* 3 (2001): 125-156  
<sup>45</sup> *Ibid.*

ceux de la « *liberté artistique* », insérés dans un véritable rapport de force. Le « *groupe d'intérêt* » que constitue les signataires de la tribune du 14 juillet 2018 « *tentent d'intéresser, de convaincre et d'enrôler d'autres acteurs* » grâce notamment au journal qui a publié l'article. Cette publication permet à des publics plus vastes, mais partageant les mêmes « *affinités idéologiques* » d'adhérer au propos des signataires. Au sujet de cette large publication, Daniel Cefaï met en évidence que la

« *dynamique de problématisation et de publicisation [...] ouvre des scènes sur lesquelles le problème est mis en scène et en arguments devant de plus larges auditoires. [...] Dans un lignage où l'on retrouverait Erving Goffman, Orrin Klapp et Murray Edelman, l'arène publique peut être pensée à la lumière de la métaphore dramaturgique et rhétorique. La tribune journalistique, la cour judiciaire ou le forum politique sont des théâtres où sont accomplies des performances.* »<sup>46</sup>

Ici, le texte utilise des arguments et une manière spécifique de mettre en scène leur propos. Ces procédés rappellent l'oralité : les questions rhétoriques étudiées plus haut comme « *Pardonnez notre cynisme, mais avons-nous vraiment été compris ?* » ou les interjections exclamatives comme « *Exit !* ». Ces procédés rhétoriques et argumentatif étudiés plus haut mettent en lien avec une forme presque dramaturgique de l'arène publique. Enfin, nous l'avons vu précédemment, les signataires en appellent également au contexte historique pour répondre à ces questions d'invisibilisation. Or, selon Cefaï, une arène publique dépend également « *de réponses typiques pour [...] résoudre [des situations problématiques].* » La Commission de Vérité et Réconciliation peut faire partie de ces « *réponses typiques* ».

## 2. LE CONTEXTE SOCIO-HISTORIQUE AUTOCHTONE

La publication de cette tribune s'insère, selon les signataires, dans un « *contexte social et historique* ». Afin de mieux comprendre cette situation, un retour historique sur la reconnaissance tardive de l'histoire des Premières Nations au Canada s'impose.

---

<sup>46</sup>Cefaï Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

## 2.1. Populations autochtones et mise en place de lois pour les coloniser

Selon les recherches et fouilles archéologiques, les premiers habitants du Canada sont arrivés il y a au moins 14 000 ans<sup>47</sup>. Le Canada se peuple donc provisoirement de populations diverses comme les Hurons-Wendats à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Mais il existe de nombreuses populations autochtones qui se distinguent entre elles, comme nous l'avons vu précédemment. Selon Léa Lefebvre-Radelli et Emmanuelle Dufour, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont « *en minorité démographique, ceux-ci étaient 1,4 million en 2011, ce qui représentait 4,3 % de la population totale (ENM, 2013)* » et « *Onze nations autochtones sont présentes au Québec : dix Premières Nations (les nations abénaquise, algonquine, attikamew, crie, huronne-wendat, innue, malécite, mig'maq, mohawk et naskapie) et la nation inuite.* »<sup>48</sup>

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle avec la colonisation européenne du Canada, les Anglais prônent une assimilation totale des populations des Premières Nations à la « *culture canadienne* ». De nombreuses lois passent pour obliger les populations autochtones à s'intégrer à la population des colons. Ainsi la Loi sur les Indiens de 1876, qui statue durablement sur la place des populations autochtones dans l'espace canadien. Cette loi s'inscrit dans un objectif de colonisation par les nouveaux arrivants, dans une stratégie toujours assimilationniste. Elle crée des conseils de bande — une assemblée d'élus prenant des décisions pour les groupes autochtones — et interdit notamment de participer et d'organiser des cérémonies religieuses autochtones. La Loi rajoute, en 1927, l'interdiction pour chaque population autochtone de revendiquer des territoires. Les spoliations de territoires autochtones ont pourtant lieu depuis des siècles : « *Depuis le début de la colonisation française, dès 1534 [...], puis anglaise [...] au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les autochtones ont été dépossédés de leurs territoires de chasse et de survie, repoussés toujours plus loin dans les bois.* »<sup>49</sup> C'est véritablement avec la loi de 1876 que l'éducation des Autochtones est supervisée par le gouvernement fédéral.

---

<sup>47</sup>Gugliotta, Guy. « When Did Humans Come to the Americas? » Smithsonian Magazine. Février 2013. <https://www.smithsonianmag.com/when-did-humans-come-to-the-americas-4209273/?all>

<sup>48</sup> Léa Lefebvre-Radelli et Emmanuelle Dufour, « Entre revendications nationales et expériences locales. La reconnaissance des Premières Nations dans les universités de Montréal (Québec) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 15 | 2016, mis en ligne le 10 mai 2016, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cres/2943>

<sup>49</sup> Jouan Hélène. « Au Canada, l'horreur des pensionnats pour enfants autochtones » *Le Monde*. 19/11/2021. <https://www.lemonde.fr/tuer-indien-enfant-canada-pensionnats-horreur.html>

Dès 1830, des pensionnats indiens sont certes créés par des missionnaires catholiques en Nouvelle-France mais ils sont repris par le gouvernement fédéral, afin de scolariser les populations autochtones. Selon Jim R. Miller,

*« le gouvernement fédéral voit dans la scolarisation un moyen de rendre les Premières Nations autosuffisantes sur le plan économique, son objectif sous-jacent étant de diminuer la dépendance des Autochtones à l'égard des fonds publics. Il s'associe donc avec des missionnaires chrétiens pour encourager la conversion religieuse et l'autosuffisance économique. Ces objectifs mènent à l'élaboration, après 1880, de la politique d'éducation des Autochtones, qui repose en grande partie sur des écoles de garde. »<sup>50</sup>*

Ces pensionnats persistent jusqu'en 1996. Un article de France TV Info rappelle que furent scolarisés *« plus de 150.000 enfants autochtones de la fin du XIXe siècle aux années 1970. »*<sup>51</sup> De nombreux témoignages ont prouvé que l'expérience de ces pensionnats fut largement traumatisante. L'auteur Assiniboins — peuple autochtone d'Amérique du Nord — Daniel Kennedy (Ochankuga'he) témoigne<sup>52</sup> :

*« En 1886, à [...] 12 ans, on m'a capturé au lasso, attaché et envoyé à l'école gouvernementale de Lebret. Six mois plus tard, j'ai constaté avec tristesse que j'avais perdu mon nom et qu'un prénom anglais m'avait été attribué en échange. »*

L'anthropologue québécoise Marie-Pierre Bousquet évoque aussi le récit d'un ancien pensionnaire, Phil Fontaine, qui *« en 1990, alors chef régional du Manitoba auprès de l'Assemblée des Premières Nations du Canada [...] révéla publiquement qu'il avait été victime d'abus sexuels dans un pensionnat indien. »*<sup>53</sup> Ces arrachements ont provoqué pour de nombreux anciens pensionnaires des problèmes psychologiques importants, liés à l'interdiction de parler leur langue maternelle ou de vivre selon leurs coutumes

---

<sup>50</sup> Miller, J.R.. "Pensionnats indiens au Canada". *l'Encyclopédie Canadienne*, 06/01/2023, *Historica Canada*. [www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats). Date consulté : 10/03 2023.

<sup>51</sup> « Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre ». FranceTV Info Culture avec AFP. 12/12/2018. <https://www.francetvinfo.fr/theatre-du-soleil-la-piece-kanata-polemique-bien-jouee>

<sup>52</sup> Kennedy, Daniel. *Recollections of an Assiniboine Chief* (1972). Editions McClelland and Stewart

<sup>53</sup> Bousquet, Marie-Pierre. « La constitution de la mémoire des pensionnats indiens au Québec : drame collectif autochtone ou histoire commune? » *Recherches amérindiennes au Québec*, volume 46, number 2-3, 2016, p. 165–176. <https://doi.org/10.7202/1040444ar>

ancestrales dans les pensionnats. De même, de nombreux cas de violences ont été répertoriées depuis le XXe siècle sur les pensionnats<sup>54</sup>. La stratégie des pensionnats et ces différentes lois participent d'un déracinement des populations autochtones.

## **2.2. La réponse institutionnelle à ces traumatismes : la Commission de vérité et réconciliation mais une sous-représentation des Autochtones omniprésente dans de nombreux secteurs**

### **2.2.1. La Commission de vérité et réconciliation comme première réponse institutionnelle au problème de la difficile représentativité des Premières Nations**

Afin de répondre à ces problématiques majeures, la Commission de vérité et de réconciliation du Canada est créée. Elle débute en 2007 et s'achève en 2015. Pendant huit ans, les membres de cette commission sont allés entendre les témoignages de plus de 6 500 personnes revenues des pensionnats indiens, de leurs familles et proches. Cette commission a alimenté la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, financée à 72 millions de dollars par le gouvernement fédéral canadien. L'objectif est d'œuvrer efficacement à la reconnaissance des souffrances des Autochtones, notamment dans ces pensionnats<sup>55</sup>. Il faut noter que cette Commission s'inscrit dans une histoire gouvernementale de la question autochtone. Nous pouvons notamment mettre en évidence la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ). Cette Convention de 1975 cherche à redonner aux Autochtones une part d'autonomie sur des territoires québécois et de la Colombie Britannique qui appartenaient à leurs ancêtres. C'est ce qu'expliquent Caroline Desbiens et Irène Hirt<sup>56</sup> :

---

54 « Des survivants de pensionnats autochtones témoignent de la douleur qui les habite » Radio-Canada. 2 juin 2021. <https://ici.radio-canada.ca/pensionnats-autochtones-restes-enfants-kamloops> ; Plourde Francis « Malnutrition, violence et exploitation : des générations d'horreurs répertoriées » Radio-Canada. 4/07/2021. <https://ici.radio-canada.ca/pensionnat-enfants-commission-reconciliation>

55 Site du Gouvernement du Canada. Commission de vérité et réconciliation du Canada <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>

56 DESBIENS Caroline, HIRT Irène, « Les Autochtones au Canada : espaces et peuples en mutation », *L'Information géographique*, 2012/4 (Vol. 76), p. 29-46. DOI : 10.3917/lig.764.0029. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2012-4-page-29.htm>

« le processus de « Revendications territoriales globales » – dans lequel s’est inscrit la CBJNQ – en marche depuis 1973, touche les régions du pays où des traités n’ont pas été conclus avec les peuples autochtones ; entre autres, au Québec, en Colombie-Britannique et dans différentes régions nordiques. Ce processus vise à établir une meilleure définition des droits fonciers autochtones au chapitre de la possession, de l’usage et de la gestion des terres et des ressources naturelles. »

L’idée est donc de rendre aux Autochtones des droits dont ils furent privés, comme le souhaite la Commission. Selon Marie-Pierre Bousquet, « comme l’ont souligné de nombreuses personnes venues livrer leurs récits devant la CVR, la Commission a largement aidé à la libération de cette parole. »<sup>57</sup>. Elle note que, malgré des témoignages publiés dès les années 1960, il faut attendre les années 2000 avant que la prise en charge de la mémoire des anciens pensionnaires se fasse véritablement entendre. Cette Commission y a fortement contribué.

D’autres événements ont aussi été mis en place tels que la Journée de vérité et de réconciliation qui a lieu le 30 septembre annuellement depuis 2013. Cette journée célèbre les populations autochtones et leur culture. A ces travaux institutionnels s’ajoute, le 15 décembre 2015, le pardon solennel de Justin Trudeau, premier ministre du Canada, pour les pensionnats autochtones<sup>58</sup>. Cette Commission répond, entre autres, à une problématique d’ampleur concernant les Autochtones, au niveau de leur représentativité dans l’espace public. Ces questions de représentativité sont à mettre en perspective avec le fait que la population autochtone augmente depuis au moins 2016. En 2021, elle était d’1,8 million de personnes en 2021 contre 1,6 million en 2016, soit une augmentation de 9,4% entre 2021 et 2016<sup>59</sup>. Les populations autochtones représentent aujourd’hui 5% de la population canadienne.

---

<sup>57</sup> Bousquet, Marie-Pierre. « La constitution de la mémoire des pensionnats indiens au Québec : drame collectif autochtone ou histoire commune? » *Recherches amérindiennes au Québec*, volume 46, number 2-3, 2016, p. 165–176. <https://doi.org/10.7202/1040444ar>

<sup>58</sup> « Les excuses de Trudeau pour les pensionnats autochtones, « chapitre sombre » de l’histoire du Canada » Le Monde avec AFP. 16 décembre 2015. [https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2015/12/16/trudeau-demande-pardon-pour-les-pensionnats-autochtones-chapitre-sombre-de-l-histoire-du-canada\\_4832779\\_3222.html](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2015/12/16/trudeau-demande-pardon-pour-les-pensionnats-autochtones-chapitre-sombre-de-l-histoire-du-canada_4832779_3222.html)

<sup>59</sup> « La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance ». 21/09/2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>

Malgré cette augmentation de la population, au niveau universitaire, les Autochtones sont minoritaires. Selon Léa Lefevre-Radelli et Emmanuelle Dufour, « *la coordonnatrice de la First People's House (FPH) de McGill estime à 150 le nombre d'étudiants qui se sont identifiés comme autochtones en 2013, ce qui représente moins de 0,4 % de la population étudiante de McGill. La même année, Concordia comptait 177 étudiants autochtones* »<sup>60</sup>. En 2022, l'Université McGill comptait 34 840 étudiants et Concordia plus de 45 000, ce qui montre l'extrême minorité d'étudiants autochtones au Québec. Les deux autrices de l'article concluent qu'« *au sein des institutions universitaires comme de la société québécoise [...], les Autochtones forment des « peuples invisibles », selon [...] Desjardins & Monderie (2007)* ». En cause, notamment, l'absence de véritable structure d'intégration, d'accueil, des populations autochtones au Québec, contrairement aux étudiants étrangers dont « *l'intégration [...] a toujours fait l'objet d'une politique beaucoup plus importante dans l'ensemble des universités* ». La sous-représentativité des peuples autochtones dans le domaine universitaire mais aussi, nous le verrons, dans le domaine politique et professionnel, au Québec s'inscrit donc dans le passé, mais également dans le présent. La tribune du 14 juillet 2018 s'inscrit donc pleinement dans ce « *contexte social et historique* », mais également politique canadien. Il est aussi important de noter qu'en 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fut adoptée. Elle garantit, entre autres, que

*« les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris [...], leur esthétique, [...] et leurs arts visuels et du spectacle. »<sup>61</sup>*

En théorie donc, la représentativité des Autochtones devrait être préservée et l'appropriation culturelle régulée par les institutions.

---

<sup>60</sup> Léa Lefevre-Radelli et Emanuelle Dufour, « Entre revendications nationales et expériences locales. La reconnaissance des Premières Nations dans les universités de Montréal (Québec) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 15 | 2016, mis en ligne le 10 mai 2016, consulté le 31 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cres/2943>

<sup>61</sup> [https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf)



### 2.2.2. Les réponses étatiques ou juridiques à la suite de l'affaire Kanata

Si la Commission de vérité et réconciliation a pavé le chemin pour une meilleure visibilité des problématiques autochtones au Canada, les institutions continuent de proposer des solutions. Ainsi, à la suite de l'affaire *Kanata*, les pouvoirs publics se sont mobilisés en faveur d'une politique favorable aux Autochtones. C'est le cas pour le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 mis en place par le gouvernement québécois, sous la houlette de François Legault, Premier Ministre du Québec, et Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires Autochtones. Il s'agit de la continuation d'un « *plan d'action pour le développement social et culturel en milieux autochtones* »<sup>62</sup> intitulé *Faire plus, faire mieux* établi en 2017. L'objectif est de continuer la mise en place de politiques actives en faveur des populations autochtones, dans les secteurs de la « *culture, langue et réconciliation ; enjeux et défis des femmes autochtones ; développement global de l'enfant et des familles ; conditions socioéconomiques et inclusion sociale ; santé et mieux-être ; justice et sécurité.* » Ce plan s'appuie sur plusieurs faits relatifs à ces populations comme l'ampleur des homicides et des violences exercées sur les femmes autochtones, notamment. En effet, en 2022, 184 femmes ont été tuées selon l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilité avec une grande majorité d'hommes dans le box des accusés<sup>63</sup>. En 2022, un rapport<sup>64</sup> dénonçait la stérilisation forcée de nombreuses femmes autochtones au Québec.

Dans le secteur de la santé, le gouvernement fédéral canadien, en 2019, « *a reconnu que l'état actuel de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des gouvernements canadiens précédents.* »<sup>65</sup> Preuve que non seulement le Québec mais également le Canada sont touchés. Plus récemment, les politiques publiques canadiennes continuent de conduire des mesures pour aider les femmes autochtones. Ainsi, en mars 2023, le gouvernement canadien a doté le Refuge pour

---

<sup>62</sup>Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022 : [https://cdn-contenu.quebec.ca/2022-2027/PAGMSCPNI\\_22-27.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/2022-2027/PAGMSCPNI_22-27.pdf)

<sup>63</sup>« Forte hausse du nombre de féminicides au Canada : 184 femmes tuées en 2022 » AFP Radio-Canada. 4/04/23. <https://ici.radio-canada.ca/violence-conjugale-filles-meurtre-justice>

<sup>64</sup>Basile Suzy, Bouchard Patricia. *Consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec*. Rapport de recherche. Novembre 2022. <https://files.cssspnql.com/s/oPVHFaKIp8uw5oF>

<sup>65</sup>Jung Delphine. « 15 % des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation honorés » 20/08/21 <https://ici.radio-canada.ca/94-appels-action-commission-verite-reconciliation>



femmes autochtones de Montréal d'une aide financière d'un million de dollars canadien sur quatre ans<sup>66</sup>. L'objectif est « *d'offrir un meilleur accès à la justice aux membres vulnérables de cette communauté.* »<sup>67</sup> Le 2 mai 2023, la Chambre des Communes du Canada a validé une motion déposée par la députée Leah Gazan visant « *à déclarer que les morts et les disparitions de femmes, de filles et des personnes bispirituelles autochtones étaient une « urgence pancanadienne » et à financer un nouveau système qui alerterait le public en cas de disparition.* »<sup>68</sup>

Plusieurs politiques publiques au Canada et au Québec semblent mises en œuvre pour favoriser le mieux-être des Autochtones. A l'échelle universitaire, des solutions sont aussi en cours de mises en place. A l'université de Montréal, le plan d'action Place aux Premiers Peuples 2020-2023, vise :

*« la reconnaissance et la gouvernance; le recrutement, la rétention, le soutien et la réussite des étudiants; le recrutement et le soutien du personnel; la formation; la recherche et le partage des savoirs; et les partenariats et les services à la collectivité. »*<sup>69</sup>

Ces politiques sont en lien avec le concept d'arène publique théorisé notamment par Daniel Cefaï. En effet, selon lui :

*« Un problème public [...] est pré-formaté par des précédents. Il trouve ses marques dans une « culture publique » (Gusfield, 1981) où ont sédimenté les réponses à des problématisations antérieures. [...] [Il] rejoint les répertoires de problèmes déjà recensés et pour lesquels des procédures de traitement sont déjà disponibles »*<sup>70</sup>

Dans notre cas, le précédent identifié est celui de l'histoire autochtone. Celle-ci constitue déjà un problème public au Canada car les institutions identifient déjà que

---

<sup>66</sup>Martel Marie-Eve. « Ottawa finance du soutien juridique adapté pour les Autochtones de Montréal » *Le Devoir*. 14/03/2023 <https://www.ledevoir.com/ottawa-soutien-juridique-autochtones>

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> « Demande unanime de la Chambre pour une alerte publique lorsqu'une Autochtone disparaît » Radio-Canada 3/05/23 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/leah-gazan-femme-premiere-nation>

<sup>69</sup>Yvon Anne-Marie. Radio-Canada. « L'Université de Montréal entend faire plus de place aux Autochtones » 21/12/20 <https://ici.radio-canada.ca/commission-autochtones-universite-de-montreal>

<sup>70</sup>Daniel Cefaï, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 01 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

leur représentativité n'est pas garantie, et proposent des solutions pour y répondre. De plus, Cefai indique qu'« *une arène publique [...] trouve ses appuis dans des environnements institutionnels, professionnels, confessionnels, organisationnels où des problèmes publics se constituent* »<sup>71</sup> Dans le cas de l'affaire *Kanata* et de la question de la représentation des Premières Nations, les appuis de l'arène publique sont le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Il ajoute que « *le problème public doit en tout cas gagner en crédibilité et en légitimité et emporter l'approbation des pouvoirs publics, du public le plus général et de certains « publics spécifiques » (Park, 1922).* »<sup>72</sup>. Dans le cadre de l'affaire *Kanata*, les signataires de la tribune cherchent l'approbation du gouvernement en évoquant les règlements récents qui régulent la représentativité des Autochtones au Canada. Pourtant, en termes de représentation dans l'espace public, des progrès restent à faire. Ainsi, à l'Assemblée nationale, un article dénonçait par exemple, à la fin 2022, l'absence de représentation équitable de députés autochtones<sup>73</sup> ; en 2022, seulement 2,6% des Autochtones travaillaient au Ministère de la Santé<sup>74</sup> ; au Québec, seulement trois Autochtones sur mille travaillaient dans le secteur de la santé, et quatre sur mille dans les municipalités<sup>75</sup> ; dans le secteur professionnel des compagnons, 22% des Autochtones étaient des travailleurs qualifiés entre 2008 et 2017, contre 30% des compagnons non-autochtones, et 26% des compagnons autochtones avaient un régime de pension couvert par l'employeur, contre 31% des compagnons non autochtones<sup>76</sup>. Par ailleurs, en 2021, Espaces Autochtones déplorait que seulement 15% des 94 appels de la Commission de Vérité et Réconciliation avaient été honorés, avec un manque sur la santé, sur la justice et sur l'éducation<sup>77</sup>. Depuis l'affaire *Kanata*, les politiques publiques en faveur de l'inclusion des Premières Nations continuent donc mais demeurent encore partielles.

---

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> « À quand une représentation juste des Autochtones à l'Assemblée nationale ? » *Le Droit*. 7/10/22. <https://www.ledroit.com/quand-representation-juste-autochtones-a-lassemblee-nationale>

<sup>74</sup> « Représentation des Autochtones à la fonction publique du Canada par ministère ou organisme avec estimations de la disponibilité au sein de la population active » <https://www.canada.ca/fr/representation-autochtones-fonction-publique-canada-ministere>

<sup>75</sup> Gerbet Thomas. « Où sont les Autochtones dans les emplois publics du Québec ? » Radio-Canada. 15/06/2020. <https://ici.radio-canada.ca/autochtones-emplois-quebec-representation-systemique>

<sup>76</sup> « Résultats sur le marché du travail des compagnons autochtones au Canada » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-595-m/81-595-m2022001-fra.htm>

<sup>77</sup> Jung Delphine. « 15 % des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation honorés » 20/08/21 <https://ici.radio-canada.ca/94-appels-action-commission-verite-reconciliation>

### **3. LA RECEPTION MEDIATIQUE QUEBÉCOISE : CONSTITUTION DU PROBLÈME PUBLIC DE L'INVISIBILISATION DES AUTOCHTONES DANS LA PRESSE**

Afin de tenter de comprendre comment le problème public s'établit et comment le débat public se forme au Canada, nous partirons d'un corpus d'articles issus de la presse québécoise, à la suite de la publication de la tribune « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » du 14 juillet 2018.

#### **3.1. Présentation et méthodologie de la formation du corpus de presse canadien**

Avant d'analyser ce corpus, il convient de le présenter. Le corpus de presse canadien se compose de quatorze articles de médias institutionnels en presse écrite et en radio comme Radio-Canada mais aussi de médias indépendants comme *Le Devoir* ou *Le Soleil*. Par ordre chronologique, nous avons : Lalonde Catherine. « Kanata, les Amérindiens du Canada vus par Lepage et Mnouchkine ». *Le Devoir*. 11/07/2018 ; Texte collectif. « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » *Le Devoir*. 14/07/2018 ; Paul Gabrielle. « Kanata se fera sans les Autochtones » Radio-Canada. 20/07/2018 ; Fragasso-Marquis Vicky. « Kanata: Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de *SLĀV* » *La Presse*. 21/07/2018 ; *Médium large*. « Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage ». *Audio fil* du vendredi 20 juillet 2018 ; Paul Gabrielle « Kanata se fera sans les Autochtones » Radio-Canada 20/07/2018 ; « Annulation de *Kanata* : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». *Radio Canada*. 30/07/2018 ; Midi Info. « Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine ». *Audio fil* du mercredi 1 août 2018 ; « Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage » *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018 ; *Médium large*. « La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre ». *Audio Fil*. 17/12/2018 ; Valiante Giuseppe. « Des Autochtones déçus du *Kanata* de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/2018 ; « *Kanata* : Maya

Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse ». Radio-Canada. 17/12/2018 ; Lalonde Catherine. « Le problème avec *Kanata* » *Le Devoir*. 24/12/2018 ; Rioux Christian. « La pièce de Lepage bien accueillie dans la capitale française ». *Le Devoir*. 20/12/2018 ; Tardif Dominic. « La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle ». *Le Devoir*. 27/01/2020.

Ces articles ont été choisis car ils font tous partie des grands médias canadiens et touchent donc une assez grande audience. L'hypothèse est que cette grande audience contribue également à la mise en débat public. Sur les quatorze articles du corpus, sept semblent se placer en faveur de la volonté des populations des Autochtones d'être représentés dans la pièce de Lepage<sup>78</sup>. Ils sont mis en évidence par des formulations comme : « *Malgré le dialogue entamé, Kim O'Bomsawin croit que Kanata risque de heurter certaines personnes.* »<sup>79</sup> ; « *[Kim O'Bomsawin] estime que la démarche derrière Kanata, [...] est légitime, mais elle trouve absurde que des non-Autochtones jouent leur souffrance.* »<sup>80</sup> ; « *l'écrivaine [Maya Cousineau-Mollen] regrette le peu de changements apportés à la pièce.* »<sup>81</sup> ; « *Selon Mme Cousineau Mollen, la pièce aurait certainement bénéficié du regard et des avis d'une personne autochtone à la conception.* »<sup>82</sup> ; « *Si Ariane Mnouchkine et Robert Lepage maîtrisent leur art dans Kanata, cela ne les empêche pas de passer à côté d'une question cruciale : celle de la voix des Autochtones qui, pendant des siècles, n'en ont pas eu pour dire ce qu'ils étaient, pensaient, voulaient, dit Jean-Philippe Uzel.* »<sup>83</sup>. Quatre seulement se positionnent en faveur de la liberté artistique revendiquée par Ariane Mnouchkine.

Trois mettent en place un raisonnement relativement objectif, citant les propos des deux camps de manière égale. Par exemple, un article de Radio-Canada informe que « *Kanata, la pièce de Robert Lepage annulée en juillet en raison d'une polémique sur l'absence de comédiens autochtones, sera présentée en décembre, a annoncé mercredi le Théâtre du Soleil [...].* » en précisant que « *des non-Autochtones ont affirmé être*

---

<sup>78</sup> Voir l'annexe 2.

<sup>79</sup> Paul Gabrielle. «*Kanata se fera sans les Autochtones*» Radio-Canada. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/robert-lepage-ariane-mnouchkine-arts-theatre-autochtones-kanata-kim-obomsawin>

<sup>80</sup> *Médium large*. «*Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage*». *Audio fil* du vendredi 20 juillet 2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-obomsawin-mitigee-rencontre>.

<sup>81</sup> «*Kanata : Maya Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse*». Radio-Canada. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-maya-cousineau-mollen-theatre-autochtone>

<sup>82</sup> Valiante Giuseppe. «*Des Autochtones déçus du Kanata de Robert Lepage*» *La Presse*, 19/12/2018. <https://www.lapresse.ca/201812/19/01-des-autochtones-decus-du-kanata-de-robert-lepage.php>

<sup>83</sup> Lalonde Catherine. «*Le problème avec Kanata*» *Le Devoir*. 24/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/544265/le-probleme-avec-kanata>

*saturés d'entendre les autres raconter leur histoire.* »<sup>84</sup> Nous analyserons donc ces types de discours afin de comprendre ce qui joue dans la mise en débat.

### **3.2. Une multiplicité d'arguments médiatiques dans la mise en débat : la vivacité de la question autochtone au Canada.**

A la suite de la tribune du 14 juillet 2018, du fait d'une histoire omniprésente et douloureuse des populations autochtones, il semble que les discours médiatiques au Canada relèvent d'une multiplicité d'arguments consensuels mais aussi opposés, renforçant l'idée de constitution d'un problème public. On peut donc émettre l'hypothèse d'un problème public davantage mis en évidence du fait du contexte canadien et de positions souvent très polarisées dans ce pays. Selon Elizabeth Sheppard, « *des stratégies et des visions peuvent s'affronter sur l'identification, la délimitation et la vision d'un problème.* »<sup>85</sup> Trois visions et stratégies semblent être en jeu dans ces discours médiatiques canadiens : une vision en faveur du discours de la volonté de représentations d'artistes autochtones dans la pièce, une autre vision favorable à la liberté artistique, et une reconfiguration de l'affaire. Ces visions sont d'autant plus visibles qu'elles sont relayées par d'importants médias canadiens, ce qui rend plus visible le problème public de la représentativité des Premières Nations.

#### **3.2.1. Les arguments pour la participation des Autochtones dans la pièce.**

La première vision dans les discours médiatiques identifie le problème comme étant celui de l'absence de comédiens autochtones dans la pièce. La journaliste Gabrielle Paul, le 20 juillet 2018<sup>86</sup>, revient sur la rencontre entre les signataires de la tribune du 14 juillet 2018, et les metteurs en scène de *Kanata*. Le 19 juillet 2018, Ariane Mnouchkine et Robert Lepage ont été à la rencontre de trente-cinq membres des Premières Nations au Québec afin de discuter des enjeux autochtones concernant la

---

<sup>84</sup> «Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage» *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-lepage-maintenu-piece-autochtone-theatre-soleil-paris>

<sup>85</sup> Sheppard, Elizabeth. « Problème public », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 530-538. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0530>

<sup>86</sup> Paul Gabrielle. « *Kanata* se fera sans les Autochtones » *Radio-Canada*. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/lepage-mnouchkine-theatre-autochtones-kanata-kim-obomsawin>

pièce. Au sortir de la rencontre, Kim O’Bomsawin, réalisatrice abénaquise, déplore « *deux postures philosophiques irréconciliables* ». Maya Cousineau-Mollen, écrivaine innue, nie toute volonté de censure : « *vous parlez à des peuples qui ont été censurés pendant plus de 400 ans. On en connaît un bail sur la censure et ce n'est pas ça qu'on fait.* » Kim O’Bomsawin livre, dans le même article, sa « peur » au sujet « *des pensionnats et des femmes autochtones assassinées ou disparues [...] abordés sans qu'on fasse partie de l'aventure.* » Selon elle, « *ça va être douloureux pour beaucoup de personnes. Les pensionnats ne sont pas une blessure du passé, c'est encore une plaie béante.* » Elle utilise ce que Robert Jakobson nomme « *embrayeurs* »<sup>87</sup>. Il s’agit d’unités linguistiques désignant les mots signifiants par rapport à la situation d’énonciation dans laquelle ils sont produits. Leur « *valeur référentielle dépend de l’environnement spatio-temporel de l’énonciation* »<sup>88</sup>. Il peut s’agir des pronoms personnels ou d’adjectifs possessifs par exemple. Ils marquent la subjectivité du texte. A l’inverse d’un discours dépourvu de regard subjectif, les embrayeurs permettent de révéler l’orientation de la pensée du locuteur, son regard critique. Selon Maingueneau<sup>89</sup>, les « *mots porteurs d’évaluation positive ou négative* » sont également porteurs de subjectivité. L’utilisation du champ lexical de la souffrance par Kim O’Bomsawin témoigne de l’utilisation d’embrayeurs négatifs pour parler de la difficile représentativité des Autochtones au Canada. La réalisatrice ne comprend pas la démarche de Lepage et Mnouchkine : « *« Robert Lepage est un ami des Premières Nations depuis de nombreuses années [...]. Kanata est une incohérence. Même pour Mme Mnouchkine, qu'on sent comme une femme progressiste.* » L’embrayeur caractérisé par le terme « *incohérence* » souligne la position de Kim O’Bomsawin, très critique envers la réalisation de Robert Lepage. Par l’utilisation de ces termes négatifs, elle appuie ainsi son argumentation en défaveur de la proposition théâtrale, en l’état, du metteur en scène.

L’animateur Stéphan Bureau, dans un entretien de 13 minutes avec Kim O’Bomsawin, l’interroge sur sa rencontre avec Ariane Mnouchkine et Robert Lepage<sup>90</sup>. Le 19 juillet 2018, les deux intellectuels se sont déplacés au Québec, à Montréal, pour

---

<sup>87</sup> Robert Jakobson cité par Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l’analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009

<sup>88</sup> Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l’analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> *Médium large*. “*Kanata : Kim O’Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage*”. *Audio fil* du vendredi 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-obomsawin-mitigee-rencontre-lepage>.



rencontrer plusieurs personnalités autochtones. L'objectif : entamer un dialogue sur la mise en scène de la pièce avec d'éventuelles modifications pour donner suite aux revendications autochtones. Environ trente-cinq personnes autochtones et cinq du côté de l'équipe de *Kanata* étaient présentes, durant une conversation de six heures. A la question « *Aviez-vous le sourire à minuit, l'impression d'avoir été écoutée avec attention ?* », Kim O'Bomsawin répond qu'elle avait « *moyen sourire.* » Pourtant,

*« il y a eu de belles propositions, honnêtes. Je veux saluer la démarche de Mnouchkine et Lepage. [...] Mais le problème avec Kanata, c'est qu'on aborde des sujets comme les pensionnats autochtones, les femmes assassinées... On n'est pas là. »*

Elle déplore l'aspect tardif de la consultation, qui « *[aurait dû] débuté dès le départ.* » Sa parole est assez critique, interrogatrice, mais aussi nuancée. Elle affirme : « *Je ne crie pas à la censure. Je n'arrête pas de répéter qu'on a besoin d'Autochtones mais aussi de non-Autochtones pour parler de nous. Mais on n'a pas encore trouvé de Monsieur Lepage autochtone.* » Elle souligne la position d'« *alliés* » de Lepage et Mnouchkine :

*« Avant Kanata, un des grands principes avec le Diamant<sup>91</sup>, c'était de créer une place avec les artistes des Premières Nations. [...]. Mme Mnouchkine est allée chercher des comédiens qui ont été récemment naturalisés (Afghans, Iraniens), des gens qui ont vécu des souffrances importantes. Elle a engagé la discussion avec ces comédiens qui ont été interpellés par notre souffrance. J'ai trouvé ça bien. »*

Bien que la réalisatrice concède l'écoute de Mnouchkine et Lepage, elle se désole que les acteurs de la pièce aillent « *jouer leur souffrance* ». Elle prévient d'un « *backlash [ou contrecoup] à contrôler* ». Elle « *[veut] le succès de cette pièce. Je suis heureuse qu'on parle des enjeux autochtones. Mais [...] on oublie qu'on n'est pas dans le passé mais encore aujourd'hui. On a été entendus et écouté mais ils nous ont dit « c'est impossible qu'on change quoi que ce soit vu l'avancée du processus ».* » Elle réitère donc la nécessité de représenter les Autochtones dans le spectacle vivant.

---

<sup>91</sup> A l'occasion de l'ouverture prochaine du Théâtre du Diamant en 2019, Robert Lepage avait promis aux représentants autochtones d'ouvrir un espace où les artistes autochtones auraient leur place.

Le 17 décembre 2018, l'article du média Espaces Autochtones issu de Radio-Canada, fait intervenir Maya Cousineau-Mollen<sup>92</sup>. Elle y exprime sa déception : « *J'avais l'espoir d'être agréablement surprise. À la sortie de la pièce, je suis restée avec une certaine amertume, qui va passer parce [...] qu'il y a des pistes de solutions possibles.* » L'article semble lui-même prendre parti pour l'artiste :

*« Même si Mme Cousineau-Mollen reconnaît les bonnes intentions derrière [Kanata], il manque à l'œuvre la présence des [...] Autochtones. Il manquait nous. Malheureusement, Robert Lepage et Ariane Mnouchkine ont manqué ces beaux moments de collaborer avec nous. » »*

Elle concède pourtant que « *le fait qu'ils [soient] venus nous rencontrer a été un premier pas. Les conversations que cela a engagées nous ont permis d'être moins invisibles. J'espère que cela se poursuivra dans d'autres sphères que le théâtre.* »

Cette notion d'invisibilité est aussi présente dans l'article de Dominic Tardif<sup>93</sup>. Il y donne la parole à l'autrice Ethel Goffrier, à l'origine de *Dire l'autre*, ouvrage sur l'appropriation culturelle. Elle pointe la difficulté pour les artistes autochtones de « *raconter [leur] propre histoire* » « *parce qu'il y a un nombre restreint d'éditeurs et de théâtres, et parce que les artistes autochtones ont historiquement dû se battre pour obtenir des tribunes.* » Nous retrouvons ici la notion de cadrage de Philippe Breton<sup>94</sup>. Ethel Goffrier cadre ainsi l'affaire *Kanata* sur le contexte social relatif aux artistes autochtones.

Giuseppe Valiante, dans un article de *La Presse* du 19 décembre 2018, interroge aussi plusieurs personnalités autochtones sur leur réception de la pièce dont la première était jouée à Paris<sup>95</sup>. Maya Cousineau-Mollen, écrivaine innue « *a été particulièrement dérangée par une scène très crue dans laquelle une jeune Autochtone est assassinée par un personnage inspiré du tueur en série Robert Pickton, en Colombie-Britannique.* » Entre 1978 et 2002, Robert Pickton, fermier a tué quarante-neuf femmes dont une majorité d'Autochtones dans sa ferme en banlieue de Vancouver. Il est arrêté

---

<sup>92</sup> « *Kanata : Maya Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse* ». Radio-Canada. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/kanata-maya-cousineau-mollen-theatre-autochtone>

<sup>93</sup> Tardif Dominic. « La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle ». Le Devoir. 27/01/2020. <https://www.ledevoir.com/lire/reparation-debats-appropriation-culturelle>

<sup>94</sup> Breton, Philippe. « II. Les familles d'arguments », Philippe Breton éd., *L'argumentation dans la communication*. La Découverte, 2016. <https://www.cairn.info/argumentation-communication.htm>

<sup>95</sup> Valiante Giuseppe. « Des Autochtones déçus du *Kanata* de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/2018. <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/autochtones-decus-du-kanata-lepage.php>



en 2002. En 2007, il est condamné à la prison à perpétuité<sup>96</sup>. Guy Sioui Durand, sociologue huron et critique d'art, « *n'a pas apprécié la façon dont Lepage a intégré dans sa pièce une artiste française qui se demande si elle a le droit de peindre des portraits de femmes autochtones assassinées.* » Le sociologue déclare : « *C'est comme si, en mettant la controverse dans le théâtre, Lepage et le théâtre se posent en victimes, à travers les victimes que sont ces femmes assassinées et disparues* » Après avoir vu la pièce, une partie des intellectuels autochtones ou alliés ne semblent donc pas avoir changé de position. Ils dénoncent toujours l'absence de représentants autochtones, et surtout l'absence de considération finale pour des réalités qui touchent les Autochtones.

Jean-Philippe Uzel, spécialiste en art contemporain interrogé par Catherine Lalonde, dénonce « *une vision misérabiliste de la réalité autochtone* »<sup>97</sup>, du fait de l'évocation dans la pièce de jeunes femmes autochtones précarisées du quartier le plus pauvre de Vancouver, le Downtown East Side. Il reproche aussi à Lepage un « *malaise évident* ». « *L'autoréflexivité* » du metteur en scène « *traduit le même malaise que ce que Lepage a exprimé dans la controverse médiatique, avec les mêmes arguments. C'est fait avec de gros sabots.* » Il déplore le « *déplacement* » continu, par Mnouchkine et Lepage, du débat du côté du théâtre, alors que la question est canadienne et historique :

*« La question est celle des Autochtones qui pendant des siècles n'ont pas eu de voix pour dire ce qu'ils étaient, pensaient, voulaient ; qui depuis une dizaine d'années entrent dans un mouvement inverse, particulièrement en théâtre au Québec. Et que Lepage arrive, et une fois de plus raconte cette histoire sans les inclure, oui, c'est problématique. »*

Ces discours médiatiques évoquent les progrès actuels en lien avec la représentation des Autochtones dans l'espace public. Ces progrès, selon eux, sont à contre-courant de la posture des artisans de *Kanata*. Là encore, en mettant en avant le problème de la représentativité des Autochtones, les médias canadiens soulignent le précédent historique de l'invisibilité de ces populations. Ce précédent, comme cela a été observé

---

<sup>96</sup> « Robert Pickton est reconnu coupable de six meurtres au second degré » *Le Devoir*. 10/12/07. <https://www.ledevoir.com/robert-pickton-est-reconnu-coupable-de-six-meurtres-au-second-degre>

<sup>97</sup> Lalonde Catherine. «Le problème avec *Kanata*» *Le Devoir*. 24/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/544265/le-probleme-avec-kanata>

auparavant, témoigne de la mise en problème public puisque celui-ci « *crystallise en recourant à différentes opérations (des reportages journalistiques, [...])* »<sup>98</sup>. Ces différentes opérations sont caractérisées par plusieurs entretiens avec des personnalités autochtones ainsi que des spécialistes de l'appropriation culturelle. Entretiens qui montrent que les médias canadiens ayant pris un positionnement favorable aux Autochtones ont cherché à avoir directement leurs avis. De plus, en relevant un problème potentiellement public au Canada, les intellectuels autochtones s'exposent à la possibilité d'un débat, via l'abondance d'articles et d'entretiens sur le sujet.

### 3.2.2. Les arguments inverses prônant la liberté artistique

L'autre pendant de l'affaire *Kanata* sont les arguments opposés d'une autre partie d'acteurs médiatisés issus du milieu artistique et politique québécois et français. Ils opposent la critique de non-représentativité de peuples invisibilisés à la nécessité de la liberté artistique, réponse définitive et catégorique à la tribune des Autochtones.

L'article du 11 juillet constitue la genèse de l'affaire *Kanata*. C'est en y répondant que les signataires de la tribune du 11 juillet 2018 répondent. L'article commence par vanter les créations du Théâtre du Soleil, évoquant des œuvres « *événements* » depuis la création du Théâtre en 1964. Très vite, l'entretien dérive sur l'absence de comédiens d'Amérique du Nord. Selon Ariane Mnouchkine, ce n'est pas « un problème ». Elle vante, plutôt que la représentation, le pouvoir de « *l'imagination* ». Elle prend ensuite exemple sur les camps et l'horreur d'Auschwitz, pour étayer l'importance de « s'imaginer l'imaginable ». L'exemple pris des camps de la mort traduit la prépondérance dans notre histoire moderne d'un événement « sursignifiant ». Selon Yannis Thanassekos, cette référence à la Shoah s'identifie « *à la fois comme le bilan de l'histoire moderne et comme le récit fondateur des temps post-modernes et, pour certains, des temps post-historiques, posthumanité et post-culturels.* »<sup>99</sup> Ici, Ariane Mnouchkine peut donc chercher, par l'exemple d'Auschwitz, à repenser l'objectif du théâtre, mais aussi l'avenir de la société. Elle affirme également

---

<sup>98</sup>Cefäi Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 01 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

<sup>99</sup> Thanassekos Yannis, « La rhétorique de la catastrophe », *Questions de communication* [En ligne], 12 | 2007, mis en ligne le 24 septembre 2015, consulté le 15 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2273>

que grâce à l'imagination, l'art s'inscrit dans une histoire très ancienne, et que son projet lié à Kanata est légitime parce qu'il s'inscrit dans cette tradition. Sa réflexion se positionne déjà dans une logique universaliste, comme nous le verrons dans le point consacré à l'argumentaire d'Ariane Mnouchkine.

Radio-Canada, le 30 juillet 2018, publie un article<sup>100</sup> qui donne pour la première fois la parole au co-auteur de *Kanata*, Michel Nadeau, peu mis en lumière dans l'affaire. On y trouve un argumentaire très nuancé, oscillant entre liberté artistique et compréhension de la déception autochtone : « *Michel Nadeau, dit comprendre « la colère légitime dont Kanata a fait les frais », mais il assure que le contexte ne permettait simplement pas de faire appel à des comédiens d'origine autochtone.* » L'article donne par la suite la parole à Kevin Bacon-Hervieux, ancien directeur artistique du Festival Innu Nikamu et réalisateur innu. Il « *[comprend] leur point de vue, mais ça [Kanata] me dérange quand même* » car « *« dans un contexte dans lequel on essaie de se réapproprier notre histoire, Kanata ne peut pas survivre dans sa forme actuelle* ». Selon lui, il était impossible que la pièce ne relève pas une réflexion politique car « *la vie d'un autochtone est toujours politisée* ». Malgré tout, il défend la liberté artistique et le « *concept* » de *Kanata*. Ces deux personnalités semblent mettre en avant la notion de « *nuance* », qui s'oppose à la possible radicalité du propos des intellectuels autochtones. Le philosophe Jean Birnbaum déplore ainsi la « *brutalisation* » du « *débat public* » dans son essai *Le courage de la nuance*<sup>101</sup>. Il appelle donc à plus de modérer pour favoriser la « *discussion* » et donc la rencontre. En nuancant leur propos, on peut postuler que Nadeau et Bacon-Hervieux tentent de réinstaurer une possibilité de dialogue avec les artistes autochtones. L'article précise ensuite la situation spécifique du Théâtre du Soleil, fonctionnant en troupe, ainsi que la promesse de Lepage de réserver un espace aux artistes autochtones au Diamant. Le texte se conclut sur la parole de Michel Nadeau, qui « *[espère] que quelque chose de positif sorte de tout cela et que cette pièce ne tombe pas dans les limbes de l'incompréhension* ». En faisant intervenir Michel Nadeau mais aussi Kevin Bacon-Hervieux, et en donnant du contexte, l'article tente de se faire plus objectif. Ce contexte est celui de politiques en faveur de l'inclusion des populations autochtones dans les

---

<sup>100</sup> « Annulation de *Kanata* : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». *Radio Canada*. 30/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/annulation-kanata-michel-nadeau>

<sup>101</sup> Birnbaum Jean. *Le courage de la nuance*. Points Documents. 16/09/2022

universités, mais aussi le contexte de la troupe du Soleil. Cependant, l'article souligne la nécessité, pour la pièce, de se faire entendre en l'état, sans comédiens autochtones.

Vicky Fragasso-Marquis, pour *La Presse*<sup>102</sup>, donne la parole à Ariane Mnouchkine, qui « trouve « grave » que cet autre spectacle de Robert Lepage ait été censuré ». Elle fait allusion à l'annulation en 2018 du spectacle *SLĀV* au Festival International de Jazz de Montréal, évoquant notamment l'esclavage, et ne faisant jouer qu'une minorité d'acteurs noirs. La journaliste met en avant le déplacement de Mnouchkine et Lepage au Canada, à la rencontre des populations autochtones. Elle ne donne la parole qu'à Mnouchkine, qui dénonce une « censure artistique ». L'argumentaire de Vicky Fragasso-Marquis est orienté vers la liberté artistique.

L'article du 5 septembre 2018 intitulé « *Le Théâtre du Soleil présentera finalement Kanata, de Robert Lepage* »<sup>103</sup> semble, malgré un propos objectif, davantage relayer la parole du Théâtre du Soleil. Après une brève contextualisation de l'affaire, l'article cite le communiqué garantissant que « *« Le Théâtre du Soleil a décidé, en accord avec Robert Lepage, de poursuivre avec lui la création du spectacle et de le présenter au public aux dates prévues, sous le titre Kanata - épisode 1 : La controverse* » Le texte prend en charge la parole d'Ariane Mnouchkine. Elle affirme :

*« ne pas être obligé juridiquement ni surtout moralement de se soumettre à d'autres injonctions, même sincères, et encore moins de céder aux tentatives d'intimidation idéologique en forme d'articles culpabilisants ou d'imprécations accusatrices »*

L'article se consacre ensuite rapidement à la réaction de l'ancien chef du Parti Québécois, Jean-François Lisée, qui se réjouit sur Twitter d'aller voir *Kanata*. Il s'agit de la seule réaction que met en lumière l'article. Il ne prend pas en compte les réactions immédiates de personnalités autochtones par exemple. Ce n'est qu'à la fin de l'article qu'il revient sur la tribune des personnalités des Premières Nations : « *En juillet, dans une lettre ouverte, une vingtaine de personnalités autochtones ainsi que des non-*

---

<sup>102</sup> Fragasso-Marquis Vicky. "Kanata: Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de *SLĀV*" *La Presse*. 21/07/2018. <https://www.lapresse.ca/arts/theatre/kanata-ariane-mnouchkine-persiste-et-signe-et-denonce-la-censure-de-slv.php>

<sup>103</sup> "Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage" *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-lepage-maintenu-piece-autochtone-theatre-du-soleil>

*Autochtones ont affirmé être saturés d'entendre les autres raconter leur histoire. »* L'article revient ensuite brièvement sur la controverse du précédent spectacle de Lepage, SLAV, en concluant sur la parole du metteur en scène, déplorant un spectacle « *muselé* ». Bien que l'article n'use pas d'un lexique ouvertement favorable à la parole d'Ariane Mnouchkine, les arguments du Théâtre du Soleil sont davantage mis en exergue. La parole autochtone n'est en effet soulevée que par le biais de la tribune. Ces arguments, certes minoritaires dans notre corpus, révèle la présence d'idées en faveur de la liberté artistique. Ces idées sont mises en valeur par l'universalisme québécois, hérité de la colonisation chrétienne<sup>104</sup>. Cependant cet universalisme est confronté au pluralisme lié en partie à la proximité avec les Etats-Unis<sup>105</sup>.

### 3.2.3. La polarisation des visions du problème : l'exemple de Médium Large

D'autres supports médiatiques mettent en évidence les visions duelles des personnes canadiennes interrogées, et donc la prise en charge toujours vive de la question autochtone au Canada. L'émission radio *Médium Large* du 17 décembre 2018 met en évidence la dualité de la réception canadienne de la pièce<sup>106</sup>. Sont invités Pierre MacDuff, codirecteur artistique du Carrefour international de théâtre de Québec et Kim O' Bomsawin. Avant d'analyser précisément la discussion, il convient d'inscrire cet échange dans un « *contrat de communication* »<sup>107</sup>, soit la « *reconnaissance réciproque des contraintes de la situation par les partenaires* »<sup>108</sup>. Cette reconnaissance est garantie par « *des caractéristiques propres à la situation d'échange, dites données externes* »<sup>109</sup>. Ces données sont les suivantes : « *condition d'identité, condition de finalité, condition de propos et condition de dispositif.* » L'identité des interlocuteurs a été précisée plus haut. La finalité, délimitant le but de la discussion, est d'amener l'auditeur et éventuellement un des interlocuteurs du dialogue à adhérer au propos de

---

<sup>104</sup> Claval, P. (1980). Le Québec et les idéologies territoriales. Cahiers de géographie du Québec, 24(61), 31–45. <https://doi.org/10.7202/021458ar>

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *Médium large*. “La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre”. *Audio Fil.* 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-robert-lepage-kim-obomsawin-pierre-macduff>

<sup>107</sup> CHARAUDEAU Patrick, « Chapitre 4. Du contrat de communication en général », dans : , *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, sous la direction de CHARAUDEAU Patrick. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », 2011, p. 49-55. URL : <https://www.cairn.info/les-medias-et-l-information--9782804166113-page-49.htm>

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

l'autre. Le propos répond à la question « *de quoi est-il question ?* ». Ici, il est question de l'affaire *Kanata*. Le dispositif délimite la façon dont l'acte de communication est effectué. Ici, il est effectué dans une station de radio, avec un journaliste qui régule la discussion, sous la forme d'un débat radiophonique.

Pierre MacDuff salue un spectacle « *réussi* », « *une production théâtrale de haut-niveau qui a beaucoup de mérite et qui été accueilli de façon fervente.* » Son vocabulaire élogieux se focalise sur l'aspect artistique de la pièce. Kim O'Bomsawin se concentre, quant à elle, sur la façon dont la controverse de *Kanata* a imprégné la pièce : « *une partie de la pièce est consacrée à ça. [...]. La controverse fait partie intégrante de la pièce.* » Elle concède que :

*« les points les plus sensibles ont été retirés, notamment la question des pensionnats autochtones. [...] La pièce est vraiment devenue une pièce sur des Français qui arrivent à Vancouver, dans le quartier le plus pauvre du Canada. L'histoire tourne beaucoup autour de ce quartier-là. »*

La réalisatrice s'alarme pourtant d'une scène en particulier : « *Mais ce qui m'a choquée, c'est que pour avoir produit un documentaire et fréquenté des proches des victimes de Pickton – tueur en série canadien –, le simple fait de prononcer son nom suscite des réactions très émotives. Là on est dans une scène très crue où Pickton récupère une fille et la met dans sa voiture et on voit le sang gicler.* » Les deux interlocuteurs débattent, pour l'un, du rôle de l'art, et, pour l'autre, d'un enjeu social. Leurs raisonnements paraissent donc fortement différents.

Nous assistons presque à un dialogue de sourds. Selon Marc Angenot, celui-ci est le « *le lieu d'affrontement de "raisons" inacceptables les unes aux autres* »<sup>110</sup>. Pierre MacDuff défend Lepage en expliquant que « *Lepage n'est pas un sociologue, c'est un raconteur d'histoires. Ce qui traverse la production superbe au niveau scénographique, c'est l'interrogation du rôle de l'art. c'est aussi ce qui traverse le récit au-delà de l'histoire de la disparition de femmes autochtones.* » Kim O'Bomsawin qualifie cette position de « *superficielle* » :

---

<sup>110</sup> Marc Angenot, *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2008, 450 p.

*« Si on veut aller à fond dans la question des femmes autochtones, on aurait pu le faire, mais ça n'a pas été fait. C'est un enjeu tellement actuel, tellement sensible. Si ça débarque à Vancouver, ça va crier très fort. »*

Pierre MacDuff répond : *« Tant mieux, l'art a toujours suscité des réactions. Les artistes n'ont pas à quémander l'autorisation pour savoir s'ils ont droit de faire telle chose. J'espère que le Conseil des Arts du Canada, qui a eu une position odieuse envers Kanata en refusant la subvention de Lepage, saura trouver les moyens. »* La réalisatrice répond avec l'argumentaire, toujours, de la prise en compte des populations concernées :

*« Jamais on n'a crié à la censure. On voulait qu'ils fassent le meilleur spectacle possible. Le spectacle [...] n'aurait pu qu'être meilleur s'il y avait eu un co-metteur en scène, un co-auteur, un co-musicien. On se réapproprie nos histoires et on ne veut plus jamais être abandonnés. Demander, c'est être respectueux et ça fait de meilleurs shows ! »*

La dualité du débat se caractérise donc ici par la prise en charge de deux argumentaires, deux « raisons » liés, mais également opposés, « *inacceptables les unes aux autres* » : la représentativité des Autochtones, et la liberté artistique. Selon Angenot, ce dialogue de sourds s'explique en partie par la raison pour laquelle les interlocuteurs argumentent :

*« Pour deux motifs immédiats, logiquement antérieurs à l'espoir [...], de persuader leur interlocuteur : ils argumentent pour se justifier, pour se procurer face au monde une justification [...] et [...] pour se situer par rapport aux raisons des autres [...], pour se positionner »<sup>111</sup>.*

Ainsi, avant même d'espérer arriver à un consensus, les interlocuteurs chercheraient d'abord à se justifier de leur argumentation, pour ensuite se situer face à l'autre. Ici, la justification puis le positionnement de Pierre MacDuff et de Kim O'Bomsawin rendent compte de deux cadrages spécifiques de la situation<sup>112</sup>. Ici, deux phases de cadrage s'opposent : celle de Kim O'Bomsawin avec sa demande de consultation et d'embauche

---

<sup>111</sup> Marc Angenot, *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2008, 450 p.

<sup>112</sup> Breton, Philippe. « II. Les familles d'arguments », Philippe Breton éd., *L'argumentation dans la communication*. La Découverte, 2016, pp. 39-52. <https://www.cairn.info/argumentation-com>



d'artistes autochtones dans la pièce ; et celle de Pierre MacDuff, avec son argumentaire sur la liberté d'expression.

De plus, les deux interlocuteurs se livrent à une stratégie argumentative que Patrick Charaudeau désigne comme le fait de :

*« contester la problématisation de la question, lorsque celle-ci est gênante, ce qui peut être fait en la rejetant [...] en changeant le questionnement [...] ou en passant d'un thème à l'autre, ce qui laisse supposer que le débateur se sent coincé et qu'il n'a pas les moyens de contre-argumenter »<sup>113</sup>.*

Ici, Pierre MacDuff contextualise la problématisation du problème souligné par Kim O'Bomsawin, qui est de dénoncer l'invisibilisation des Premières Nations dans la pièce. En effet, Pierre MacDuff décale l'objet de la discussion en stipulant que le vrai problème, c'est de nier la liberté d'expression des artistes.

Nous retrouvons également la notion d'arène publique de la même manière que pour le cas de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* ». En effet, Kim O'Bomsawin s'insère dans un « *forum de discussions* »<sup>114</sup> : les « *points de conflits* » défendus sont ceux relatifs à la représentativité des Autochtones et à la liberté artistique. Tout comme les représentants autochtones et leurs alliés dans la tribune du 14 juillet 2018, ils « *[transcendent] leurs intérêts égoïstes pour réaliser des figures de l'intérêt public* »<sup>115</sup>. Figures représentatives, par MacDuff, de la liberté artistique, et par O'Bomsawin, de la représentativité des Autochtones. Ce « *face-à-face médiatique* »<sup>116</sup>, mettant « *en regard [...] deux antagonistes* »<sup>117</sup> illustre la notion de « *confrontation* »<sup>118</sup> dans l'arène

---

<sup>113</sup> Charaudeau Patrick. *Le débat présidentiel Un combat de mots. Une victoire aux points*. [https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/0-Debat\\_Presidentiel\\_L\\_S\\_.pdf](https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/0-Debat_Presidentiel_L_S_.pdf)

<sup>114</sup> CEFAÏ Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996/1 (n° 75), p. 43-66. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1>

<sup>115</sup> Daniel Cefai, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

<sup>116</sup> Charaudeau Patrick. *La télévision : les débats culturels "Apostrophes"*. Collection Langages, discours et sociétés, Didier Erudition, 1991

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> Badouard Romain, Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence, « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017, consulté le 12 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700>

publique : il s'agit d'« *un dispositif visant à mettre en relation des locuteurs et des audiences auxquelles ils s'adressent.* » Badouard, Mabi et Monnoyer-Smith listent :

« *Quatre éléments [pour caractériser] [...] une arène : 1. Des conditions régissant l'entrée des locuteurs et ce sur quoi ils peuvent s'exprimer ; 2. Des conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs, ou entre locuteurs et audience ; 3. Des supports d'inscription des discours produits [...] ; 4. Des conditions d'accès pour les audience.* » »

Ces trois conditions renvoient aux rôles des médias : ici les locuteurs s'expriment sous la forme d'un entretien croisé ; les « *conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs* » sont représentées dans l'article par la citation des arguments des deux camps ; les articles sont publiés sur Internet ; enfin, ils sont accessibles au grand public car publiés à grande échelle. Ces visions duelles et leurs modes d'expression relèvent du débat public par la mise en place de deux cadrages différents de la discussion, de la mise en place d'un forum de discussion et du lien avec l'intérêt public.

### 3.2.4. Une reconfiguration du problème dans certains discours médiatiques

Dans l'émission Midi-Info du 1<sup>er</sup> août 2018<sup>119</sup>, l'animatrice s'entretient avec Simon Brault, directeur du Conseil des Arts au Canada. Il réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine qui désigne la tribune des populations autochtones comme une « *fatwa* ». Pour lui, « *l'art doit continuer à provoquer des controverses* ». Selon lui, il est « *bienvenu* » qu'il y ait des débats en ce sens. Il récuse la notion de « *censure* » adoptée par Mnouchkine, du fait de la « *liberté d'expression* » qui est garantie par la loi canadienne. Il souligne que « *s'il y a eu censure économique, elle n'est sûrement pas venue des institutions canadiennes, ni du Conseil des Arts, ni du Conseil des Arts du Québec* ». Simon Brault fait référence au refus, en juillet 2018, de financer le spectacle, « *fatal au projet* »<sup>120</sup> selon Mnouchkine et Lepage. Selon lui, l'enjeu porte moins « *sur la censure ou la liberté artistique, mais sur la faculté d'être capable d'inscrire l'art dans la société quand il y a désaccord.* » Il faut « *assumer ses positions en tant qu'artiste* ». Il porte donc une vision différente sur la délimitation du problème,

---

<sup>119</sup> Midi Info. « Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine ». *Audio fil* du mercredi 1 août 2018. <https://ici.radio-canada.ca/midinfo-simon-brault-kanata>

<sup>120</sup> Chapsal Agnès. « Robert Lepage annule « Kanata » ». *Le Monde*. 24/08/2018. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata\\_5345628\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata_5345628_3232.html)

explicité par Elizabeth Sheppard. Elle indique que « *des stratégies et des visions peuvent s'affronter sur l'identification, la délimitation et la vision d'un problème* »<sup>121</sup>.

Ici, Simon Brault délimite le problème sur le fait de faire débat grâce à l'art, là où d'autres acteurs comme Ariane Mnouchkine par exemple le délimitent sur la liberté artistique. De plus, il ne comprend pas l'annulation de la pièce sous peine économique. Selon lui, ce sont les Autochtones qui ont le plus de difficultés à faire valoir leurs droits au Québec donc « *de laisser entendre que les critiques, les désaccords, les solutions plus ou moins radicales, explique cela, je trouve ça un peu exagéré. [...] Mais ce n'est pas de la censure, je pense.* » Selon lui, c'est à la base de l'art, de

*« [s'adresser] à l'opinion publique. Des gens sont d'accord ou pas. On continue pourtant à défendre la liberté artistique. Le Conseil des Arts défend le droit à s'exprimer. La pire des décisions, c'est de ne pas présenter l'œuvre. »*

Curieusement, Simon Brault affirme que « *le Conseil des Arts est partenaire financier de Kanata* », alors que celui-ci avait refusé de le financer le 25 juillet 2018<sup>122</sup>. Il poursuit : « *On sort beaucoup de grandes expressions boiteuses au lieu d'assumer de vraies discussions. Il faut accepter que l'art provoque des controverses.* » Il met en avant la nécessité d'un dialogue. Pour lui, la question autochtone doit être prise en compte dans un contexte canadien spécifique, et ouvrir au dialogue dans les deux sens. Ces différentes réceptions médiatiques permettent de révéler le statut particulier des grands médias dans la formation du débat public. Ils apparaissent ici indispensables à la mise en réflexion de la discussion autour de la représentativité des Premières Nations. Ainsi, selon Éric Macé :

*« Les médias de masse ont pour particularité d'être à la fois la scène et l'un des acteurs de la sphère publique. Ils en sont la scène principale depuis que les débats publics ne se limitent plus aux enceintes parlementaires et à la presse écrite savante, mais passent par la médiation et la diffusion de masse des images et des discours médiatiques. Du fait de*

---

<sup>121</sup> Sheppard, Elizabeth. « Problème public », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>e</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 530-538. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0530>

<sup>122</sup> « Le Conseil des arts du Canada a refusé de subventionner Kanata » *Radio-Canada* 26/07/2018 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/kanata-conseil-arts-canada-refuse-subventionner-spectacle>

*cette médiation médiatique [...], les médias de masse en sont aussi un des principaux acteurs, y développant leurs propres logiques d'actions qui sont celles d'industries culturelles »<sup>123</sup>*

La place des grands médias canadiens – *Radio-Canada, La Presse, Le Devoir...* – semblent ainsi jouer un rôle important dans la formation du débat public. En effet, en constituant une « *scène principale* », les discussions sur le problème public de la représentativité des Autochtones n'ont plus seulement lieu dans la sphère parlementaire et la presse spécialisée, mais dans des entretiens, des articles multiples.

## **4. L'APPROPRIATION CULTURELLE DANS LES ARTICLES ET DANS LES INSTITUTIONS DANS LA MISE EN DEBAT**

### **4.1. Les termes employés dans les articles**

Dans la tribune du 14 juillet 2018, le problème de l'appropriation culturelle est sous-entendu mais pas directement convoqué. Sur quatorze articles canadiens, sept évoquent cette notion : l'article du 21 juillet 2018, celui du 30 juillet 2018, celui du 5 septembre 2018, celui de Radio-Canada du 17 décembre 2018, celui du 19 décembre 2018, celui du 24 décembre 2018 et celui du 27 janvier 2020. Vicky Fragasso-Marquis, pour *La Presse*<sup>124</sup>, écrit : « *plusieurs ont fait un rapprochement entre cette controverse et celle de « SLAV »* », dont les représentations ont finalement été annulées en raison de l'opposition de certains groupes qui dénonçaient « *l'appropriation culturelle* » dans cette pièce qui traitait de l'esclavage. » Le 30 juillet 2018, dans l'article de Radio-Canada, Kevin Bacon-Hervieux<sup>125</sup> estime que, « *dans un contexte dans lequel on essaie de se réapproprier notre histoire, Kanata ne peut pas survivre dans sa forme actuelle* ».

---

<sup>123</sup> Maigret Éric et Macé Éric (dir.), « Mouvements et contre-mouvements culturels dans la sphère publique et les médiacultures », dans *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*. Paris : Armand Colin, p. 41-66.

<sup>124</sup> Fragasso-Marquis Vicky. « Kanata: Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de SLĀV » *La Presse*. 21/07/2018.

<sup>125</sup> « Annulation de Kanata : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». Radio Canada. 30/07/2018.

Le 5 septembre 2018, Radio-Canada<sup>126</sup> explique « *Au début de l'été, SLAV, un spectacle mis en scène par Robert Lepage [...] avait également fait l'objet de critiques et d'accusations d'« appropriation culturelle», car sa distribution était majoritairement blanche.* » Le 17 décembre 2018, Radio-Canada<sup>127</sup> précise que « *quelques mois après la polémique de l'été dernier sur l'appropriation culturelle* », la pièce est présentée à Paris. Le 19 décembre 2018, Valiante Giuseppe<sup>128</sup> indique que « *le metteur en scène venait d'essayer les mêmes critiques d'appropriation culturelle pour « Slav »*. Jean-Philippe Uzel, le 24 décembre 2018<sup>129</sup>, évoque des « *emprunts* », des « *appropriations insensées* » de l'art autochtone dans l'art non-autochtone. Le 27 janvier 2020, Dominic Tardif<sup>130</sup> s'interroge « *Est-il possible de discuter d'appropriation culturelle sans que la conversation se transforme instantanément en dialogue de sourds ?* » Dans les médias canadiens, il s'agit donc d'une notion omniprésente dans les discours.

#### 4.2. Définitions et prise en compte dans les institutions

L'appropriation culturelle se définit par le fait, pour une culture qualifiée de dominante, d'emprunter des coutumes, traditions, objets, provenant d'une culture dite dominée. Selon Jean-Philippe Uzel, spécialiste de l'histoire de l'art, « *l'appropriation culturelle ne qualifie pas n'importe quel type d'échanges ou d'emprunts culturels, mais seulement ceux par lesquels une culture dominante reprend de façon décontextualisée, déformée ou simplifiée les éléments d'une culture dominée.* »<sup>131</sup> Selon Éric Fassin<sup>132</sup>, La notion est intimement liée à celle de « *représentation* ». Selon lui, « *la représentation, au sens de mise en scène du pouvoir pour le rendre présent, est le complément nécessaire, quand celle-ci est éloignée, de la domination physique. C'est ce qu'on peut appeler la domination symbolique.* »<sup>133</sup> Dans le cadre de la domination

---

<sup>126</sup> « Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage » Radio Canada. 5/09/18.

<sup>127</sup> Médium large. « La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre ». 17/12/2018.

<sup>128</sup> Valiante Giuseppe. « Des Autochtones déçus du *Kanata* de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/18.

<sup>129</sup> Lalonde Catherine. « Le problème avec *Kanata* » *Le Devoir*. 24/12/2018.

<sup>130</sup> Tardif Dominic. « La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle ». *Le Devoir*. 27/01/2020.

<sup>131</sup> Uzel, Jean-Philippe. « Un dramaturge et un Iroquois à Paris. L'affaire *Kanata* », *Esprit*, vol. -f, no. 1-2, 2020, pp. 61-69. <https://doi.org/10.3917/espri.2001.0061>

<sup>132</sup> « Eric Fassin : « L'appropriation culturelle, c'est lorsqu'un emprunt entre les cultures s'inscrit dans un contexte de domination » » *Le Monde*. 24/08/2018. <https://www.lemonde.fr/article/2018/08/24/eric-fassin-l-appropriation-culturelle-dominacion.html>

<sup>133</sup> Fassin, Éric. « Politiques de la (non-) représentation », *Sociétés & Représentations*, vol. 45, no. 1, 2018, pp. 9-27. <https://doi.org/10.3917/sr.045.0009>

coloniale au Canada à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la « *domination symbolique* » était représentée par des institutions mettant en scène le pouvoir, pour reprendre les termes du sociologue. La « *domination physique* » a été celle des textes de lois – Loi sur les Indiens notamment – qui ont, dans l’espace public, discriminé les Autochtones. Aujourd’hui, des discriminations persistent via cette Loi déjà modifiée en 1985. C’est pourquoi un projet de loi est aujourd’hui en discussion pour y remédier<sup>134</sup>. Ethel Goffrier lie également ces termes à « *l’arrière-plan de la colonisation et [à] la nécessité de compensation* »<sup>135</sup>. Selon elle, la question des violences contre les Autochtones nécessite une « *réparation* » malheureusement lente, mais qui fait pourtant son chemin dans les institutions. L’exemple de la notion d’appropriation culturelle peut ainsi être parlant.

Au Canada, elle semble désormais prise en compte par le pouvoir, les institutions publiques. Dans un rapport publié en 2022 sur les industries créatives canadiennes<sup>136</sup>, un onglet est consacré à l’appropriation culturelle sur le site du gouvernement canadien. Le rapport stipule que « *l’appropriation culturelle [...] est un problème important dans l’industrie de la mode, qui touche particulièrement les créateurs autochtones.* » Le texte fait mention, comme Éric Fassin, de la notion de domination. Le Conseil des Arts du Canada, sur son site, a également un onglet mentionnant l’appropriation culturelle dans les questions de financement. Le Conseil stipule que « *les artistes et organismes artistiques qui présentent des demandes de financement pour un projet doivent mentionner si leur projet touche à des savoirs traditionnels, à des langues ou à la propriété intellectuelle culturelle des Autochtones.* »<sup>137</sup> Cette institution se montre également très à l’écoute des questions d’égalité et d’équité quant à la liberté d’expression :

« *Quand la liberté d’expression ([et] de création) est paramétrée et exercée dans un contexte d’inégalité, et qu’elle s’accompagne d’un*

---

<sup>134</sup> « Le Canada dépose le projet de loi C-38 afin de corriger davantage les iniquités des dispositions de la Loi sur les Indiens concernant l’inscription et l’appartenance à la bande » 15/12/2022. <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones/2022/12/projet-loi-c-38-iniquites-loi-indiens.html>

<sup>135</sup> Tardif Dominic. « La nécessaire réparation derrière les débats sur l’appropriation culturelle ». *Le Devoir*. 27/02/2020. <https://www.ledevoir.com/lire/reparation-debats-appropriation-culturelle>

<sup>136</sup> *Stratégie d’exportation créative Rétroactions des intervenants*. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, 2022 No. de catalogue CH4-201/2022F-PDF <https://www.canada.ca/fr/retroactions-intervenants.html>

<sup>137</sup> Site du Conseil des Arts du Canada : <https://conseildesarts.ca/l-appropriation-culturelle>



*manque de sensibilité et d'inclusion, elle devient l'exercice d'un privilège et une manifestation de l'attitude du « tout m'est dû ». »*

Le Conseil des Arts a également fait le point sur l'affaire *Kanata* sur son site, et ajoute : « *La question de l'appropriation culturelle autochtone ne fait pas partie des critères d'admissibilité ou de financement du Conseil, mais elle [fait] l'objet de discussions dans les comités d'évaluation comme c'est le cas depuis de nombreuses années.* »<sup>138</sup> L'institution explique que le refus de financer *Kanata* s'explique par « *le manque d'information dans l'énoncé du projet quant à la consultation des Autochtones ainsi qu'à leur intégration dans le processus de création* ». Ce qui est en tout cas particulièrement notable, c'est que la notion d'appropriation culturelle s'apparente à une notion dont le problème est institutionnalisé, contribuant à la constitution en problème public. Daniel Céfai<sup>139</sup> estime ainsi que

*« le problème public ne se met véritablement à exister que lorsqu'il est devenu un enjeu d'expérience collective. En formulant des critiques, des dénonciations et des revendications (Festiner, Abel, Sarat, 1980-1981 ; Boltanski, Thévenot, 1991), il franchit un nouveau cap en recherchant l'approbation de responsables institutionnels et de plus larges publics. »*

Par la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* », les représentants des Premières Nations ont pu chercher cette « *approbation* » des institutions canadiennes. Approbation et écoute que l'on retrouve dans le refus du Conseil des Arts de subventionner la pièce. Institutions qui mettent un point d'honneur à identifier, voire à solutionner des problématiques culturelles, sociales et politiques prépondérantes sur le territoire. A l'inverse d'Ariane Mnouchkine, qui pense le comédien capable d'endosser tous les rôles et toutes les cultures, les institutions canadiennes semblent accorder aux notions d'emprunts de culture dominée une dimension centrale. La France semble penser différemment ces questionnements, renforçant la mise en débat. C'est ce que nous allons voir dans un second temps.

---

<sup>138</sup> « Mise au point » 10/08/18 : <https://conseildesarts.ca/medias/2018/08/mise-au-point>

<sup>139</sup> Céfai, Daniel. « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, no. 2, 2016, pp. 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>



## 2. En France, une conception différente de l'appropriation culturelle qui contribue à la mise en débat public.

---

### 1. HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DU THEATRE DU SOLEIL DANS LA MISE EN DEBAT

Dans un second temps, nous allons nous intéresser, dans une perspective comparative, au cas français. Les réceptions médiatiques potentiellement différentes entre la France et le Canada ont pu avoir un impact sur la mise en débat public du problème public de la représentativité des Autochtones au Canada.

#### 1.1. Une histoire marquée par l'engagement, le multiculturalisme et la liberté artistique

Le Théâtre du Soleil est créé en 1964 par Ariane Mnouchkine et « *des comédiens et techniciens se découvrant « une passion commune pour le travailler ensemble » (Buffard, Delahaye, 2004) »<sup>140</sup>. Il s'agit d'une « troupe théâtrale [...] qui expérimente la vie communautaire durant l'été 68 aux Salines d'Arc-et-Senans, où une forme de discipline s'articule avec un travail acharné. »<sup>141</sup> L'importance accordée dans plusieurs pièces de théâtre à l'étranger est en partie liée à l'attachement d'Ariane Mnouchkine pour l'Asie, où elle a fait beaucoup de voyage. Emmanuel Saunier-Cassia affirme ainsi que :*

*« l'intérêt pour la diversité des cultures, notamment venant d'Orient et en particulier le tropisme d'Ariane Mnouchkine pour l'Asie n'est plus à*

---

<sup>140</sup> Saunier-Cassia, Emmanuelle. « Le Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, un théâtre humaniste utopique sous les auspices de la devise républicaine », *Revue Droit & Littérature*, vol. 6, no. 1, 2022, pp. 399-412. <https://doi.org/10.3917/rdl.006.0399>

<sup>141</sup> *Ibid.*

*démonter et la reconnaissance qu'elle a reçue en retour non plus (par exemple le Kyoto Prize). Cela explique à la fois le cosmopolitisme de la troupe (une trentaine de nations et une vingtaine de langues y sont en moyenne présentes) et la diversité des techniques théâtrales utilisées. »*

En parallèle, le Théâtre du Soleil s'inscrit dans un engagement politique républicain. Emmanuelle Saunier-Cassa note ainsi que la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est gravé sur le fronton de la façade du Théâtre depuis 1998. Preuve de cet engagement, l'organisation de stages gratuits chaque année pour les futurs comédiens ou l'accueil de plusieurs groupes scolaires chaque année, qui aurait, pour Ariane Mnouchkine, « une « utilité civilisatrice » au théâtre, [...] une fonction pédagogique autant qu'éthique, presque morale »<sup>142</sup>. L'engagement politique du Théâtre se retrouve également dans l'angle pris dans la création de ses pièces. *L'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge* (1985) évoque la situation géographique et politique du Cambodge à la suite de la guerre du Vietnam, pays frontalier. *Indiade ou l'Inde de leurs rêves* (1988) débute après l'annonce de l'indépendance de l'Inde le 15 août 1947. Un engagement et un attrait pour les cultures étrangères que poursuit Ariane Mnouchkine via *Kanata* de Robert Lepage.

## **1.2. La place de l'universalisme républicain dans l'argumentaire du Théâtre du Soleil**

Nous pouvons postuler qu'une des raisons pour lesquelles la réception médiatique de l'affaire *Kanata* a été différente en France comparée à celle au Québec, réside dans la définition de l'universalisme républicain. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 affirme que « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Par cet article Ier, la République nouvellement formée après la Révolution française statue sur un idéal républicain faisant fi des différences sociales, ethniques – abolition de l'esclavage –, économiques – noblesse, clergé, tiers-Etat – entre les individus. L'objectif est alors de mettre fin aux inégalités omniprésentes pendant les règnes successifs des rois. Condorcet, député à l'Assemblée législative de 1791 à 1793,

---

<sup>142</sup>Saunier-Cassa, Emmanuelle. « Le Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, un théâtre humaniste utopique sous les auspices de la devise républicaine », *Revue Droit & Littérature*, vol. 6, no. 1, 2022, pp. 399-412. <https://doi.org/10.3917/rdl.006.0399>

déclare à ce sujet en 1790 que la liberté appartient à tous les êtres humains « *ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes* ». Puisque les individus ont les mêmes droits car égaux, les particularismes ne sont pas pris en compte.

De ce fait, la question autochtone est comprise différemment en France. En effet, la spécificité française se retrouve en partie, selon Jean-Philippe Uzel, dans le terme « *autochtone* », qui « *semble nier la dimension universelle de l'humanité, ancrant chaque individu dans le sol qui l'a vu naître.* »<sup>143</sup> Pour les Français, un Autochtone se rapproche davantage de celui qui a toujours vécu sur le sol de la métropole. De plus, la colonisation française a consisté à conquérir des pays extérieurs au notre. C'est ce qu'analyse Jean-Philippe Uzel :

*« Dans la conception française, « autochtone » compris dans le sens étymologique grec du mot et renvoie à celui « est né de la terre », « celui qui vient d'ici » par opposition à l'étranger qui vient d'ailleurs. Aussi n'est-il pas étonnant aujourd'hui que les penseurs qui participent à une forme de combat pour les valeurs laïques et républicaines qualifient d'« autochtones » les Français de souche qui ont l'impression que leur identité est menacée face à la pression de l'immigration »*

D'où le fait que la notion d'autochtone n'ait pas d'équivalent en France, alors que le Canada fut un pays colonisé par les Européens, discriminant par la suite ces Autochtones. Ce décalage, la focalisation sur l'universalisme et le refus de différencier les cultures est visible dans l'argumentation d'Ariane Mnouchkine<sup>144</sup>. Elle se réfère aux lois de la République française pour assurer que la pièce *Kanata* peut et doit être jouée :

*« Ariane Mnouchkine et le Théâtre du Soleil sont finalement arrivés à la conclusion que Kanata [...] ne violait ni la loi du 29 juillet 1881 ni celle du 13 juillet 1990 ni les articles du Code pénal qui en découlent, en cela qu'il n'appelle ni à la haine, ni au sexisme, ni au racisme ni à l'antisémitisme ; qu'il ne fait l'apologie d'aucun crime de guerre ni ne conteste aucun crime contre l'humanité ; qu'il ne contient aucune*

---

<sup>143</sup> Uzel, Jean-Philippe. « Un dramaturge et un Iroquois à Paris. L'affaire *Kanata* », *Esprit*, vol. -f, no. 1-2, 2020, pp. 61-69.) <https://www.cairn.info/revue-esprit-2020-1-page-61.htm>

<sup>144</sup> [Communiqué du Théâtre du Soleil du 27 juillet 2018](#)

*expression outrageante, ni terme de mépris ni invective envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée. Ne s'estimant assujetti qu'aux seules lois de la République votées par les représentants élus du peuple français [...], le Théâtre du Soleil a décidé, en accord avec Robert Lepage, de poursuivre avec lui la création de leur spectacle et de le présenter au public aux dates prévues, sous le titre Kanata -Épisode I — La Controverse. »*

L'universalisme républicain trouve ainsi sa pleine représentation dans les lois républicaines. Ces lois républicaines favorables à la liberté artistique trouvent d'ailleurs leur apogée dans la Déclaration de Fribourg<sup>145</sup> sur les droits culturels. Texte complexe, la Déclaration de Fribourg cherche à protéger les droits culturels, soit des droits à exprimer librement leurs valeurs, leurs croyances, leurs créations... Ces droits sont aussi protecteurs de l'accès aux ressources et au patrimoine culturel de ces expressions. La Déclaration de Fribourg est donc un texte co-écrit par un groupe international d'experts, cherchant à favoriser le droit-créance – droits économiques et sociaux comme le droit à la santé par exemple –, la diversité et l'identité<sup>146</sup>. Il stipule pourtant que « *toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières* ». La synthèse du rapport sur « *Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial* »<sup>147</sup> confirme cette phrase de la Déclaration de Fribourg. Cette synthèse rappelle que les droits culturels « *prennent leurs sources dans la volonté affirmée, depuis l'après-guerre, de défendre l'idée de l'unité du genre humain contre les idéologies raciales si destructrices.* » Ces droits culturels reposeraient selon cette synthèse sur quatre principes fondateurs : « *Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres ; Favoriser la liberté d'expression artistique ; Élaborer collectivement et en permanence le « vouloir vivre ensemble » ; Développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions entre les cultures* ». En ce sens, ce texte de synthèse a pour

---

<sup>145</sup> ["Les droits culturels - La Déclaration de Fribourg"](#)

<sup>146</sup> [Observatoire des droits culturels - la Déclaration de Fribourg](#)

<sup>147</sup> Baruch Marc-Olivier (réfèrent) CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE Session 19-20 - « Territoires de cultures » SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE 5 Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial <https://www.culture.gouv.fr/Rapport-Les-droits-culturels>.

but de rappeler les principes fondamentaux qui régissent le droit à la création, entre autres.

Droit appuyé aussi par des textes français comme l'article 3 de la loi LCAP<sup>148</sup> qui donne à l'Etat plusieurs prérogatives comme « 4° *Garantir la liberté de diffusion artistique en développant l'ensemble des moyens qui y concourent ; 5° Favoriser la liberté de choix des pratiques culturelles et des modes d'expression artistique* ». L'article 2 va également dans ce sens : « *La diffusion de la création artistique est libre. Elle s'exerce dans le respect des principes encadrant la liberté d'expression et conformément à la première partie du code de la propriété intellectuelle.* » Ces textes garantissent donc une liberté de création qui serait totale, et concernerait toutes les cultures, sans considérations d'appartenance. La « *liberté de choix des pratiques culturelles* » s'exerce donc que le créateur d'une pièce soit Blanc et parle des Autochtones, ou qu'un créateur autochtone décide de faire une œuvre sur ses racines. L'universalisme républicain prévaut donc. Camille Khoury explique aussi :

*« L'argument selon lequel il suffit de travailler avec des comédien-ne-s issu-e-s du monde entier pour légitimer la représentation des situations des minorités qui n'apparaissent pas sur scène par un.e metteur.se en scène blanche, est un argument universaliste. En cela il est proche de l'idée qu'Ariane Mnouchkine elle-même se fait du théâtre, un theatrum mundi au sens géographique du terme. »<sup>149</sup>*

L'universalisme républicain français imprègne donc fortement le débat sur la représentativité des Autochtones dans la pièce *Kanata*. Il faut cependant noter qu'au niveau législatif, des décisions sont prises aujourd'hui pour favoriser le respect des cultures. Ainsi, en 2018, Emmanuel Macron commande un rapport sur la restitution d'œuvres d'art spoliées dans certains pays d'Afrique comme le Bénin ou le Sénégal<sup>150</sup>. Le 10 janvier 2022, le Sénat adopte la proposition de loi donnant un cadre législatif à de telles restitutions<sup>151</sup>. En février 2023, Emmanuel Macron annonce la discussion sur

---

<sup>148</sup> LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine(1)<https://www.legifrance.gouv.fr/proprieteintellectuelle>.

<sup>149</sup> Camille Khoury, « Kanata : les enjeux de la controverse », Agôn [En ligne], Critiques, mis en ligne le 14 mai 2020, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/agon/7332>

<sup>150</sup> Moghaddam Fiona, Dumain Audrey « Restitutions d'œuvres d'art : un projet de loi présenté en Conseil des ministres » <https://franceculture/restitutions-oeuvres-art-projet-loi-conseil-des-ministres>

<sup>151</sup> Barbarit Simon. « Restitution de biens culturels : Emmanuel Macron annonce une nouvelle loi, le Sénat a déjà voté la sienne ». Public Sénat. 27/02/23 <https://www.publicsenat.fr/restitution-biens-loi>

une prochaine loi-cadre permettant relative à ces restitutions<sup>152</sup>. Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture, prévoit « *un débat au Parlement sur [cette] loi-cadre à la fin de l'année 2023* »<sup>153</sup> Ce récent projet de loi montre les avancées françaises en termes de législation sur l'appropriation et la spoliation culturelles.

### 1.3. Universalisme et liberté artistique chez Ariane Mnouchkine

#### 1.3.1. La défense du multiculturalisme comme réponse à la tribune des Premières Nations

Dans la tribune qu'elle consacre à *Télérama*<sup>154</sup>, Ariane Mnouchkine défend ce multiculturalisme propre au Théâtre du Soleil. A la question « *Qu'évoquent pour vous les termes « appropriation culturelle* », Ariane Mnouchkine répond qu'ils « *n'évoquent rien pour [elle] car il ne peut y avoir appropriation de ce qui n'est pas et n'a jamais été une propriété physique ou intellectuelle.* » Elle nie ainsi un terme institutionnalisé au Canada, mais aussi dans le champ universitaire<sup>155</sup>. Pour s'expliquer, elle argue que

*« Toutes les cultures, sont nos sources et, d'une certaine manière, elles sont toutes sacrées. Nous devons y boire studieusement, avec respect et reconnaissance, mais nous ne pouvons accepter que l'on nous en interdise l'approche car nous serions alors repoussés dans le désert. Ce serait une régression intellectuelle, artistique, politique, effrayante. Le théâtre a des portes et des fenêtres. Il dit le monde tout entier. »*

Elle s'y interroge : « *Devons-nous nous résigner à une malédiction atavique, [...] biblique [...] ? Sommes-nous, pour toujours [...] des racistes et des colonialistes ou sommes-nous des êtres humains, porteurs d'universalité, tout comme les Noirs, les Juifs, les Arabes, les Khmers, les Indiens, les Afghans, les Autochtones, dont nous*

---

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Diffalah Sarah et Giol Charles « Rima Abdul-Malak, sur la restitution des biens culturels africains : « Le chemin n'est ni celui du déni, ni celui de la repentance » <https://www.nouvelobs.com/rima-abdul-malak-restitution-des-biens-culturels-africains>

<sup>154</sup> Gayot, Joëlle. « ARIANE MNOUCHKINE "LES CULTURES NE SONT LES PROPRIÉTÉS DE PERSONNE" ». *Télérama*. 18/09/2018. <https://www.telerama.fr/ariane-mnouchkine-les-cultures>

<sup>155</sup> Uzel, Jean-Philippe. « Un dramaturge et un Iroquois à Paris. L'affaire *Kanata* », *Esprit*, vol. -f, no. 1-2, 2020, pp. 61-69. <https://doi.org/10.3917/espri.2001.0061>

voulons parfois raconter les épopées et qui, comme nous, bien avant leurs particularités culturelles, portent en eux cet universel humain ? » Elle use ici des mêmes procédés rhétoriques et argumentatifs utilisés par les signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* ». Ces procédés sont la question rhétorique, le cadrage du sujet à son avantage entre autres. Elle inscrit l'affaire Kanata dans une « *malédiction [...] biblique* », usant du procédé rhétorique de la diversion. Procédé qu'elle utilise également quand elle assimile les revendications des Autochtones à la construction d' « *enclos* ». Ceux-ci lui rappellent la création, en 1933, de la « *la Chambre de la culture du Reich* » qui exclut « *les artistes juifs [...] du monde culturel et* » les obligent à ne « *se produire que dans des manifestations destinées à des publics juifs.* » Elle use ici de la diversion. Celle-ci est théorisée notamment par Schopenhauer<sup>156</sup> comme le fait de, « *quand on s'aperçoit qu'on est battu, de [se jeter] [...] dans un tout autre propos, comme s'il faisait partie du sujet et était un argument contre votre adversaire* » Ici, il faut retenir que ce procédé a pour but de décaler le sujet principal du débat pour faire perdre l'adversaire. Cette diversion revenant sur l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire humaine permet à Mnouchkine d'étayer la nécessité de la liberté artistique. Elle revient également sur la philosophie du Théâtre qu'elle a créé, qui « *dit le monde entier* ». Elle utilise alors l'argument de Diderot dans son *Paradoxe sur le comédien*. Il y affirme que l'une des « *qualités premières d'un grand acteur* » réside dans « *l'art de tout imiter* »<sup>157</sup>.

Ce qui est palpable dans l'argumentaire d'Ariane Mnouchkine, c'est le « *refus de relativiser les valeurs défendues* »<sup>158</sup>, soit ici la liberté artistique. Les défenseurs de la liberté artistique refusent souvent de la relativiser car selon eux le comédien peut tout jouer, c'est le principe du théâtre. Cette argumentation centrée sur l'universalité du jeu de l'acteur est explicitée par Camille Khoury<sup>159</sup> :

« *La polémique entourant Kanata [...] a très tôt porté sur le pouvoir universel de la création artistique... et sur ses limites. [...] Ariane Mnouchkine avait donné le 11 juillet un long entretien au Devoir dans lequel elle évoquait le pouvoir de l'imagination artistique capable*

---

<sup>156</sup> Schopenhauer. *L'art d'avoir toujours raison*. 1891. Circé

<sup>157</sup> Diderot, Denis. *Paradoxe sur le comédien*. 1830. Garnier

<sup>158</sup> Heinich Nathalie. *L'art contemporain exposé aux rejets*. 1998. Hachette.

<sup>159</sup> Camille Khoury, « Kanata : les enjeux de la controverse », Agôn [En ligne], Critiques, mis en ligne le 14 mai 2020, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/agon/7332>



*d'évoquer et de comprendre tous les destins, même les plus difficiles : « Nous, nous sommes acteurs, rien de ce qui est humain ne nous est indifférent. » [...] Tout au long de la polémique, Robert Lepage reprendra également cet argument du pouvoir universel de l'art selon lequel « le théâtre donne une permission de jouer l'autre. De s'autoriser à raconter l'histoire de l'autre » (feuillet de présentation du spectacle). »*

C'est cet argument dont se sert la directrice du Théâtre du Soleil pour contrecarrer l'argumentaire de ceux qui exigent la présence d'Autochtones dans la pièce *Kanata*. Par cette argumentation, elle cherche à faire valoir une idée, une opinion, qui serait plus puissante que celle des signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* ». Evoquant les liens entre débats publics et controverses, Romain Badouard et Clément Mabi affirme à ce sujet :

*« Que l'on définisse le débat public comme le débat sur des enjeux d'intérêt général [...] au sein de l'espace public, ou comme un ensemble d'instruments de démocratie qui visent à accorder des rationalités diverses autour de décisions communes, les enjeux de communication qui sous-tendent les controverses constituent autant d'enjeux de pouvoir. Prendre part au débat, imposer son cadrage, faire valoir ses arguments, enrôler un public, emporter l'adhésion de l'opinion et des décideurs : telles sont les étapes et ressources qui permettent aux acteurs engagés dans une controverse d'influencer sa trajectoire et son issue. »<sup>160</sup>*

Or, pour notre étude, Ariane Mnouchkine tente d'imposer, par cette tribune, son propre cadrage de l'affaire en insistant sur son droit, en tant qu'artiste, de parler de n'importe quelle culture. Si l'on estime que le débat public est bien celui qui porte sur « *des enjeux d'intérêt général qui prend place au sein de l'espace public* », nous pouvons mettre en évidence le fait que la directrice du Théâtre du Soleil, par son argumentaire et sa place dans le milieu artistique, use de son pouvoir pour « *emporter l'adhésion de l'opinion* ». Cette adhésion de l'opinion est également recherchée par le biais des médias. C'est pourquoi nous allons, voir comment *Télérama*, qui a publié l'entretien de Mnouchkine, a procédé à la légitimation de sa parole.

---

<sup>160</sup> Badouard, Romain, et Clément Mabi. « Le débat public à l'épreuve des controverses », *Hermès, La Revue*, vol. 71, no. 1, 2015, pp. 145-151. <https://doi.org/10.3917/herm.071.0145>

### 1.3.2. La figure de légitimation par les médias de la parole de Mnouchkine comme institutionnalisation du débat : l'exemple de *Télérama*.

Ce qu'il faut également remarquer dans la diffusion de l'affaire *Kanata*, c'est la place donnée à certains acteurs par les médias dans la sphère publique. Le relais plus ou moins automatique de la parole de certaines personnalités participent ainsi du cadrage du débat. Ainsi, Romain Badouard et Clément Mabi exigent que soient, dans le débat public, toujours posées ces questions : « *Qui est considéré comme un acteur légitime pour prendre part au débat ? Quels cadrages de la controverse sont proposés par les parties engagées ?* »<sup>161</sup> Dans notre cas, Ariane Mnouchkine propose un cadrage de la controverse sous l'angle de la liberté artistique. Il faut interroger la place que ses prises de paroles ont pris dans l'espace public et pour quelles raisons sa parole pourrait éventuellement être légitimée.

Sa parole, en France, est relayée par plusieurs grands médias comme *Télérama*, *La Croix*... Elle est également relayée par des journaux québécois comme *Le Devoir*. Dans ces publications, elle réitère sa position concernant la liberté d'expression de l'artiste. Le relai de cette parole participe de la légitimation d'une argumentation propre à la metteuse en scène et directrice du Théâtre du Soleil. En effet, Romain Badouard et Clément Mabi estiment que les médias sont des « *gatekeepers* » : *ils donnent la parole à certains acteurs et en excluent d'autres, leur accordent des temps de parole plus ou moins longs et des tribunes plus ou moins visibles, et attribuent de ce fait une (il)légitimité à ces acteurs pour participer au débat public.* »

L'exemple de l'entretien publié par *Télérama* semble assez parlant du cadrage des médias et du processus de légitimation de la parole de Mnouchkine. Dans l'entretien intitulé « *Les cultures ne sont les propriétés de personne* »<sup>162</sup>, *Télérama* choisit d'abord de donner la parole à Ariane Mnouchkine avant de la donner potentiellement à des représentants des Premières Nations. De ce fait, en accordant un temps plus ou moins long à Ariane Mnouchkine pour s'expliquer, le journal *Télérama* cadre l'affaire d'une certaine manière. Ils « *attribuent [bien] une légitimité à ces acteurs [en l'occurrence ici, Ariane Mnouchkine] pour participer au débat public.* » L'idée de légitimation de

---

<sup>161</sup>BADOUARD Romain, MABI Clément, « Le débat public à l'épreuve des controverses », *Hermès, La Revue*, 2015/1 (n° 71), p. 145-151. DOI : 10.3917/herm.071.0145

<sup>162</sup>Gayot Joëlle « Les cultures ne sont les propriétés de personne » *Télérama*. 22/09/2018 <https://www.telarama.fr/ariane-mnouchkine-les-cultures>

la parole de certains acteurs amène également à évoquer la notion d'« *éthos* ». Celle-ci, est définie par Dominique Maingueneau, s'appuyant sur la *Rhétorique* d'Aristote<sup>163</sup>, comme « *l'image que donne implicitement de lui un orateur à travers sa manière de parler* ». Il précise que « *l'éthos est une construction faite par le destinataire à partir des indications données par l'énonciation.* » Dans notre étude, le destinataire de l'entretien par Joëlle Gayot d'Ariane Mnouchkine est le lecteur. Les « *indications données par l'énonciation* » dans l'entretien sont équivoques. D'abord, la journaliste écrit qu'Ariane Mnouchkine « *rappelle que l'histoire de l'humanité appartient à tout le monde.* » De plus, l'article introduit l'entretien en présentant l'entreprise du Théâtre du Soleil et son histoire en ces termes :

*« Fondatrice et directrice depuis 1964 du mythique Théâtre du Soleil, installé à la Cartoucherie de Vincennes, Ariane Mnouchkine, metteuse en scène, auteur, propose depuis toujours un théâtre généreux et populaire qui place l'humain au centre des représentations. Incarnées par une troupe cosmopolite – ses acteurs sont Afghans, Brésiliens, Français, Irakiens, Syriens... –, ses créations prennent à bras-le-corps les tragédies, que celles-ci soient grecques ou shakespeariennes, antiques ou contemporaines. L'exil et les migrants, l'intégrisme et l'émancipation des femmes, la montée des dictatures et la résistance des peuples sont autant de sujets déployés au Théâtre du Soleil. »*

L'article semble ainsi tenter de légitimer le cadre du débat sous l'angle de la liberté artistique, en soulignant le fait que le Théâtre du Soleil soit un milieu multiculturel. A partir de cette énonciation, le destinataire, donc le lecteur, se crée l'image d'Ariane Mnouchkine d'une artiste engagée, juste, respectueuse envers les personnes qui ont subies des violences, qui ont dû émigrer, qui se rebellent contre un ordre dictatorial. A partir de cette description, le lecteur forge ainsi l'idée d'un éthos favorable à Ariane Mnouchkine, et contribue donc à légitimer son discours et sa place dans l'espace public. L'argumentation érudite d'Ariane Mnouchkine participe également de la construction d'un éthos caractérisé par une « *présentation de soi* » confiante, éloquente, réfléchie. Son argumentation repose sur l'explication, à chaque fois, de son raisonnement. Chaque affirmation est prouvée par une assertion : « *Aucune borne ne limite [les*

---

<sup>163</sup> Maingueneau, Dominique. *Les termes-clés de l'analyse du discours*. Points Essais. 2009.

*cultures], car, justement, elles n'ont pas de limites connues dans l'espace géographique ni, surtout, dans le temps. » ; « Le chemin est identique pour ceux qui sont, ou se pensent, victimes, car il peut y avoir de l'indécence à faire sienne, à trop s'approprier, la souffrance d'un aïeul. » De plus, l'argumentation de Mnouchkine semble s'organiser méthodiquement. D'abord, nous l'avons vu, elle utilise la diversion, par le rappel sermonneur à l'histoire de l'Allemagne nazie : « Pas de panique, je ne traite personne de nazi [...] mais lorsqu'on examine ma troupe selon des critères ethniques, je rappelle ce qu'ont fait les nazis. Je sonne un petit tocsin. Attention à certains voisinages de pensée ou de méthode. Même involontaires. » Puis, elle met en avant l'apparente méconnaissance des Autochtones concernant le Théâtre du Soleil pendant la réunion du 19 juillet 2018 à Montréal : « Il nous a fallu rappeler encore et encore que ce spectacle était répété et produit en France, avec des acteurs d'origines très diverses [...]. Bon nombre d'artistes qui nous recevaient ce soir-là avaient entendu vaguement parler du Soleil mais ignoraient tout de son fonctionnement et de ses principes. » Elle déplore finalement les attaques de tous les côtés contre la pièce, après une rencontre pourtant « respectueuse » :*

*« Mais, le lendemain matin, attaquèrent [...] tous ceux qui ne voulaient surtout pas que cette réunion, à laquelle ils n'avaient pas assisté, aboutisse à une entente. Et, je l'admets aujourd'hui, Robert et moi avons été en proie à la sidération face à la puissance d'intimidation et de désinformation de certaines tribunes ou blogs et aussi des accusations de toutes sortes [...]. Après l'annonce de l'annulation, beaucoup des artistes autochtones, rencontrés ce soir-là, ne cachèrent pas leur désappointement et même leur désapprobation devant une issue qu'ils n'avaient jamais demandée ».*

Cette « sidération » et le soutien des Autochtones ayant assisté à la réunion les pousseraient finalement à représenter la pièce, malgré l'annulation antérieure. Ici, Ariane Mnouchkine fait le lien entre l'affaire *Kanata* et la décision de poursuivre la pièce via plusieurs connexions : d'abord, l'histoire de la Shoah ; ensuite, la méconnaissance de la plupart des Autochtones concernant le Théâtre du Soleil ; enfin, les attaques extérieures à la réunion du 19 juillet. Par son argumentation, Mnouchkine

tente de « *prouver que [ces liens sont] de l'ordre du possible ou de l'inéluctable.* »<sup>164</sup> Pour se faire, elle fait appel à des « *arguments empiriques* »<sup>165</sup> ayant une « *valeur éthique* » – l'histoire de la Shoah – et « *pragmatiques* » – des personnes attaquent la liberté d'expression, donc il faut y répondre par l'art. Selon Charaudeau, ces « *arguments qui jouent un rôle de garant du raisonnement* », tentent « *de valider son raisonnement, [et] révèle en même temps [le] positionnement [du sujet argumentant] vis à vis des systèmes de valeurs qui circulent dans la société à laquelle il appartient.* » Systèmes de valeurs qui ont attiré, dans l'argumentation d'Ariane Mnouchkine, à l'universalisme et à la liberté artistique. Cet argumentaire de liberté totale propre à la dramaturgie est à lier avec la place que revêt le théâtre et qu'il a de longue date revêtue. A savoir, une discipline respectée, légitimée par une tradition classique, avec des metteurs en scène comme Molière ou des dramaturges comme Corneille et Racine. Le théâtre en France possède aussi une image élitiste, avec une fréquentation des théâtres encore largement délimitée à des catégories socio-professionnelles supérieures. Ainsi, en 2018, 71% des cadres supérieurs sont allés au théâtre en une année, contre 38% des employés et ouvriers, et 37% des étudiants<sup>166</sup>. Se reposant donc sur des explications pragmatiques et empiriques, Ariane Mnouchkine tente de convaincre le lecteur du bien-fondé de la démarche entreprise aux côtés de Robert Lepage. Ainsi, de par la construction de cet éthos et par l'énonciation, un processus de légitimation tente de s'imposer dans le débat.

## **2. LA QUESTION AMBIVALENTE DE LA LIBERTÉ ARTISTIQUE DANS LES ARTICLES DE PRESSE FRANÇAIS :**

L'universalisme français semble beaucoup imprégner le discours d'Ariane Mnouchkine, directrice du Théâtre du Soleil, et le domaine artistique français en général. Cette liberté artistique peut, dans une certaine mesure, être également

---

<sup>164</sup> Charaudeau Patrick. « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit » *Revue Le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998. [https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-L\\_argumentation-n\\_est-peut-pas-ce-que-l\\_on-croit.pdf](https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-L_argumentation-n_est-peut-pas-ce-que-l_on-croit.pdf)

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Observatoires des inégalités – Les pratiques culturelles selon les catégories sociales et les revenus » <https://www.inegalites.fr/Les-pratiques-culturelles-categories-sociales-et-les-revenus>

soulignée dans le corpus de presse. Il met en évidence la force des débats conflictuels entre arguments français et canadiens.

## 2.1. Présentation et méthodologie de la formation du corpus de presse français

Le corpus de presse français se compose de quatorze articles de médias institutionnels en presse écrite et en radio comme *Le Monde* ou *France TV Info* mais aussi de médias indépendants comme *Libération*. Par ordre chronologique, nous avons : « Théâtre du Soleil. Des Autochtones dénoncent l'absence d'Amérindiens dans la pièce » *Ouest-France*, 15/07/2018. ; Ubertalli Olivier. « Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre ». *Le Point*. 31/07/2018. ; « Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation » » *La Croix* avec AFP, 29/07/2018. . ; Chapsal Agnès. « Robert Lepage annule « Kanata » ». *Le Monde*. 24/08/2018. ; «Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre». FranceTV Info Culture avec AFP. 12/12/2018. ; Gayot Joëlle. «Pourquoi nous ne verrons pas «Kanata», le nouveau spectacle de Robert Lepage». *Télérama*. 21/08/2018. ; Gayot Joëlle. «Théâtre : à la Cartoucherie, un Canada malade de son passé colonial». *Le Monde*. 17/12/2018. ; Héliot Armelle. «*Kanata-Épisode 1-La Controverse*: le Canada dans la tourmente de l'histoire». Figaro Culture. 16/12/2018. ; Salino Brigitte. «Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? » ». *Le Monde*. 17/12/2018. ; Beauvallet, Eve. ««Kanata», ou le dialogue de sourds des cultures». *Libération*. 20/12/2018. ; Ubertalli Olivier. « Kanata » : quand le Soleil irradie au Canada. *Le Point*. 22/12/2018 ; Da Silva Marina. «Théâtre. La controverse de Kanata». *L'Humanité*. 7/01/2019. ; Charpentier David. «Théâtre : Kanata, «la pièce interdite» à voir de toute urgence à la Cartoucherie». *Le Parisien*. 14/01/2019. ; Benhabib Djemila. La porte-parole d'un festival à Montréal « annulée ». *Le Point*. 9/06/2022.

Ces articles ont été choisis en fonction du ou des discours qui paraissaient dominants dans le cadre de l'affaire *Kanata*. Ces articles sont, contrairement au corpus canadien, tous issus de la presse écrite et aucun de la radio. Ce choix s'explique car le fait qu'en plus des articles, l'analyse française a aussi beaucoup porté sur des entretiens écrits assez longs, notamment d'Ariane Mnouchkine et de Robert Lepage, ce qui égalisait l'étude comparée entre les entretiens au Canada et ceux en France. Il s'agit

d'articles qui reviennent sur l'affaire, d'entretiens, par exemple avec Robert Lepage ou Ariane Mnouchkine, ou de billets reprenant les codes de l'éditorial comme certains articles du *Point*, d'Olivier Ubertalli par exemple.

Ainsi, huit articles français sur quatorze semblent en faveur de la liberté artistique. Seulement quatre semblent en revanche en faveur de la représentativité des Autochtones. Les deux derniers articles du corpus paraissent objectifs et nuancés. Pour ces articles, ce qui est frappant, c'est qu'une majorité d'articles mettent en valeur la question de la liberté d'expression des artistes, là où au Canada le discours est plus nuancé et plus explicatif des problématiques autochtones. Le corpus français a donc été constitué en portant un regard comparatif sur le Canada.

## **2.2. L'universalisme qui fait débat dans le corpus de presse : des choix éditoriaux entre prise de parti pour la liberté artistique et représentativité des Autochtones**

### **2.2.1. Des articles pro-liberté artistique...**

Sur quatorze articles français, dix du corpus semblent prendre véritablement parti pour la liberté artistique. Ce qui est remarquable dans cette première répartition des articles français, c'est que trois articles sur neuf proviennent du journal *Le Point*, dont la ligne éditoriale est au centre-droit. Notre analyse va d'abord porter sur ces trois articles du *Point*, puis sur les quatre articles respectivement du *Monde*, de *La Croix* et du *Parisien*. Le 31 juillet 2018, le journaliste Olivier Ubertalli intitule de manière équivoque son article « *Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre* »<sup>167</sup>. A l'inverse de certains articles de presse québécois, le discours du journaliste est ici critique envers la condamnation visant l'absence d'Autochtones dans la pièce. L'auteur, Olivier Ubertalli, prend le parti de la liberté artistique, légitimant l'action de Robert Lepage : « *Le Canadien Robert Lepage annule sa pièce sur les Amérindiens programmée à Paris, après une controverse sur l'absence de comédiens amérindiens.*

---

<sup>167</sup> Ubertalli Olivier. « Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre ». *Le Point*. 31/07/2018. <https://www.lepoint.fr/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre.php>



*Affligeant.* » Après avoir expliqué le contexte de la contestation de certains représentants autochtones, Olivier Ubertalli écrit :

« *Pour ces Amérindiens, il s'agit de revendiquer leur existence longtemps bafouée. Reste que Robert Lepage est justement l'un des rares créateurs nord-américains à s'intéresser à leur sort et à la façon dont ils ont été traités. [...] Cela n'a pas suffi à convaincre les grincheux.* »

Par ce biais, l'auteur de l'article met en place ce que Patrick Charaudeau désigne comme les « *stratégies de captation* »<sup>168</sup>. Celles-ci visent à « *séduire ou persuader le partenaire de l'échange communicatif [pour] que celui-ci finisse par entrer dans l'univers de pensée qui sous-tend l'acte de communication, et partage ainsi l'intentionnalité, les valeurs et les émotions dont il est porteur* »<sup>169</sup>. Selon Charaudeau, ces stratégies s'exécutent via l'attitude « *polémique* »<sup>170</sup>, durant laquelle le locuteur contredit certaines des valeurs voire la légitimité de celui à qui il s'adresse ; et l'attitude de « *dramatisation* », durant laquelle le locuteur se sert de figures de style – analogie, métaphores... – « *pour forcer l'autre à partager certaines valeurs ou à ressentir certaines émotions* »<sup>171</sup>. Dans cet article, l'auteur contredit la valeur de représentativité qu'exigent certains penseurs autochtones, d'où l'attitude polémique. La dramatisation, quant à elle, se retrouve dans les questions que posent l'auteur au début de l'article :

« *L'acteur qui joue l'Alceste du Misanthrope de Molière doit-il [...] être Français et blanc ? Celui qui incarne dans un film Martin Luther King doit-il obligatoirement être américain et noir ? Les comédiens d'une pièce sur les Amérindiens doivent-ils être Amérindiens ?* »

En comparant l'affaire *Kanata* à une pièce du répertoire théâtral français qu'est *Le Misanthrope* de Molière ou la figure respectée et engagée de Martin Luther King, le journaliste enjoint les lecteurs à partager la valeur de la liberté d'expression. Le rappel à ces noms célèbres peut également procurer pour le lecteur un sentiment de

---

<sup>168</sup> Charaudeau, Patrick (1995). Une analyse sémiolinguistique du discours. *Langages*, 117, 96–111. <http://www.jstor.org/stable/23906732>

<sup>169</sup> Maingueneau, Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*

<sup>170</sup> Charaudeau Patrick. « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit » *Revue Le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998. [https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-argumentation-pas-ce-que-l\\_on-croit.pdf](https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-argumentation-pas-ce-que-l_on-croit.pdf)

<sup>171</sup> *Ibid.*

compassion pour la contribution à la culture française de Molière, et à la situation politique afro-américaine via Martin Luther King. Ce sentiment de compassion peut permettre la validation de l'argumentation de l'auteur de l'article. Par ailleurs, le titre évocateur « *Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre* » et la mention « *affligeant* » dans le texte, notamment, témoignent de ce que Charaudeau nomme « *l'enjeu de crédibilité* »<sup>172</sup>. Il détermine « *la position de vérité du sujet, de sorte qu'il puisse répondre à : "comment puis-je être pris au sérieux ?"* » Cet enjeu peut être mis en place via deux types de positions : la « *neutralité* » ou « *l'engagement* ». Ici, le journaliste choisit l'engagement, soit « *une prise de position dans le choix des arguments ou le choix des mots* » conduisant à la production d'un « *discours de conviction destiné à être partagé par l'interlocuteur* ». L'auteur choisit ici clairement ces mots pour aller dans le sens de la liberté artistique.

Ces stratégies de captation, nous les retrouvons également dans l'article du même auteur en décembre 2018<sup>173</sup>. Olivier Ubertalli adopte une attitude polémique au sens de Charaudeau quand il s'interroge : « *à voir et à vibrer avec ce spectacle si doux et intense, si juste et explorateur de l'intimité et de l'âme humaine, on se demande bien pourquoi une polémique très canado-canadienne a bien failli le tuer dans l'œuf.* » Il y contredit la vision canadienne, plus dure que celle de la France, en termes de représentativité des Autochtones. Il tente ainsi de disqualifier la vision partagée par les signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » afin que le lecteur entre « *dans l'univers de pensée qui sous-tend l'acte de communication, et partage ainsi l'intentionnalité, les valeurs et les émotions dont il est porteur* ». De plus, l'auteur de l'article n'a de cesse d'utiliser des analogies : le texte est intitulé « *Quand le Soleil irradie au Canada* » ; « *on s'interroge encore sur les causes de la tempête.* » ; « *Un kaléidoscope de réflexions* » ; « *le village spectaculaire de Kanata habité par les comédiens du Soleil* ». Ces métaphores et analogies positives procurent chez le lecteur un sentiment de curiosité, voire un désir d'en connaître plus sur la pièce. L'auteur y souligne l'incompréhension face à la polémique et donc le décalage entre la France et le Canada sur la question de la

---

<sup>172</sup>Charaudeau Patrick. « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit » *Revue Le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998.

<sup>173</sup> Ubertalli Olivier. « Kanata » : quand le Soleil irradie au Canada. *Le Point*. 22/12/2018. [https://www.lepoint.fr/culture/kanata-quand-le-soleil-irradie-au-canada-22-12-2018-2281426\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/kanata-quand-le-soleil-irradie-au-canada-22-12-2018-2281426_3.php)

représentativité des Autochtones par « *assis sur les gradins de la Cartoucherie de Vincennes, on s'interroge encore sur les causes de la tempête.* ». Interrogation qu'Olivier Ubertalli balaye par « *Pourtant, la troupe du Théâtre du Soleil basée en France est multiculturelle.* » La mention de la « Cartoucherie » ancre géographiquement le débat en France, et augmente l'impression de décalage entre la pensée canadienne et française. Cette impression de décalage est aussi liée au fait que l'auteur ancre ici le débat en France, en le plaçant à la « Cartoucherie ». Ce procédé est explicité en partie par la notion de « *spatialité* » théorisée notamment par Patrick Charaudeau<sup>174</sup>. Il postule que la « *spatialité* » est liée, comme la « *temporalité* » au « *potentiel d'actualité* ». Selon lui, « *la spatialité doit être dans un environnement dont on peut supposer qu'il touche le sujet informé, soit par sa proximité (le village), soit par sa globalité (la planète)* ». Dans l'article du *Point*, la spatialité concerne le lecteur, par la « *proximité* » indiquée par la Cartoucherie, située à Paris, en France. Le fait d'implanter le débat en France donne ainsi au lecteur l'impression d'être directement concerné par celui-ci, et peut avoir une visée convaincante de la liberté artistique.

Dans l'article de Djemila Benhabib<sup>175</sup>, l'attitude polémique et la dramatisation sont d'autant plus visibles. Quand l'autrice s'insurge, évoquant la décision de l'artiste Mélissa Lavergne de quitter sa fonction de porte-parole du Festival Nuits d'Afrique en 2022, « *Car Mélissa Lavergne est « blanche » ! Et alors quoi ? Est-ce une raison pour lui montrer la porte ?* », son attitude est ainsi clairement polémique, selon les termes de Charaudeau. La dramatisation est perceptible également à de nombreuses reprises : « *C'est la Révolution tant promise ! Enfin, une Révolution à l'envers.* » ; « *Ce phénomène social a servi de bougie d'allumage pour tisser une fresque retraçant l'histoire récente des Premières Nations au Canada.* » ; « *Slav, une odyssée théâtrale* » « *fétichistes de la race* ». L'article ne fait pas entièrement mention de *Kanata* mais se veut presque un plaidoyer en faveur de la liberté artistique. L'autrice utilise de nombreuses unités linguistiques appelé « *embrayeurs* » par R. Jakobson<sup>176</sup>. Ces unités désignent les mots signifiants par rapport à la situation d'énonciation dans laquelle ils sont produits. Il peut s'agir des pronoms personnels ou d'adjectifs possessifs par

---

<sup>174</sup>Charaudeau Patrick, "La médiatisation de l'espace public comme phénomène de fragmentation", *Études de communication* [Online], 22 | 1999, Online since 23 May 2011, connection on 02 June 2023. URL: <http://journals.openedition.org/edc/2346>

<sup>175</sup> Benhabib Djemila. La porte-parole d'un festival à Montréal « *annulée* ». *Le Point*. 9/06/2022. <https://www.lepoint.fr/la-porte-parole-d-un-festival-a-montreal-cannulee>

<sup>176</sup> R. Jakobson cité par Maingueneau D. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points. Avril 2009.

exemple. Ils marquent la subjectivité du texte. Selon Maingueneau<sup>177</sup>, les « *mots porteurs d'évaluation positive ou négative* » sont également porteurs de subjectivité. Dans l'article, la subjectivité est marquée : « *Certains obsédés de la « race » ; « Sommes-nous dans un film de Charlot sans Charlot ? » ; « Cette terrible vague de censure » ; « Quant à la tête d'affiche de Slav, Betty Bonifassi, elle fut emportée par la même folie avec la même rage » ; « D'où sortent-ils, ces fétichistes de la race pour rapetisser de la sorte la longue histoire de l'humanité ? » Par l'utilisation de ces outils d'argumentation, les auteurs des articles cherchent à amener l'adhésion des lecteurs à leur point de vue, en orientant le débat à leur avantage.*

Il semble que les mêmes procédés soient utilisés dans l'article du *Figaro*<sup>178</sup> : « *l'éclatement d'une polémique très violente sur les réseaux sociaux* » ; « *Profondément blessé, le metteur en scène québécois ne voyait plus d'issue.* » ; « *Ainsi est né Kanata [...], manière magistrale de répondre par l'art à une polémique stérile.* » La quasi-victimisation opérée vis-à-vis de Robert Lepage et la mention d'une « *polémique stérile* » contribuent à décrédibiliser les revendications des représentants de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones* ».

Un article du *Parisien*<sup>179</sup> utilise également une argumentation spécifique en faveur de la liberté artistique. David Charpentier y utilise dès le titre une antithèse « *Kanata, « la pièce interdite » à voir d'urgence à la Cartoucherie* », faisant ressortir, d'une part, l'aspect controversé, polémique de la pièce et donc le débat, et, d'autre part, soulignant le point de vue de l'auteur. Celui-ci émet une critique positive de la pièce, la qualifiant d'« *épopée onirique et enjouée* ». L'article remet même en doute le débat en place au Canada : « *Difficile de comprendre de ce côté-ci de l'Atlantique la virulence du débat sur « l'appropriation culturelle ».* » Il qualifie les personnes qui se sont insurgées contre la non-représentation d'Autochtones dans la pièce de « *détracteurs* », mot « *porteur d'évaluation [...] négative* » selon Maingueneau, et donc de subjectivité. Ils soulignent le point de vue personnel du locuteur, et sa volonté de faire adhérer le lecteur à son point de vue.

---

<sup>177</sup> Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009

<sup>178</sup> Héliot Armelle. « *Kanata-Épisode 1-La Controverse: le Canada dans la tourmente de l'histoire* ». Figaro Culture. 16/12/2018. <https://www.lefigaro.fr/kanata-le-canada-dans-tourmente-histoire.php>

<sup>179</sup> Charpentier David. « *Théâtre : Kanata, “la pièce interdite” à voir de toute urgence à la Cartoucherie* ». *Le Parisien*. 14/01/2019. <https://www.leparisien.fr/theatre-kanata-pièce-interdite>

Un autre article<sup>180</sup> étudié en accord avec la liberté artistique se veut plus objectif. Toutefois, plusieurs éléments mettent en avant son point de vue a priori favorable à la liberté artistique. Dans cet article de *La Croix*, l'auteur évoque la position de Robert Lepage, « *contraint d'annuler* » son spectacle et cite plusieurs fois la parole d'Ariane Mnouchkine, sans faire mention de la parole des partisans de la visibilité d'artistes autochtones. De plus, il conclue par la parole rapportée du Théâtre du Soleil, qui « *envisage la possibilité d'accueillir à la Cartoucherie [...], « un festival de théâtre autochtone » qui « pourrait devenir un rendez-vous régulier bi ou triannuel* ». » Ainsi, « *l'orientation argumentative* » selon Charaudeau, mise en évidence dans l'article semble davantage en faveur de la liberté artistique. L'article de *La Croix* met également en place des « *enjeux de crédibilité* » selon Charaudeau, mais cette fois-ci via la neutralité. Cette position neutre « *amènera [le locuteur] à effacer, dans son mode d'argumentation, toute trace de jugement et d'évaluation personnelle, que ce soit pour expliciter les causes d'un fait ou pour démontrer une thèse* »<sup>181</sup>. Cette position est amenée via des phrases comme : « *Mais après une polémique entretenue par des personnalités autochtones, critiquant l'absence de comédiens amérindiens dans la distribution de la pièce, des coproducteurs nord-américains se sont retirés du projet, mettant en péril son financement.* » ou « *Le Théâtre du Soleil répondra à cette intimidation par « ses propres outils »* ». Les formules « *mettant en péril* » et « *intimidation* » paraissent plus discrètes que les formules exclamatives des articles précédents. Mais elles témoignent tout de même d'une prise de position visant à orienter la vérité du sujet sur l'angle de la liberté artistique.

Un article du *Monde*<sup>182</sup> semble utiliser les mêmes procédés : « *Malgré cela, le Conseil des arts du Canada a décidé de ne pas financer la production - ce qui a été fatal au projet* » ; « *L'annulation de la pièce n'a pas seulement fait réagir dans le milieu artistique. Certains politiciens ont aussi dénoncé une forme de censure.* » ; « *Au-delà de cette troublante situation, il nous faudra bien, tôt ou tard, tenter de comprendre, calmement et ensemble, ce que sont fondamentalement l'appropriation culturelle et le*

---

<sup>180</sup> « Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation » » *La Croix* avec AFP, 29/07/2018. <https://www.la-croix.com/retrait-Kanata-Mnouchkine-deploire-intimidation>

<sup>181</sup> Charaudeau Patrick. « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit » *Revue Le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998. <https://www.felsemiotica.com/charaudeau-argumentation-pas-ce-que-l-on-croit.pdf>

<sup>182</sup> Chapsal Agnès. « Robert Lepage annule « Kanata » ». *Le Monde*. 24/08/2018. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata\\_5345628\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata_5345628_3232.html)

droit à une expression artistique libre », a fait savoir Robert Lepage dans un communiqué. » Les mentions de « fatal au projet », « censure » et les citations des pro-liberté artistique comme Robert Lepage ou des personnalités politiques québécoises montrent l'usage d'une neutralité dans l'enjeu de crédibilité qui permettent à l'auteur de l'article d'être pris au sérieux dans son argumentation. La critique théâtrale est aussi le lieu de propos favorables de la liberté artistique. L'enjeu de crédibilité se fait alors plus subtil, prétendant donner un avis strictement dramaturgique, donc neutre, mais parsemant tout de même le texte d'un avis favorable à la liberté artistique.

C'est le cas de l'article de Joëlle Gayot<sup>183</sup> : « [La forme] évoque celle, merveilleuse, dont Ariane Mnouchkine, patronne du Théâtre du Soleil, a fait sa signature. Pas seulement parce que ce sont ses comédiens qui jouent (d'où la colère de certains artistes autochtones canadiens, mécontents de ne pas être de la distribution alors que le spectacle parle, en partie, d'eux). » ; « Entre les deux créateurs, la fraternité esthétique et éthique est réelle, ce qui explique pourquoi Ariane Mnouchkine s'est battue avec détermination pour que ce spectacle voie le jour. A raison. Sa troupe, où se mêlent Afghans, Sud-Américains, Indiens, Français, etc. n'a rien à prouver quant à l'universalité des paroles portées sur la scène. » La mention d'« artistes autochtones » « mécontents [...] alors que le spectacle parle, en partie, d'eux). » et de « l'universalité des paroles portées sur la scène » montrent un point de vue assez orienté et une volonté de faire adhérer le lecteur au propos de l'article. Pourtant, l'article se fait ensuite plus critique d'une possible « culpabilité » gênante de Robert Lepage quant à son propos. Cependant, cette interrogation est vite balayée par la vision d'une nouvelle scène « superbe », faisant accéder Lepage à la « fulgurance théâtrale », loin de ses « injonctions intérieures », qui fait « s'affranchir » Kanata des « controverses » en s'assumant « spectacle de théâtre. Donc de l'art ». La liberté artistique prévaut donc. Les deux derniers articles pro-liberté artistique sont un entretien de Robert Lepage<sup>184</sup> que nous allons analyser précisément un peu plus bas et l'entretien d'Ariane Mnouchkine étudié précédemment.

L'analyse de ces articles permet de rendre compte de la position des médias français, semblant plus favorable à la stricte liberté artistique. Nous avons d'abord tenté

---

<sup>183</sup> Gayot Joëlle. « Théâtre : à la Cartoucherie, un Canada malade de son passé colonial ». Le Monde. 17/12/2018. <https://www.lemonde.fr/theatre-a-la-cartoucherie-canada-malade-passe-colonial>

<sup>184</sup> Salino Brigitte. « Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? » ». Le Monde. 17/12/2018. <https://www.lemonde.fr/robert-lepage-artistes-droit-de-faire>



de comprendre quels articles français se positionnaient en faveur de la liberté artistique ainsi que par quels biais argumentatifs. Ensuite, ces articles sont confrontés au corpus français en accord avec l'argumentation de certains représentants autochtones.

### 2.2.2. ... confrontés à des articles en faveur de l'argumentaire des Premières Nations, attisant le débat.

De l'autre côté, quatre articles de journaux français semblent se placer davantage en faveur de l'argumentaire de représentativité des Premières Nations. Cette contradiction contribue à attiser le débat. Le premier article étudié ici<sup>185</sup> prend presque la forme d'un éditorial, tant la réflexion apportée via la pièce *Kanata* tend à interroger plus largement la vocation du théâtre à représenter tout le monde. Par le biais d'embrayeurs positifs et de justifications favorables à la pièce telle quelle, la journaliste Eve Beauvallet semble d'abord se placer en accord avec la pensée de Lepage et Mnouchkine : « *Que le metteur en scène québécois Robert Lepage soit un des rares artistes à défendre le sort des autochtones n'y a rien fait. Pas plus que la mission clairement justicière et émancipatrice de son projet.* » Elle met par la suite en place ce que la rhétorique nomme la « *substitution connotative* »<sup>186</sup>, soit le remplacement d'un terme par un autre pour s'adapter mieux au contexte. Elle remplace le terme « *invisibilisé* », qu'elle nomme, par « *travaillé avec* », non pas les Autochtones, mais avec « *la troupe du Théâtre du Soleil [...], connue pour son idéal humaniste, réunissant des artistes de vingt-six pays [...] quelques-uns réfugiés, d'autres ayant choisi l'exil* ». Après avoir expliqué les arguments des défenseurs de la liberté d'expression, la journaliste se concentre sur ceux des Autochtones : « *l'actrice iranienne Shaghayegh Beheshti, qui joue un des rôles d'autochtones, commente : [...] c'est le principe même de l'acteur que de "parler à la place des autres" ! Ce qui est déplacé, c'est de faire un tel scandale sans même connaître la troupe ni le projet. En même temps, ça témoigne d'une grande souffrance...* » ; puis « *Deux des signataires de cette lettre, Maya Cousineau-Mollen et Kim O'Bomsawin, étaient accueillies en France pour assister à la première de Kanata, à l'invitation du collectif Décoloniser les Arts qui organisait ce lundi une rencontre avec elles [...]. Déçues par une pièce dont elles condamnent «les*

---

<sup>185</sup> Beauvallet, Eve. ««Kanata», ou le dialogue de sourds des cultures». Libération. 20/12/2018. <https://www.liberation.fr/kanata-ou-le-dialogue-de-sourds-des-cultures>

<sup>186</sup> Viktorovitch Clément. *Le Pouvoir rhétorique : Apprendre à convaincre et à décrypter les discours*. Editions du Seuil. 2021.



*clichés», les deux artistes autochtones se désolaient également que le Théâtre du Soleil ait plaidé par communiqué son droit à la créer. « Ce n'est pas une question de justice, c'est une question de morale ! » » En mettant en avant les arguments d'une comédienne de la Troupe du Soleil et des artistes autochtones, l'auteurice du texte met bien en évidence la « polarisation entre oppresseurs et opprimés » opérée dans l'affaire *Kanata*, polarisation pour laquelle elle finit par donner son avis. Cette polarisation est mise en place en citant la tribune des Autochtones : « L'un des grands problèmes que nous avons au Canada, c'est d'arriver à nous faire respecter [...] par la majorité. [...] Peut-être sommes-nous saturés d'entendre les autres raconter notre histoire. Nous [...] ne nous taisons pas » ; et en évoquant le travail de Lepage qui a « travaillé avec la troupe du Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine, connue pour son idéal humaniste. » Elle conclut :*

*« On rêverait bien sûr que, s'agissant du théâtre, soit défendu l'idéal du « tout le monde peut jouer tout le monde » plutôt que celui de Koltès[...]. Seulement la réciproque - seuls des Blancs dans les rôles de Blancs - est tout aussi inquiétante et plus répandue, a fortiori en France où la couleur de peau est dramaturgiquement neutre [...] de préférence lorsqu'on est Blanc [...]. Tant que ce déséquilibre flagrant ne gênera pas davantage les milieux artistiques, l'idéal universaliste de « circulation culturelle » sonnera comme une hypocrisie, laquelle n'est pas sans lien avec le genre d'attaques désordonnées et dommageables dont Kanata fut la victime. »*

Via cette dernière conclusion, la rédactrice du texte met en place ce qu'Alain Rabatel nomme la « surénonciation »<sup>187</sup>. Il s'agit du « point de vue du locuteur citant [qui] est dominant ». En citant l'assertion défendue par les prôneurs de la liberté artistique, « tout le monde peut jouer tout le monde », la journaliste met en avant sa propre argumentation. Argumentation qui nuance fortement le refus de questionner la requête des Premières Nations et de s'en tenir seulement à la liberté artistique. Ainsi, dans ce dernier paragraphe, malgré un propos élogieux concernant le Théâtre du Soleil, la journaliste prône, par la surénonciation, une réparation du « déséquilibre flagrant » que constitue la grande représentation des Blancs dans le théâtre, à défaut des personnes racisées, moins représentées dans l'espace théâtral. La confrontation des points de vue

---

<sup>187</sup> Rabatel A. cité par Maingueneau D. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points. Avril 2009.

semble bien mise en exergue dans cet article, avec une réflexion finale en faveur d'une restructuration d'un « *déséquilibre* » propre au milieu théâtral. Au sujet de la difficile mise en place de la confrontation, Romain Badouard, Clément Mabi et Laurence Monnoyer-Smith<sup>188</sup> expliquent que :

*« Malgré l'ouverture de l'espace public, il apparaît de plus en plus difficile de confronter les points de vue pour ne pas tomber dans un « dialogue de sourds ». [...] on constate également que le degré de visibilité ne modifie pas à lui seul les rapports de forces. Une plus grande variété de points de vue est certes rendue publique et des communautés se mobilisent pour mettre à l'agenda des thématiques [...] mais, finalement, les arguments ne sortent pas vraiment de leur environnement de production et ne sont que rarement confrontés au camp opposé. »*

Dans l'article, le terme « *dialogue de sourds* » fait partie du titre et est bien mis en évidence dans les différents arguments de chaque camp. Les arguments sont sortis de leur « *environnement de production* »<sup>189</sup> puisqu'ils sont insérés dans un nouvel article, mais la confrontation au camp opposé reste à déterminer, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une réponse à une tribune mais d'un article, qui n'est pas adressé directement au camp opposé. Or, la notion de confrontation démontre, comme nous l'avons vu plus haut, le statut d'arène publique des médias : selon Romain Badouard, Clément Mabi et Laurence Monnoyer-Smith, il s'agit d'« *un dispositif visant à mettre en relation des locuteurs et des audiences auxquelles ils s'adressent.* » Les quatre conditions que sont « *1. Des conditions régissant l'entrée des locuteurs et ce sur quoi ils peuvent s'exprimer ; 2. Des conditions relatives au mode de confrontation entre locuteurs, ou entre locuteurs et audience ; 3. Des supports d'inscription des discours produits [...] ; 4. Des conditions d'accès pour les audiences [...]* » sont ici réduites du fait de l'absence de « *confrontation* » directe « *entre locuteurs* ». Ainsi, bien que l'article soit publié et visible au plus grand nombre, la confrontation n'est visible ici que sous la forme d'un « *dialogue de sourds* » qui semble empêcher toute discussion fertile.

---

<sup>188</sup>Badouard R, Mabi C et Monnoyer-Smith L, « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017, consulté le 12 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700>

<sup>189</sup> Ibid.

L'article de Marina Da Silva<sup>190</sup> identifie le même problème qu'Eve Beauvallet concernant *Kanata*, en posant la question rhétorique « *Dans le programme de salle, Robert Lepage titre son entretien : « Le théâtre donne une permission de jouer l'autre. » Mais n'est-ce pas un lieu commun qui est aujourd'hui à réinterroger ?* » La journaliste déplore également « *l'entêtement d'Ariane Mnouchkine qui va conduire à la création à la Cartoucherie de Kanata - Épisode 1 - La Controverse, s'inspirant largement de la polémique.* » Elle évoque également l'entretien de Télérama dans laquelle « *la directrice du Théâtre du Soleil [...] se drape dans les valeurs de la République pour défendre son droit inaliénable à la création.* » Selon la journaliste, Ariane Mnouchkine y déplace le problème soulevé par les Autochtones : « *Soit. Or ce n'est pas l'objet du débat que la pièce vient par ailleurs merveilleusement illustrer.* » Marina Da Silva revient également sur la manière de travailler de Koltès, qui « *[exigeait] que les comédiens noirs ou arabes de ses pièces ne puissent être interprétés que par des Noirs ou des Arabes... Est-il si difficile d'entendre qu'il n'est pas forcément légitime de parler à la place de l'autre, que les gens [...] veulent être des sujets parlants ; qu'ils aspirent à ce que l'on fasse avec eux et non pas sur eux, sans eux.* » Cette argumentation finale est portée durant l'article par le regret, malgré une mise en scène « *virtuose et éblouissante* », de ne pas avoir pu « *en apprendre plus sur le déploiement et les ravages de ce colonialisme canadien* » évoquant un « *témoignage vidéo [sur] l'histoire d'une survivante des pensionnats où les enfants aborigènes étaient humiliés, brutalisés, violés (jusqu'en 1996 !)* ». La journaliste confronte ainsi les deux versants du récit de Lepage : l'histoire de l'assassinat de jeunes femmes par Pikton et celle, plus globale, de la colonisation.

L'article d'Ouest-France<sup>191</sup> met essentiellement en avant les arguments des Autochtones. Ceux-ci ont « *dénoncé l'absence prévue de comédiens amérindiens dans le spectacle « Kanata » [...], qui doit être présenté au Théâtre du Soleil à Paris.* » L'auteur de l'article cite plusieurs fois la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous ?* » : « *« Peut-être sommes-nous saturés d'entendre les autres raconter notre histoire », écrivent les auteurs de la lettre, soulignant que Mme Mnouchkine « n'est pas la première à raconter l'histoire des relations entre les*

---

<sup>190</sup> Da Silva Marina. "Théâtre. La controverse de Kanata". *L'Humanité*. 7/01/2019. <https://www.humanite.fr/culture-et-savoirs/theatre-la-controverse-de-kanata-665922>

<sup>191</sup> "Théâtre du Soleil. Des Autochtones dénoncent l'absence d'Amérindiens dans la pièce" Ouest-France, 15/07/2018. <https://www.ouest-france.fr/soleil-des-autochtones-l-absence-d-amerindiens>

*Autochtones et les peuples qui ont colonisé l'Amérique.* » » ; « « *Nous avons nos plumes à la main et nous vous dirons encore et pour longtemps : je suis, NOUS SOMMES* », *concluent-ils.* » Nous retrouvons ici le procédé argumentatif dont parle Charaudeau, « *l'enjeu de crédibilité* »<sup>192</sup>, servant à valider le sérieux d'une argumentation. En citant les revendications des Autochtones, le journaliste s'insère dans une position « *de neutralité* », puisqu'il ne donne pas d'avis personnel mais donne les arguments d'une partie des acteurs de l'affaire. Cependant ce procédé donne l'impression d'un avis médiatique favorable aux Autochtones.

L'article de France TV Info<sup>193</sup> cite également à de nombreuses reprises les représentants autochtones : « *des personnalités autochtones affirmant cet été être "saturées" d'entendre les autres raconter leur histoire* » ; « *"La colère vient de gens à qui on a volé leur identité (...) On nous a refusé tellement de choses et là, on refuse de nous écouter"*, *affirme à l'AFP Margo Kane, une figure des arts indigènes basée à Vancouver.* » ; « *"Nous n'avons jamais dit : nous allons vous empêcher de faire votre pièce"*, *assure à l'AFP Nakuset, directrice générale du Foyer pour femmes autochtones de Montréal* ». De plus, l'article remet en contexte la requête des Autochtones :

*« Ce n'est que récemment qu'ils ont commencé à se réapproprier leur histoire. Et en 2017, l'Etat canadien décidait d'indemniser des milliers d'autochtones placés contre leur gré dans des familles d'accueil dans les années 1960, une pratique qui n'a pris fin que dans les années 1990. »*

En contextualisant et en citant les acteurs du camp autochtone, l'article semble se placer du côté de la représentativité des Autochtones.

### **2.3. Des conceptions en lien avec les « médiacultures »**

Que ce soit au travers des conceptions divergentes du corpus médiatique français ou de l'apparente distinction entre discours médiatiques québécois et français, il semble que ces conceptions s'insèrent dans le concept de « *médiacultures* » issus des travaux

---

<sup>192</sup> Charaudeau Patrick. « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit » *Revue Le français aujourd'hui* n°123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998. [https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-L\\_argumentation-peut-tre-pas-ce-que-l\\_on-croit.pdf](https://www.felsemiotica.com/Charaudeau-L_argumentation-peut-tre-pas-ce-que-l_on-croit.pdf)

<sup>193</sup> « Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre ». FranceTV Info Culture. 12/12/18. <https://www.francetvinfo.fr/kanata-jouee>

sur les Cultural Studies, attachés à l'étude de la culture de masse, des rapports entre cultures dominantes et cultures dominées<sup>194</sup>. Dans les médiacultures, l'étude des objets médiatiques a toute sa place. Il s'agit de voir les objets médiatiques non plus comme le résultat d'une hiérarchie et d'une domination, mais plutôt comme une lutte entre point de vue dominant et point de vue dominé. Selon Éric Macé, les médiacultures rendent compte d'un élargissement de la prise en compte des objets culturels :

*« c'est la notion même de « culture légitime » qui est débordée par la prolifération des formes de création culturelle. C'est pour tenter de prendre en compte ces déplacements que la notion de « médiacultures » est proposée. Par l'extension du domaine de l'art à l'ensemble des objets culturels et de leurs amateurs ou en rompant avec une approche critique surplombante au bénéfice d'une socio-anthropologie compréhensive de la culture de masse. La question stratégique des « politiques culturelles » devient alors celle de participer à ces nouvelles formes de coproduction des œuvres, de la critique et des publics tels qu'elles se manifestent sur les scènes d'Internet et dans les pratiques (média)culturelles. »<sup>195</sup>*

C'est ce qui semble en germe dans l'affaire *Kanata*, celle-ci dépassant la simple pratique du théâtre pour s'implanter dans des réalités socio-politiques. C'est aussi ce qui se met en place dans les rapports de pouvoir. Selon Eric Maigret et Eric Macé<sup>196</sup> :

*« On observe [...] que ce qui permet d'articuler la sphère publique, les industries culturelles et les subjectivités, c'est moins l'emprise d'une culture unidimensionnelle que la conflictualité des rapports sociaux jusque dans le champ culturel. Ainsi, qu'on s'intéresse aux controverses publiques, aux représentations médiatiques ou à l'expérience des "publics", c'est au fond la même chose qu'on étudie : la manière dont les mouvements culturels (qu'ils soient conservateurs, réactionnaires ou*

---

<sup>194</sup> Van Damme, Stéphane. « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. n°51-4bis, no. 5, 2004, pp. 48-58. <https://doi.org/10.3917/rhmc.515.0048>

<sup>195</sup> Rose Sean James « Les médiacultures, un changement de paradigme ? ». *Libération*. 14/06/2008. <https://www.liberation.fr/les-mediacultures-un-changement-de-paradigme>

<sup>196</sup> Maigret Éric et Macé Éric (dir.), « Mouvements et contre-mouvements culturels dans la sphère publique et les médiacultures », dans *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*. Paris : Armand Colin, p. 41-66.

*transgressifs) construisent conflictuellement la réalité à travers cette forme spécifique de médiation qu'est la médiation médiatique. [...] La sphère publique peut alors être saisie comme un espace de conflictualité entre mouvements culturels hégémoniques et mouvements culturels contre-hégémoniques, dont les médiacultures en sont l'expression via la médiation des industries culturelles. »*

Or, la pièce *Kanata* et sa réception médiatique française semblent révélateurs de la façon dont l'affaire a construit de manière conflictuelle la réalité sociale des Premières Nations au Canada. Le conflit est ici représenté via des discours tantôt pro-liberté artistique, tantôt pro-représentativité des Autochtones, voire des visions encore distinctes de l'affaire – comme l'accent mis sur le côté artistique de la pièce par exemple... Les « *mouvements culturels hégémoniques* » dans le cas de la réception française sont ceux de l'universalisme républicain et de la liberté artistique, confrontés au « *mouvement culturel contre-hégémonique* » qu'est la représentativité des Autochtones. « *L'espace de conflictualité* » est celui des médias, caractérisé par d'un côté, la tribune des Autochtones<sup>197</sup>, de l'autre, l'entretien de *Télérama* d'Ariane Mnouchkine<sup>198</sup> ; ou, pour le cas canadien, par le dialogue entre Pierre MacDuff et Kim O'Bomsawin<sup>199</sup>. Dans chacun de ces textes médiatiques, se confrontent, pour la tribune des Autochtones et Kim O'Bomsawin, la représentativité des Autochtones ; pour MacDuff et Mnouchkine, la liberté artistique. Par exemple, à l'assertion « *et cette invisibilité, madame Mnouchkine et monsieur Lepage ne semblent pas en tenir compte, car aucun membre de nos nations ne ferait partie de la pièce.* » des signataires de la tribune de représentants autochtones, répond « *nous devons refuser qu'à la seule lumière de la composition ethnique de la distribution, avant même d'avoir vu nos spectacles, on nous dise qu'ils sont spoliateurs et racistes, donc, criminels.* » de Mnouchkine dans *Télérama*. Cette étude croisée avec le cas français permet de montrer l'ampleur de la confrontation, puisqu'en France, la liberté artistique et l'universalisme sont deux notions extrêmement importantes pour la scène artistique. Or, au Canada, il

---

<sup>197</sup> Texte collectif. « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » Le Devoir. 14/07/2018. 20 janvier 2023 <https://www.ledevoir.com/opinion/l-aventure-sans-nous-autochtones>

<sup>198</sup> Gayot, Joëlle. « Ariane Mnouchkine "Les cultures ne sont les propriétés de personne" ». *Télérama*. 18/09/18. <https://www.telerama.fr/ariane-mnouchkine-cultures-proprietes-personne>

<sup>199</sup> *Médium large*. « La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre ». *Audio Fil*. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/medium-large/kanata-kim-obomsawin-pierre-macduff>

semble que ces notions de liberté d'expression soient plus complexes, davantage mis en perspective et remises en question du fait de l'histoire autochtone. La confrontation entre ces deux visions diamétralement opposées est donc mise en perspective avec le cas français, qui paraît assez hermétique aux problématiques autochtones au Canada.

De plus, la publicisation massive de ces opinions par les médias rend aussi compte du rôle prépondérant de ceux-ci dans le débat, comme nous l'avons vu avec le cas canadien, mais qui est également visible avec le cas français. Éric Macé évoque la « *particularité* » des « *médias de masse* » à se faire « *acteur de la sphère publique* » et à constituer une « *scène principale* » par leurs « *propres logiques d'actions* »<sup>200</sup>. Ces médias de masse sont caractérisés dans le cas étudié par des journaux ou magazines comme *Le Monde*, dont le tirage s'élevait en 2022 à plus de 472 000 exemplaires<sup>201</sup> ou bien *Télérama*, qui a publié plus de 500 000 exemplaires en 2018 selon l'Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM). Ces deux journaux français sont des exemples assez marquants du suivi de l'affaire *Kanata*, puisqu'ils ont tous deux relayés cette affaire via des articles, des entretiens, des chroniques autour de la pièce. Cette perspective des médiacultures peut donc, d'une part, contribuer à comprendre pourquoi l'affaire *Kanata* a été majoritairement comprise sous le signe de la liberté artistique. D'autre part, à expliquer en partie l'influence des médias dans la mise en débat.

---

<sup>200</sup> Maigret Éric et Macé Éric (dir.), « Mouvements et contre-mouvements culturels dans la sphère publique et les médiacultures », dans *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*. Paris : Armand Colin, p. 41-66.

<sup>201</sup> [ACPM - Classement diffusion presse nationale 2022](#)



### **3. LEPAGE ET LES REALITES AUTOCHTONES : UN REGARD ARTISTIQUE QUI PARTICIPE DU DEBAT PUBLIC**

#### **3.1. Robert Lepage dans *Le Monde* : la justification d'une pensée favorable à la liberté artistique et en même temps consciente des enjeux autochtones**

Dans un entretien mené par Brigitte Salino pour *Le Monde*, Robert Lepage s'est expliqué sur l'affaire *Kanata*<sup>202</sup>. Il y défend le point de vue partagé par Ariane Mnouchkine tout en se disant conscient des questions autochtones.

##### **3.1.1. Une contextualisation de la création de la pièce qui conforte son argumentaire**

Il qualifie pour contextualiser le propos de la pièce, d'« *histoire terrible* » le fait divers durant lequel entre 1978 et 2002, un tueur en série, Robert Pickton, a tué quarante-neuf femmes dont la majorité étaient Autochtones. En 2011, Pamela Masik, une peintre de Vancouver non-Autochtone, a fait les portraits de ces femmes assassinées et devait les exposer en février de la même année au Musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver. Ce projet a engendré un véritable tollé<sup>203</sup>. Cette peintre semble avoir inspiré le personnage de Miranda, jeune peintre qui entreprend, dans *Kanata*, de mettre sur toile le portrait de certaines jeunes femmes autochtones assassinées par le tueur en série Robert Pickton. La mention d'« *histoire terrible* » peut se référer à ce que Michel Pêcheux nomme le « *préconstruit* »<sup>204</sup>. Il s'agit, premièrement, de « *ce sur quoi [le locuteur] s'appuie et qu'il présente comme soustrait à toute mise en cause* »<sup>205</sup>. Ce fait divers apparaît bel et bien comme une « *histoire terrible* » par son caractère meurtrier et effroyable, sans mise en doute possible. Après cette contextualisation, Robert Lepage poursuit :

---

<sup>202</sup> Salino Brigitte. "Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? »". *Le Monde*. 17/12/2018. <https://www.lemonde.fr/culture/2018/12/17/lepage-artistes-droit-de-faire.html>

<sup>203</sup> « Les oubliées le resteront » Radio-Canada. 14/01/11. <https://ici.radio-canada.ca/annulation-expo>

<sup>204</sup> Pêcheux M. cité par Maingueneau D. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points. Avril 2009

<sup>205</sup> Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009.

« [Le projet d'exposition de Pamela Masik] a suscité une énorme controverse, parce que des membres des communautés autochtones ont dit : « Nous n'avons pas eu le temps de faire notre deuil, l'enquête n'est pas terminée, et vous utilisez nos filles, nos femmes, nos mères pour acquérir un capital de sympathie. »

Le discours rapporté de Lepage est attribué aux « membres des communautés autochtones », faisant sans doute implicitement référence à la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » Il semble utiliser par ce discours rapporté la tactique de l'homme de paille. Selon Gilles Gauthier<sup>206</sup>, « *tel que caractérisé par Walton (1987), c'est ce procédé par lequel on attribue à un adversaire politique une position plus facile à attaquer que sa position effective.* » Ici, Robert Lepage simplifie en quelque sorte la demande des signataires de la tribune autochtone en renforçant l'aspect radical de la proposition notamment par les termes « *utilisez* » et « *capital de sympathie* », qui rendent préjudiciable la démarche. Il est ensuite plus facile pour Lepage de contester cette affirmation inventée, car il y est dépeint injustement comme une personne profitant de la douleur d'une population à son avantage. Ce qu'il ne cherche – en tout cas officiellement – pas à faire. Par cette citation inventée, il cherche ainsi à « *chercher à démontrer le bien-fondé de [sa] position* », moins radicale, moins simpliste que la phrase citée qu'il attribue aux personnes issues des Premières Nations critiques envers la pièce. La subtilité de son discours rapporté réside dans le fait qu'une partie de l'argumentaire peut se révéler vrai. Robert Lepage y résume en effet bien les considérations des populations autochtones, qui sont encore dans la souffrance de faits vieux de vingt à cinquante ans. Il justifie d'ailleurs tout de suite après la démarche engagée par la peintre accusée d'opportunisme malsain : « *Ce n'était pas du tout dans l'intention de la peintre, qui de plus voulait vendre les portraits pour récolter de l'argent pour les centres de femmes à la rue. Son geste a été mal interprété* » Sa tactique de l'homme de paille cherche donc à démontrer la mésinterprétation supposée des personnes opposées à la démarche de la peintre.

---

<sup>206</sup>Gauthier, Gilles. “L'argument *ad hominem* en communication politique”. d'Almeida, Nicole. *L'argumentation*. Paris : CNRS Éditions, 2011. (pp. 77-95) Web. <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/14989>>.

### 3.1.2. Une justification du maintien de la pièce par sa place de metteur en scène

Il interroge ensuite sa propre démarche ainsi que celle d'Ariane Mnouchkine :

*« En tant qu'artistes, qu'avons-nous le droit de dire ? De faire ? Peut-on parler, et comment parler d'une chose qui nous touche ? A partir de quel moment la question de l'appropriation culturelle devient-elle la continuation de la colonisation, ou au contraire, une façon d'universaliser une histoire ? Dès nos premiers échanges avec la troupe du Soleil, nous nous sommes dit qu'il fallait [en] parler [...], dont je ne pensais pas qu'elles allaient nous mettre au milieu d'une telle tempête. »*

Il y mentionne la notion d'universalisme en questionnant justement sa place de metteur en scène et son droit à dire et faire telle œuvre. La « *place* »<sup>207</sup>, selon Michel Pêcheux, désigne le statut socio-économique du locuteur : ici Robert Lepage est metteur en scène de théâtre et possède un statut socio-économique privilégié du fait de sa notoriété et de son capital culturel. Michel Pêcheux distingue cette « *place* » des « *formations imaginaires* » ou l'image que les participants du discours « *se font de leur propre place et de la place de l'autre* »<sup>208</sup>. Cette notion se couple, selon Dominique Maingueneau, à la deuxième caractérisation du préconstruit, à savoir « *ce [que le locuteur] prétend apporter, ce qu'il construit sur cette base.* »<sup>209</sup> Cette formation imaginaire est bien visible dans la question « *Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ?* » puisque Robert Lepage se demande explicitement quelle est sa place dans un contexte particulier. A la fin de l'article, Robert Lepage révèle l'image qu'il se fait de sa propre place, et répond à sa question. Il s'explique : « *C'est peut-être un peu naïf, mais je me sentais autorisé à faire le spectacle, parce que j'ai souvent travaillé avec les communautés autochtones.* » Selon Robert Lepage, sa place est celle un metteur en scène « *autorisé* » à faire la pièce.

C'est par le biais de cette interrogation sur sa place d'artiste que Robert Lepage et Ariane Mnouchkine ont participé à la rencontre, en juillet 2018, avec des représentants autochtones. Il précise ainsi : « *On a emmené la troupe du Soleil au*

---

<sup>207</sup>Pêcheux M. cité par Maingueneau D. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points. Avril 2009

<sup>208</sup>Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009

<sup>209</sup>Pêcheux M. cité par Maingueneau D. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points. Avril 2009

*Canada, d'abord au Québec, puis dans l'Ouest canadien, où on a rencontré des gens qui ont été chassés de leurs réserves et se retrouvent à Vancouver, dans la rue. »* Mais cette rencontre n'aboutit pas, pour lui, à la restructuration de l'équipe à cause du « contexte » et du caractère qu'il juge universel concernant la douleur des Autochtones :

*« On est en France, je travaille avec les acteurs du Théâtre du Soleil, dont je sens que ce qui les intéresse le plus, dans l'histoire du Canada, c'est la question autochtone. Ils s'y identifient, parce que, sur les trente-deux acteurs de la troupe, vingt-quatre ne viennent pas de France, beaucoup ont vécu des histoires de déracinement. »*

C'est au vu de ces justifications – rencontre avec des Autochtones, constitution de la troupe du Soleil... – que Robert Lepage se donne l'autorisation de mettre en scène la pièce, et justifie de sa place et de sa légitimité dans le processus de création.

Cette légitimité semble appuyée par les grands représentants autochtones : *« j'ai reçu une très belle lettre du porte-parole de deux grands chefs autochtones qui me disent : nous n'avons pas envie que le spectacle soit annulé, parce que nous pensons que vous êtes un agent du changement. »* Lepage utilise cette reconnaissance des grands chefs afin de renforcer l'image d'un artiste conscient des problèmes des Premières Nations, ce qui rend bien compte de sa « formation imaginaire » de metteur en scène ayant le droit de parler des Autochtones. Il prétend ainsi apporter un nouveau regard sur l'histoire autochtone, un regard qui contribue à la visibilité de ces populations. Cette idée est sous-entendue dans le discours rapporté : *« nous n'avons pas envie que le spectacle soit annulé, parce que nous pensons que vous êtes un agent du changement. »* Lepage se voit ainsi comme un metteur en scène actif et politisé. Il se donne, au contraire, une image des chefs autochtones, voire du public, comme de personnes presque passives, qui le voient comme un « agent du changement » en l'encourageant à poursuivre la pièce en l'état. Dans ce cas « l'autre » semble, selon Lepage, quelqu'un qui donne son accord pour que la pièce voit le jour. Ce nouveau regard est aussi explicité par : *« Nous reprenons des éléments de l'histoire pour montrer, à travers un jeune couple d'artistes français qui s'installe à Vancouver, comment [...] des Européens blancs croisent sur leur chemin la réalité autochtone. »* A partir de sa place de metteur en scène, Robert Lepage prétend ainsi apporter un regard européen sur la « réalité autochtone ». Ainsi, en convoquant la parole des grands chefs

autochtones et en contextualisant la création de la pièce, Robert Lepage conforte son argumentaire et sa place de metteur en scène.

### **3.2. La métathéâtralité de *Kanata* : déplacement du récit vers un questionnement sur le rôle et les leviers d'action du metteur en scène**

A l'origine, la pièce devait s'appeler *Kanata* et raconter l'histoire des Autochtones au Canada avant, pendant et après la colonisation. Mais à la suite de la tribune des personnalités autochtones, une réunion a eu lieu entre Ariane Mnouchkine, directrice du Théâtre du Soleil, Robert Lepage et des représentants des Autochtones. Le scénario du texte théâtral a été modifié afin de mieux rendre compte des réalités de ces populations – invisibilité dans l'espace public, racisme systémique, discriminations. C'est à ce moment-là que l'œuvre artistique a commencé à recouvrir un caractère méta-théâtral, comme nous allons le constater ci-après.

La notion de « *métathéâtralité* » est introduite par Lionel Abel en 1963 dans son ouvrage *Metatheatre. A New View of Dramatic Form, New York*<sup>210</sup>. Elle désigne ce qu'on nomme « *le théâtre dans le théâtre* » ou le fait d'implanter une réflexion théâtrale dans la pratique dramaturgique. A la suite de la tribune du 11 juillet 2018, des discussions avec les représentants des Premières Nations et suite aux diverses réactions dues à la pièce, le titre *Kanata* s'agrandit bientôt du sous-titre de *Kanata, Premier épisode : La controverse*. Le mot « *Kanata* » signifie « *village* » ou « *bourgade* » en huron. La mention d'épisodes indique que l'œuvre est appelée à se décliner sur plusieurs scénarios et représentations.

Robert Lepage y explique dans le dossier de presse de la pièce les raisons de cette modification. A la question « « *Kanata* » porte en sous-titre : « *Episode 1 – La Controverse* » Pourquoi ? », il répond : « *Parce que, dans cet épisode, il y a une controverse qui fait écho à celle qu'Ariane Mnouchkine et moi avons dû affronter cet été.* » Mais, contrairement aux attaques, Lepage assure que « *ce n'est pas une réponse : elle était dans le projet du spectacle depuis le début du travail.* » La présence de la

---

<sup>210</sup> Abel, Lionel. *Metatheatre. A New View of Dramatic Form*, Hill and Wang, New York, 1963

controverse, de récits qui s'intriquent dans une même œuvre, est visible sur l'affiche<sup>211</sup> du spectacle. Celle-ci est décrite dans le dossier pédagogique du spectacle<sup>212</sup> :

*« L'affiche suscite l'interrogation : d'abord parce qu'elle superpose deux images. La majeure partie de l'image est constituée par une vue moderne : à l'arrière-plan, une ville, avec des immeubles et des constructions entourées de montagnes enneigées. La lumière bleutée, plutôt froide n'évoque pas un environnement très engageant. Au premier plan, un couple enlacé mais curieusement on ne distingue aucun visage. Plus surprenant encore, la déchirure sur le côté suggère une autre affiche recouvrant la première. On distingue encore la silhouette d'une jeune femme vêtue d'une robe longue rouge, avec des broderies. Elle a de longs cheveux noirs et porte un collier de perles en verre et de grosses boucles d'oreilles. Son œil est tourné vers le spectateur et semble le regarder. »*

Le tableau en question est de Joseph Légaré, peintre du XIXe siècle, et représente une jeune femme indienne au profil digne et majestueux. En juxtaposant deux temporalités – le XIXe siècle et l'époque contemporaine –, l'affiche invite à réfléchir sur les représentations ancrées des Autochtones dans les cultures canadiennes et françaises. La « déchirure » sous-entend également celle qui imbibe le débat médiatique qu'a créé *Kanata*.

Le récit de la pièce s'organise autour de plusieurs lieux et intrigues dont celle de Miranda. Le dossier pédagogique précise à ce sujet :

*« Reste cependant que les polémiques persistent, et le spectacle s'en fait l'écho : le projet de Miranda [...] soulève la controverse, car elle agit sans demander l'autorisation aux familles et en étant elle-même étrangère à la situation : ni autochtone, ni même canadienne. Pourtant la jeune femme affirme n'avoir pas voulu parler « à la place de » mais « pour » »*

Le texte du dossier l'avoue : « Cette interrogation et les questions soulevées par la démarche de Miranda renvoient à la polémique qu'a connue le spectacle lui-même. » Robert Lepage fait donc le choix, à la suite de l'émotion provoquée par la création de

---

<sup>211</sup> Voir l'annexe 4.

<sup>212</sup> Dossier pédagogique disponible sur [ce lien](#)

son spectacle, d'insérer dans sa pièce une auto-réflexion sur l'affaire *Kanata*. Ce choix s'explique aussi par la réflexion du personnage de Miranda dans la pièce : « *Il faut une autorisation maintenant pour exprimer sa solidarité et sa compassion ? Il faut être juif pour peindre un juif, Noir pour peindre un Noir ?* » Dans un article publié par la revue théâtrale *Agôn*, Camille Khoury<sup>213</sup> explique :

« *L'ensemble des éléments interconnectés autour du prétexte du meurtre [de Pickton, et les portraits de Miranda ensuite] vise en fait à questionner de manière dialogique la place de l'artiste dans la représentation d'identités minorisées, comme les autochtones au Canada.* »

Elle ajoute encore : « *Kanata ne prétend pas nous raconter la vie des personnes autochtones, la pièce met en scène un débat. Un débat métonymique vis-à-vis de la controverse dont le spectacle a fait l'objet lors de sa présentation au Canada.* » C'est aussi ce que note Marina Da Silva qui déplore ne pas en avoir « *[appris] plus sur le déploiement et les ravages de ce colonialisme canadien* » mais au contraire d'avoir été « *[conviée] à [s']interroger sur la pertinence de la controverse portée par Miranda, dans le rôle de la Juste, qui veut se consacrer à une exposition de portraits et donc à redonner présence aux jeunes prostituées disparues.* »<sup>214</sup> L'idée de débat semble donc intrinsèquement liée à la nature de la pièce. Cette métathéâtralité a pour effet d'ancrer la réflexion entamée par la formation du débat autour de l'appropriation culturelle et de la représentativité des Autochtones dans l'espace public et artistique. Elle déplace ainsi la première vocation du spectacle de parler uniquement de l'histoire autochtone, vers le sujet de l'affaire, les raisons et les éventuelles réponses, solutions à donner à celle-ci. L'enjeu, pour les metteurs en scène, ne semble plus seulement de proposer une vision de l'histoire autochtone à travers les siècles et divers événements traumatisants, mais aussi d'interroger le rôle-même de l'artiste.

---

<sup>213</sup> Camille Khoury, « *Kanata : les enjeux de la controverse* », *Agôn* [En ligne], Critiques, mis en ligne le 14 mai 2020, consulté le 14 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/agon/7332>

<sup>214</sup> Da Silva Marina. "Théâtre. La controverse de Kanata". *L'Humanité*. 7/01/2019. <https://www.humanite.fr/culture-et-savoirs/theatre-la-controverse-de-kanata-665922>



### 3.3 La rencontre avec les Autochtones comme preuve du statut d'arène publique, de constitution du problème public

Le fait que Robert Lepage mette en avant l'accord qu'il aurait reçu des grands chefs autochtones, et le fait qu'ils se soient rencontrés, pose également la question du dialogue entre camps opposés dans le débat. Daniel Cefaï évoque ainsi des « *accommodements* »<sup>215</sup> pour parler des arènes publiques. Selon lui,

*« Une arène publique, c'est un ensemble organisé d'accommodements et de compétitions, de marchandages et d'arrangements, de protestations et de consentements, de promesses et d'engagements, de contrats et de conventions, de concessions et de compromis, de tensions et d'accords plus ou moins symbolisés et ritualisés, formalisés et codifiés, où se joue un public interest... »*

Nous pourrions ainsi postuler que le débat public autour de *Kanata* se joue également autour de ce dialogue, qu'essaie de souligner Lepage avec le déplacement de la troupe du Théâtre du Soleil au Canada, sa rencontre avec les chefs autochtones entre autres. Les « *concessions* » dans le cas de la pièce peuvent être considérées comme assez maigres, étant donné que Lepage n'a finalement pas intégré de comédien autochtone dans la pièce. Cependant, l'une de ces concessions est d'avoir supprimé certaines scènes considérées comme problématiques par les Autochtones. La rencontre entre personnalités autochtones et l'équipe de la pièce en juillet 2018, peut constituer un « *accommodement* » en réponse aux « *protestations* » qu'ont constitué les revendications autochtones dans la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » entre autres. Les « *consentements* » dont parle Daniel Cefaï peuvent être liés en partie à la lettre dont parle Lepage, « *de deux grands chefs autochtones qui me disent : nous n'avons pas envie que le spectacle soit annulé, parce que nous pensons que vous êtes un agent du changement.* », et par l'assurance, dans la tribune du 14 juillet 2018, que les signataires n'appellent pas à la censure. Ariane Mnouchkine fait également « *des promesses et des engagements* » dont l'une des plus

---

<sup>215</sup>Cefaï, Daniel. « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, no. 2, 2016, pp. 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

notables est la constitution d'un festival pour les Autochtones à la Cartoucherie. Dans un article du journal *La Croix*<sup>216</sup>, est envisagé la « possibilité d'accueillir à la Cartoucherie de Vincennes, « un festival de théâtre autochtone » qui « pourrait devenir un rendez-vous régulier bi ou triannuel » » selon les mots de Mnouchkine. De même, dans l'article du *Figaro*<sup>217</sup>, Ariane Mnouchkine assure : « J'offre la scène du Soleil aux comédiens autochtones, aux artistes, pour jouer, pour exposer, pour débattre. Ils sont les bienvenus, ici, à la Cartoucherie. [...] Nous attendons une réponse qui, j'en suis sûre, viendra un jour. » Dans l'entretien publié par *Télérama* intitulé « Les cultures n'appartiennent à personne »<sup>218</sup>, Ariane Mnouchkine assure également, au sujet de la rencontre de juillet 2018 : « Cette réunion, dont je me souviendrai toute ma vie avec une émotion très spéciale, dura plus de cinq heures et demie, mais il nous aurait fallu, il nous faudra, plus de temps encore. Nous le prendrons ce temps. Nous l'avons promis. » Elle renouvelle donc ici sa promesse de prendre davantage en compte les aspirations des Premières Nations, rendant bien compte d'un débat public alimenté par ce dialogue, cette rencontre de deux « mondes sociaux »<sup>219</sup>. Daniel Cefaï exprime à ce sujet :

« Ce n'est que lorsque ces mondes de mondes sociaux, qui configurent des territoires, des connaissances, des technologies, des organisations et des institutions, sont ordonnés à la réalisation d'un bien public ou à l'évitement d'un mal public, que l'on parle d'arènes publiques. »

Il semble donc que la rencontre du Théâtre du Soleil et les représentants autochtones au Canada, tentent de s'ordonner à « l'évitement [du] mal public » de l'invisibilité des Autochtones et de leur histoire dans l'espace public. Ces liens entre opposants, ces discussions, rendent donc bien compte de la formation d'une « arène publique » autour de l'affaire *Kanata*, et donc de la constitution en problème public.

---

<sup>216</sup> «Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation » » La Croix avec AFP, 29/07/2018. <https://www.la-croix.com/Theatre/retrait-KanataMnouchkine-intimidation>

<sup>217</sup> Héliot Armelle. « Kanata-Épisode 1-La Controverse: le Canada dans la tourmente de l'histoire ». Figaro Culture. 16/12/2018. <https://www.lefigaro.fr/culture/kanata-canada-tourmente-histoire.php>

<sup>218</sup> Gayot, Joëlle. « Ariane Mnouchkine "Les cultures ne sont les propriétés de personne" ». *Télérama*. 18/09/2018. <https://www.telerama.fr/mnouchkine-cultures-proprietes-personne.php>

<sup>219</sup> Cefaï, Daniel. « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, no. 2, 2016, pp. 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

### **3. L'affaire *Kanata* ou le révélateur du rôle global du théâtre dans la mise en débat et la constitution de problèmes publics**

---

#### **1. UNE INTERROGATION SUR LE RÔLE DU THÉÂTRE DANS LA CITE**

Dans les récits médiatiques, les interlocuteurs s'affrontent au sujet de l'affaire *Kanata* pour déterminer le meilleur moyen de représenter un pan de l'histoire des Autochtones. L'idée est désormais de tenter de comprendre comment l'affaire *Kanata* peut finalement constituer un révélateur de la façon dont le théâtre peut participer activement à la mise en débat d'un problème public, et interroger son rôle social et politique.

##### **1.1. Le théâtre : ouverture vers des lieux de mises en débat**

Nous l'avons vu avec *Kanata*, la représentation théâtrale a le pouvoir d'interroger les conceptions sociétales, politiques... Tout comme l'espace médiatique, le théâtre semble à même de mettre en débat des idées qui se confrontent. Il est ainsi possible de postuler l'idée que le théâtre, par ses propositions, est capable d'encourager la révélation d'un problème public, ensuite relayé par les médias et les travaux universitaires ou les institutions. Ce problème public se construit au travers d'« arènes publiques »<sup>220</sup> desquelles semble faire partie la représentation dramaturgique. Daniel Cefaï évoque l'ampleur définitionnelle de ce concept d'arène publique :

*« Une arène publique se configure temporellement sans que l'on puisse lui assigner des frontières déjà instituées. Elle se déploie en prenant ses*

---

<sup>220</sup> Cefaï, Daniel. « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, no. 2, 2016, pp. 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

*appuis et en lançant des passerelles entre différentes scènes publiques [...] Elle ouvre transversalement des mondes sociaux et institutionnels les uns aux autres. Elle engendre de nouvelles connexions entre eux. Elle les met en contact, les féconde et les impulse, contribue à des processus de transformation, de désintégration et de recomposition, [...] d'intersection, de dénégation et de légitimation (Strauss, 1992). »*

Dans ce cadre, nous pouvons considérer que la pratique dramaturgique de *Kanata* a, en quelque sorte, ouvert ces « mondes sociaux et institutionnels » que sont les espaces médiatiques, mais aussi les espaces universitaires – acteurs universitaires ayant participé au débat, articles universitaires évoquant le sujet, conférences sur le sujet<sup>221</sup>... - et plus largement les espaces publics – les articles de journaux étant publiés. L'arène publique théâtrale semble ainsi « se déployer en prenant des appuis et en prenant des passerelles entre différentes scènes publiques », soit celles des médias, des universités, du public. Au sujet de *Kanata*, l'idée d'un flou sur « les frontières déjà instituées » pourrait se comprendre dans l'impact qu'a eu la représentation théâtrale, fictive, sur les vécus des représentants autochtones, sur leur ressenti, et l'ampleur d'une affaire qui a dépassé le simple cadre de la représentation.

Cette réflexion peut englober d'une certaine manière le rôle politique du théâtre en lui-même, qui permettrait d'ouvrir la simple pratique à des débats plus poussés sur des faits historiques ou des phénomènes sociaux et politiques. A la suite de l'affaire *Kanata*, certains articles ont ainsi fait référence à d'autres controverses comme notamment celle de SLAV. Dans cette pièce relatant une partie de l'histoire de l'esclavage, seuls deux choristes étaient Noirs sur six choristes en tout. Cette sous-représentativité avait conduit à une contestation. Des articles canadiens évoquent ainsi : « Le metteur en scène venait d'essayer les mêmes critiques d'appropriation culturelle pour « Slav », un spectacle musical de Betty Bonifassi qui dénonçait en toute bonne foi l'esclavage, mais qui présentait très peu d'actrices noires sur scène. »<sup>222</sup> ; « Tout comme SLAV, la pièce *Kanata*, dirigée par Robert Lepage, a été annulée dans la foulée

---

<sup>221</sup> Nepton-Hotte, Caroline. « *Kanata*... appropriation ou effacement ? » *Les Cahiers du CIÉRA*, numéro 20, mai 2022, p. 27–32. <https://doi.org/10.7202/1092547ar>

<sup>222</sup> Valiante Giuseppe. « Des Autochtones déçus du *Kanata* de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/2018. <https://www.lapresse.ca/201812/19/01autochtones-decus-kanata.php>

*d'une controverse d'appropriation culturelle* »<sup>223</sup> ; « *Au début de l'été, SLAV, un spectacle mis en scène par Robert Lepage qui évoquait l'esclavage par l'intermédiaire des chants d'esclaves afro-américains, avait également fait l'objet de critiques et d'accusations d'« appropriation culturelle », car sa distribution était majoritairement blanche.* »<sup>224</sup>. Cette affaire semble avoir influencé la représentativité des minorités canadiennes auxquelles font partie les Autochtones. Ainsi, un article de 2020 du *Devoir* analyse les nouveaux chiffres relatifs au théâtre au Canada, à la suite de l'affaire SLAV. L'auteur, Guillaume Bourgeault-Coté, indique que

*« 130 productions différentes réparties en deux saisons (celle précédant l'affaire SLAV, et celle qui est en cours) montre ainsi qu'au théâtre et au cinéma, la proportion d'acteurs, de réalisateurs, de metteurs en scène ou d'auteurs de minorités visibles a pratiquement doublé en deux ans. »*<sup>225</sup>

*Le Devoir* a procédé au recensement de plusieurs affiches de théâtre et productions entre 2018 et 2020. Ainsi entre 2017 et 2018, les sept compagnies recensées comptaient 9% de minorités visibles, contre 14% entre 2019 et 2020. Cette affaire pose ainsi la question de l'héritage de l'esclavage encore aujourd'hui, et de la meilleure prise en compte des revendications de la population noire. C'est ce que conclut Sarah-Louise Pelletier, qui assure que ces deux affaires ont eu « *un effet réellement transformateur sur la société québécoise. [...] les affaires SLAV et Kanata ont attiré l'attention sur des enjeux comme l'appropriation et la diversité culturelles dans le milieu artistique.* »<sup>226</sup> L'affaire a ainsi permis d'ouvrir le débat sur la sous-représentation des personnes noires dans l'espace public et artistique, appelant à des changements de ce côté-là.

Une autre affaire, portant sur l'œuvre déambulatoire *Exhibit B*, produites entre 2010 et 2014, traduit également la possibilité d'une ouverture de discussions autour de l'héritage du racisme en France et de la lutte contre cette forme de discrimination. L'œuvre de Brett Bailey propose « *une déambulation parmi une série de douze tableaux vivants qui, en reconstituant des pans de l'histoire (post)coloniale, exposent*

---

<sup>223</sup> « Annulation de *Kanata* : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». *Radio Canada*. 30/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/annulation-kanata-michel-nadeau>

<sup>224</sup> « Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage » *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-robert-lepage-maintenu-piece-autochtone>

<sup>225</sup> Bourgeault-Coté Guillaume. « Des minorités plus visibles depuis SLAV » *Le Devoir*. 20/06/2020. <https://www.ledevoir.com/culture/581506/des-minorites-plus-visibles-depuis-slav>

<sup>226</sup> Pelletier-Morin Sarah-Louise. « Le théâtre, un art politisé » *Actualités UQAM*. 5/10/2021. <https://actualites.uqam.ca/2021/theatre-art-politise/>

la violence à laquelle les corps noirs ont été et sont soumis »<sup>227</sup>. Cette œuvre, par les nombreuses discussions qu'elle a suscitées, pose la question de la réception houleuse du public – en particulier des militants antiracistes qui dénoncent « *le spectacle d'un zoo humain camouflé dans des tableaux vivants* »<sup>228</sup>. Maxime Cervulle pose l'hypothèse que cette réception du « *public oppositionnel* », à savoir ici le public qui s'oppose à l'œuvre, serait celle du « *public « idéal » que l'artiste [Brett Bailey] entendait précisément engendrer* »<sup>229</sup>. En effet, une des vocations d'*Exhibit B* était de replacer le spectateur dans une position de voyeur, qu'il aurait eu à l'époque de ces zoos humains, dont le dernier a fermé seulement en 1994 à Nantes<sup>230</sup>. Ainsi, la contestation autour d'*Exhibit B* a pu permettre, par l'étude de ces publics, une remise en perspective de l'ampleur du racisme en France, au travers d'une histoire malgré tout encore récente.

Dans la même lignée, *Les Suppliantes* d'Eschyle ont fait l'objet d'un tollé lors de l'annonce de la représentation de cette pièce à l'université de la Sorbonne. Cette pièce représentant la bataille entre les Grecs, Blancs, d'Argos et les Danaïdes du Nil, Noires. Les comédiens se sont grimé la peau pour la pièce, causant de vives accusations auprès de collectifs antiracistes. Ceux-ci dénonçaient le « *blackface* », pratique raciste héritée de l'époque coloniale consistant à se déguiser en personnes noires en se grimant la peau. La pièce n'a pas pu être jouée le 25 mars 2019 suite à la mobilisation d'associations antiracistes. Elle fut finalement jouée le 29 mai 2019. Les médias français ont beaucoup mis en cause le fait d'empêcher cette représentation<sup>231</sup>. Pourtant, ce genre d'affaire a pu contribuer à sensibiliser sur l'ancrage du racisme encore aujourd'hui et ses manifestations, même pensées comme innocentes.

---

<sup>227</sup>Cervulle Maxime, «Exposer le racisme. *Exhibit B* et le public oppositionnel», *Études de communication* [Online], 48 | 2017, Online since 01 June 2017, connection on 05 June 2023. URL: <http://journals.openedition.org/edc/6775>

<sup>228</sup> Loret Eric, Solis René. « «Exhibit B», pièce contre les zoos humains, toujours sous tension » Libération. 28/11/2022 <https://www.liberation.fr/exhibit-b-empechee-par-des-manifestants>

<sup>229</sup>Maxime Cervulle, «Exposer le racisme. *Exhibit B* et le public oppositionnel», *Études de communication* [Online], 48 | 2017

<sup>230</sup>« Le village de Bamboula" : le dernier zoo humain en France ». France Inter. 18/01/22. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/mardi-18-janvier-2022-6694050>

<sup>231</sup> Naulin Mickaël. « Les Suppliantes d'Eschyle répondent à la polémique et triomphent à la Sorbonne ». <https://www.lefigaro.fr/theatre/les-suppliantes-d-eschyle-triomphe-a-la-sorbonne> ; Carpentier Laurent « A la Sorbonne, la guerre du « blackface » gagne la tragédie grecque » <https://www.lemonde.fr/culture/la-guerre-du-blackface-gagne-la-tragedie-grecque>



Ces « *différentes scènes publiques* » peuvent aussi englober les différenciations de traitements médiatiques entre le Canada et la France. Ces différenciations sont caractérisées dans les discours par : « *Et le Québec est un contexte particulier que les Français ne comprennent pas du tout.* »<sup>232</sup> « *Aujourd'hui en France, on lutte contre d'anciens réflexes liés à un colonialisme d'exploitation, dont on s'est retirés. [...] Or, au Canada [...], on a vécu un colonialisme de peuplement : l'empire s'est installé, est toujours présent, et restera ; il est encore une réalité quotidienne* »<sup>233</sup> ; « *[La question de l'appropriation culturelle] est très peu discutée en France, soutient [Mme Dambury]. Et ceux qui tiennent à en parler en parlent de manière extrêmement négative - à part les personnes concernées.* »<sup>234</sup> ; « *Mr Lepage a compris car il est d'ici mais Mme Mnouchkine a mis du temps à comprendre.* »<sup>235</sup>. A l'inverse, Lepage justifie justement ces différences de contexte pour appuyer le bien-fondé de son projet : « *Je comprends leur point de vue, « Nothing about us without us » (« rien sur nous sans nous »), parce que leur culture a été trop longtemps filtrée par une vision colonisatrice qui ne leur laissait aucune place. Mais pour Kanata, le contexte est différent : on est en France* »<sup>236</sup>. Du côté français, les textes médiatiques concèdent une difficulté à comprendre l'argumentation canadienne : « *Difficile de comprendre de ce côté-ci de l'Atlantique la virulence du débat sur « l'appropriation culturelle* »<sup>237</sup>. Kim O'Bomsawin résume le possible enjeu d'ouverture du débat en affirmant que « *ce spectacle peut avoir un intérêt en France, pour quelqu'un qui ne connaît pas le contexte.* »<sup>238</sup> L'affaire Kanata peut donc aussi ouvrir les questionnements sur les différents contextes politiques en France et au Canada.

---

<sup>232</sup>Lalonde Catherine. «Le problème avec Kanata» *Le Devoir*. 24/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/544265/le-probleme-avec-kanata>

<sup>233</sup>*Ibid.*

<sup>234</sup>« Des Autochtones déçus du Kanata de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/2018 <https://www.lapresse.ca/2018/12/19/01autochtones-decus-kanata-robert-lepage.php>

<sup>235</sup>« Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage » <https://ici.radio-canada.ca/kanata-kim-obomsawin-mitigee-rencontre-robert-lepage>

<sup>236</sup>Salino Brigitte. «Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? »». *Le Monde*. 17/12/2018. <https://www.lemonde.fr/2018/12/17/robert-lepage-artistes-droit-de-faire.html>

<sup>237</sup>Charpentier David. «Théâtre : Kanata, «la pièce interdite» à voir de toute urgence à la Cartoucherie». *Le Parisien*. 14/01/2019. <https://www.leparisien.fr/kanata-urgence-cartoucherie>

<sup>238</sup>*Médium large*. «La pièce Kanata continue de faire couler beaucoup d'encre». *Audio Fil*. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-robert-lepage-kim-obomsawin-pierre-macduff>



## 1.2. Mais une mise en débat qui se fait aussi directement dans la pratique théâtrale en elle-même.

Dans la pratique théâtrale, dans la joute verbale dramaturgique, se joue aussi la mise en débat, la réflexion sur la société, la constitution éventuelle du problème public. Il faut d'abord noter le travail de recherche, en cours, de Sarah-Louise Pelletier Morin sur le rôle du théâtre dans la société civile<sup>239</sup>. C'est également cette interrogation qui est en germe non seulement dans l'affaire *Kanata*, mais également dans la pièce en elle-même.

Le fait que le théâtre, par sa forme, mette en débat des faits sociaux, peut se retrouver dans la notion d' « *arène publique* » théorisée par Daniel Cefaï. Il affirme que « *l'arène publique apparaît comme une configuration de fictions opérantes, mises en scène dans des drames publics, mises en arguments dans des rhétoriques publiques.* »<sup>240</sup>. Bien que l'arène publique se déploie, on l'a vu, en large partie dans et par les médias, la « *configuration de fictions opérantes* » se retrouve également dans l'affaire *Kanata* et plus largement dans l'une des fonctions du théâtre. Ces « *fictions opérantes* » cherchent à donner raison ou à questionner des manières d'agir, de réfléchir ensemble dans une société. La mise en abyme, dans *Kanata*, du reproche d'appropriation culturelle, traduit bien cette idée de « *fictions opérantes* » qui se mettent en œuvre dans une logique de publicisation vers l'espace public. Ainsi, Robert Lepage se sert du fait divers des meurtres en série de Robert Pickton et de la place de la peintre de Miranda pour questionner le rôle du metteur en scène et, plus largement, celui du théâtre. Il est possible de considérer que « *l'arène publique* » ici est la pièce *Kanata*, que les « *fictions opérantes* » sont celles de l'affaire Robert Pickton ainsi que du récit fictif de la peintre Miranda, « *mises en scènes dans des drames publics* », qui sont ceux des victimes autochtones du tueur en série et de leurs familles, et plus largement de l'histoire autochtone et de leur invisibilisation avec le personnage de Miranda. La mise en argument s'opère alors dans des « *rhétoriques publiques* » propres à la pratique dramaturgique, comme les dialogues, les gestes, caractérisés dans *Kanata*,

---

<sup>239</sup> Pelletier-Morin Sarah-Louise, La politisation du théâtre dans l'espace public québécois : une enquête sur les affaires Cantat (2011), SLAV (2018) et Kanata (2018), en cours. Université du Québec à Montréal. Dir. Dominique Garand et Julie Paquette

<sup>240</sup> Cefaï, Daniel. « Publics, problèmes publics, arènes publiques.... Que nous apprend le pragmatisme ? », *Questions de communication*, vol. 30, no. 2, 2016, pp. 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

par exemple, par la vision crue du meurtre de Tanya, prostituée victime de Pickton. Cette scène est décrite dans le dossier pédagogique comme « *violente, même si l'acte est accompli dans la caravane, hors de la vue du public* »<sup>241</sup>. Il est précisé que « *le sang qui gicle sur la vitre exprime symboliquement toute l'horreur de l'action. Le regard de Sarah [témoin du meurtre de Tanya] dans la caravane et ses cris glacent le public* ». Nous pouvons supposer que ces procédés dramaturgiques permettent de réfléchir à la situation des personnes autochtones au Canada et de la façon dont la société les voit. Dans ce cadre, le personnage de Tanya représente la violence de l'invisibilisation dans l'espace public de ces populations. D'ailleurs, les meurtres en série de Pickton ont pu se prolonger pendant plus de vingt ans en partie parce qu'il tuait des prostituées délaissées par la justice, essentiellement Autochtones<sup>242</sup>. La dramaturgie permet donc la mise en débat. Il faut d'ailleurs également citer le théâtre documentaire dans cette prise en charge dramaturgique du débat<sup>243</sup>. Celle-ci n'est pas nouvelle. Sarah-Louise Pelletier rappelle ainsi qu'historiquement, le théâtre, dans sa pratique, est un « *art politisé* »<sup>244</sup> :

*« La politisation du théâtre est un phénomène qui dépasse largement notre actualité. Depuis la Poétique d'Aristote, cet art vivant n'a jamais cessé [...] de se rendre perméable aux affaires de la Cité, de poser les questions de la convenance et de la bienséance, de faire l'objet de débats et de mesures censoriales, d'agir comme un levier politique – qu'on pense, en France, au rire subversif de Molière, aux pièces didactiques de Sartre [...] ; en Allemagne, aux productions scandaleuses de Frank Wedekind, aux théâtres prolétarien de Piscator et épique de Brecht [...] ; aux performances féministes de l'Espagnole Angélica Liddell ; au travail d'Ivo van Hove en Belgique ; au théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal au Brésil... »*

---

<sup>241</sup> Dossier pédagogique disponible sur ce [lien](#)

<sup>242</sup>Boileau Josée. « Affaire Pickton – Tout revoir ». Le Devoir. 9/08/2010. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/294006/affaire-pickton-tout-revoir>

<sup>243</sup> DIAZ, Sylvain. Le théâtre documentaire : théâtre de la révolution, théâtre révolutionnaire In : La Révolution mise en scène [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généré le 16 juin 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/79346>>.

<sup>244</sup>Pelletier-Morin, Sarah-Louise. « Le théâtre, un art en débat ». 29/08/2022. <https://www.ledevoir.com/opinion/le-theatre-un-art-en-debat>

En ramenant le théâtre à des penseurs antiques comme Aristote avec la pratique de la rhétorique par exemple, « *pratique oratoire* »<sup>245</sup> hautement théâtrale et à une histoire plus globale, Sarah-Louise Pelletier-Morin démontre que la portée politique du théâtre a toujours été présente. Elle lie également, dans un autre article, le théâtre à la « *tradition millénaire* » de la « *catharsis* », tendant à « *en faire un art engagé* »<sup>246</sup>. Ce lien avec le politique, avec la Cité, la vie sociale, pousse Sarah-Louise Pelletier Morin à affirmer que « *la scène se conçoit dans un continuum avec l'espace public - le théâtre, en un mot, est un art politisé.* »<sup>247</sup> Que ce soit donc à l'époque antique avec la catharsis d'Aristote ou sa rhétorique, ou bien au dix-septième siècle via Molière ou via Robert Lepage par les interrogations de son alter ego Miranda dans le rôle de la peintre, le théâtre, dans sa pratique, questionne donc la société.

## **2. LA RECEPTION MEDIATIQUE DU ROLE DU THEATRE DANS LA SOCIETE**

Les articles journalistiques du corpus ont également pu donner du théâtre une image particulière.

### **2.1 Les réceptions médiatiques canadiennes et françaises : une compréhension ambivalente d'un théâtre censé interroger et donc, faire débat...**

En qualifiant spécifiquement la pièce *Kanata*, c'est aussi la conception du théâtre par les médias qui est interrogée. A partir du corpus, nous avons ainsi identifié trois visions du théâtre : le théâtre comme portée politique, porteur d'une vision nouvelle de la réalité sociale ; le théâtre comme rôle réflexif par l'humour ; le théâtre comme simple proposition esthétique, existant pour procurer du plaisir visuel ; un rôle limité par l'ampleur de la controverse. Ce cadrage des médias du théâtre est explicité par Romain Badouard :

---

<sup>245</sup> Amossy Ruth, *L'argumentation dans le discours*, Nathan, 2000 (ISBN 978-2-200-34076-6)

<sup>246</sup> Pelletier-Morin Sarah-Louise. « Le théâtre, un art politisé » Actualités UQAM. 5/10/2021.

<https://actualites.uqam.ca/2021/theatre-art-politise/>

<sup>247</sup> « Le théâtre, un art en débat » <https://www.ledevoir.com/opinion/le-theatre-un-art-en-debat>

« *Les médias proposent un cadrage des controverses, c'est-à-dire une grille de lecture qui contribue à leur donner sens (Gamson, 1992). Ce cadrage, qui découle de facteurs multiples s'exprime à la fois dans les mots employés pour désigner un problème et ses modalités de résolution, la hiérarchisation des enjeux de ce problème et leur temporalité, les références historiques et culturelles mobilisées pour l'appréhender.* »

Ce cadrage semble révélateur de la façon dont les médias canadiens ou français voient le théâtre dans son rôle au sein de la société.

### 2.1.1. Le théâtre dans une visée politique

D'abord, les discours médiatiques tendent à donner du théâtre l'image d'un art politique, servant à la sensibilisation de sujets historiques. Ces sujets historiques s'apparentent souvent à des sujets qui sont peu traités ou en tout cas traités dans un angle toujours identique. Dans les articles du corpus, *Kanata* est alors désignée comme une vision nouvelle de l'histoire de la colonisation des Autochtones et de leur prise en charge par le gouvernement canadien. Olivier Ubertalli désigne ainsi *Kanata* comme un « *acte militant et un rêve de poésie* »<sup>248</sup>, acte militant concernant le regard posé sur l'histoire des Premières Nations. De plus, *Le Point*<sup>249</sup> présente la pièce comme une « *relecture de l'histoire du Canada à travers le prisme des rapports entre Blancs et autochtones* ». En qualifiant la pièce de « *relecture* », l'auteur met en avant l'apparente vision nouvelle que propose la pièce, et donc l'innovation qui en découle. Cette innovation pourrait être la pierre angulaire d'une redéfinition du théâtre dans la société. L'auteur de l'article, pousse un peu plus loin l'idée de pouvoir politique du théâtre en invoquant la « *mission clairement justicière et émancipatrice de son projet [à Robert Lepage]* ». Là-dessus, l'auteur sous-entend clairement le pouvoir du metteur en scène de libérer en quelque sorte des oppressions. Son raisonnement peut s'appuyer sur le travail, en France, d'Ariane Mnouchkine, connue pour ses pièces travaillées et engagées, ou bien Antoine Vitez, qui avait l'objectif de constituer un théâtre « *élitaire pour tous* »<sup>250</sup> c'est-à-dire accessible à tout le monde, dans une visée politique. Désireux d'aller rencontrer un

---

<sup>248</sup> Ubertalli Olivier. « Kanata : quand le Soleil irradie au Canada ». *Le Point*. 22/12/2018. <https://www.lepoint.fr/culture/kanata-quand-le-soleil-irradie-au-canada>

<sup>249</sup> Ubertalli Olivier. « Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre ». *Le Point*. 31/07/2018. <https://www.lepoint.fr/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre>

<sup>250</sup> INA "Vitez à propos de son théâtre à Chaillot"

public issu de différents milieux sociaux, ce sont ces metteurs en scène qui proposent de renouveler l'art théâtral et de l'inscrire dans un contexte social et politique.

Au sujet du pouvoir politique du théâtre, Kim O'Bomsawin dénonce le danger, dans un autre article,<sup>251</sup> de « *faire plus de tort que de bien au nom de l'art.* » en garantissant que « *l'autre peut jouer ma souffrance* ». Elle sous-entend alors, dans sa formule « *plus j'y pense et je me dis "À quoi ça sert, quel est le rôle de l'art si aucune responsabilité sociale ne vient avec ça ?"* », que le théâtre a une fonction sociale politique importante, fonction dans laquelle, selon elle, *Kanata* devrait se placer. Elle ajoute la notion de « *relecture* » dans l'article d'Olivier Ubertalli, n'est par ailleurs pas utilisée que par les médias français. Radio-Canada utilise également cette appellation. L'article qualifie également *Kanata* de « *relecture de l'histoire du Canada* ». Cette fois, il faut cependant noter que l'article ne mentionne pas le « *prisme des rapports entre Blancs et Autochtones* », comme pour signifier, en sous-bassement, que l'histoire du Canada est automatiquement liée à ces rapports. Mais cela demeure une hypothèse.

Un autre article français prend en compte cette notion de « *relecture* » tout en s'orientant dans une démarche post-coloniale. Marina Da Silva<sup>252</sup> voit en *Kanata* la volonté de « *mettre au jour la domination coloniale subie par les peuples des premières nations* ». Via la notion de « *domination coloniale* », la journaliste prend un positionnement spécifique dans son discours. Selon Maingueneau<sup>253</sup>, le « *positionnement* » est visible par « *l'emploi de tel vocabulaire, de tel registre de langue, de telle variété dialectale, de tel genre de discours* ». Selon Charaudeau dont le travail est explicité par Thierry Guibert, « *la façon dont le débat est posé ( « problématisation » ) a pour conséquence un certain « positionnement », souvent de « différenciation »* »<sup>254</sup>. C'est le cas de Marina Da Silva qui semble positionner le débat dans une perspective décoloniale. En effet, les études décoloniales interrogent l'histoire et les fonctionnements des pouvoirs occidentaux vis-à-vis des populations colonisées. En invoquant une « *domination coloniale* », l'auteur de l'article semble estimer que le

---

<sup>251</sup> Paul Gabrielle. « *Kanata se fera sans les Autochtones* » Radio-Canada. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/lepage-mnouchkine-kanata-kim-obomsawin>

<sup>252</sup> Da Silva Marina. « *Théâtre. La controverse de Kanata* ». *L'Humanité*. 7/01/2019. <https://www.humanite.fr/culture-et-savoirs/theatre-la-controverse-de-kanata-665922>

<sup>253</sup> Maingueneau Dominique. *Les termes-clés de l'analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009.

<sup>254</sup> GUILBERT Thierry, « *Patrick CHARAUDEAU, Le Débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir, Limoges, Lambert-Lucas, 2017, 242 p.* », *Langage et société*, 2018/2 (N° 164), p. 180-183. DOI : 10.3917/l.s.164.0180. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2018-2-page-180.htm>

théâtre, via la pièce *Kanata*, peut avoir une véritable dimension politique, interrogeant des phénomènes historiques anciens qui perdurent encore dans nos sociétés, mais aussi la façon dont les personnes qui ont subi ces phénomènes, ici la colonisation, ont ressenti cette « *domination* ».

C'est aussi ce que sous-entend Michel Nadeau quand il parle de *Kanata* comme de la « *métaphore de la perte d'identité d'un peuple.* »<sup>255</sup> Mais aussi quand il se désole que « *40 000, 50 000 personnes, peut-être plus, en France, en Europe, au Canada [...] aux États-Unis et [...] en Asie ne pourront voir cette grande histoire de rencontres [...], et prendre conscience de ce que le Canada colonial a fait à toute cette grande communauté.* » Dans *Kanata*, en faisant se questionner la peintre Miranda sur son droit à peindre des femmes autochtones tuées par Pickton ou en représentant un des meurtres commis par celui-ci, l'œuvre dramatique peut, d'une certaine manière, remettre en cause, rendre visible, les effets de la colonisation au Canada. Une colonisation qui serait reflétée, d'une part par la place que détient la peintre Miranda comme peintre non-autochtone ; d'autre part via le personnage de Pickton, qui pourrait constituer une métaphore de la violence coloniale.

Benoit Hennaut assimile, au sujet de la potentielle vocation politique du théâtre, celui-ci à une « *enquête politique* »<sup>256</sup>. Celle-ci peut ainsi se référer à la façon dont « *en confrontant des éléments entre eux [le débat interne de Miranda et les meurtres en série de Pickton], en testant des questions et des réponses plurielles et contradictoires [l'invisibilité et le racisme systémique dont souffrent les Autochtones, et les réponses qu'il est possible d'apporter à ces réalités]* », la pièce *Kanata* a pu procéder à une véritable enquête dramaturgique, mais également sociale, politique, portant sur des faits. De plus, par le biais du questionnement méta-théâtral de Miranda renvoyant à l'affaire *Kanata* à laquelle ont fait face Lepage et Mnouchkine, l'enquête politique se met également en place. En effet, par les discours et propositions dramaturgiques, la pièce a pu questionner une partie des réalités sociales qui caractérisent les Autochtones au Canada – racisme systémique, invisibilité dans plusieurs domaines...

---

<sup>255</sup> « Annulation de *Kanata* : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». Radio Canada. 30/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/annulation-kanata-michel-nadeau>

<sup>256</sup> Hennaut, Benoît. "Possibilités d'un théâtre politique contemporain : Étude de la réinvention politique et sociale dans le champ du théâtre argentin indépendant post 1983". Garric, Jean-Philippe. *Au-delà de l'art et du patrimoine : Expériences, passages et engagements*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2017. (pp. 157-186) Web. <http://books.openedition.org/psorbonne/8007>

### 2.1.2. Le théâtre comme rôle réflexif par l'humour

La portée politique peut également être mis en place par le biais de l'humour. Le discours médiatique autour de *Kanata* a ainsi pu rendre compte de l'influence de l'humour dans une réflexion plus générale sur la société. Arguant que le théâtre doit s'émanciper des critères physiques et de couleur de peau,

*« David Lescot aborde ce sujet dans son Portrait de Ludmilla en Nina Simone. On y voit son actrice noire Ludmilla Dabo accomplir ce rêve que ne lui ont pas autorisé les conservatoires français : déclamé le monologue d'Agnès de L'École des femmes de Molière et son « le petit chat est mort » accompagné au ukulélé. Il est donc possible de traiter de sujets graves avec humour. Il faut juste que la liberté de création soit totale. »<sup>257</sup>*

Dans cet article, Olivier Ubertalli cherche à prouver que l'humour, en reprenant des textes classiques et en les déplaçant vers des objets triviaux – le ukulélé – et des préoccupations contemporaines et brûlantes – le racisme dans les milieux artistiques, questionne la société. Mais, selon lui, cet humour n'est possible qu'en cas de liberté artistique totale.

Cette position orientée sur la place de l'humour demeure elle-même à interroger. Ainsi, Nelly Quemener étudie sa position dans le débat public et insiste sur la nécessité, pour comprendre ce qui peut faire polémique dans l'humour, de se poser plusieurs questions<sup>258</sup> : « *Qui parle ? Depuis quelle position sociale et quel point de vue ? Dans quelle mesure cette position rend-elle acceptable, ou non, selon les publics, certains propos ?* » Or, dans *Kanata*, le rire est utilisé à plusieurs reprises. Esther Landrier<sup>259</sup> dissèque ainsi un des moments de la pièce. Durant celui-ci, Ferdinand, petit-ami de la

---

<sup>257</sup> Ubertalli Olivier. “Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre”. Le Point. 31/07/2018. <https://www.lepoint.fr/politiquement-correct-baillonne-le-theatre>

<sup>258</sup> QUEMENER Nelly, « Que reste-t-il de nos humours ? À la recherche d'un rire de gauche », *Revue du Crieur*, 2023/1 (N° 22), p. 126-141. DOI : 10.3917/crieu.022.0126. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-crieur-2023-1-page-126.htm>

<sup>259</sup> Esther Landrier. “Encore une fois, l'histoire s'écrira sans nous, les Autochtones ?” Histoire d'une lutte pour la reconnaissance et l'intégration des voix autochtones dans les dramaturgies contemporaines francophones Une étude de la pièce *Kanata* – Episode Un – La Controverse, mise en scène Robert Lepage avec la troupe du Théâtre du Soleil, de son contexte, de ses enjeux et de ses conséquences dans le domaine des études théâtrales. Art et histoire de l'art. 2022. ffdumas-03716342f



peintre Miranda et futur acteur et Marcello, policier, reconstituent un moment de l'enquête policière concernant le meurtre des femmes autochtones avec un professeur :

*« Marcello se retrouve en charge de jouer un policier, et demande à mettre un costume. Le professeur de rétorquer : « An actor doesn't need a costume to play », puis Marcello « No, but sometimes it helps », suivi d'une blague du professeur sur l'importance du costume chez Stanislavski. Dans le public, résonne un rire d'initié. Cette blague, qui pourtant semble anodine, permet de rendre compte de l'environnement dans lequel évolue le spectacle : c'est un public averti qui se rend à la Cartoucherie pour voir Kanata – Episode 1 – La Controverse. »*

Ici, l'humour est adressé à un public habitué du théâtre et probablement du Soleil, et érudit. Selon l'étude d'Aude Chabrier<sup>260</sup>, qui a synthétisé les recherches sur le public au théâtre, seuls 19% de la population française se rendent au théâtre une fois par an. Elle dégage ce profil-type : *« un homme ou une femme de n'importe quel âge, vivant principalement dans une agglomération de taille conséquente, diplômé et avec un niveau de vie confortable. »* L'humour, dans *Kanata*, permet ainsi, premièrement, de conforter un public déjà converti au théâtre, et, deuxièmement, de porter un propos en faveur de l'universalité du théâtre, concept cher à Mnouchkine et Lepage. Sur le rôle de l'humour dans l'espace public, Nelly Quemener affirme :

*« L'humour est avant tout un outil à disposition de ceux et celles qui s'en emparent. Il est une modalité parmi d'autres de production de visions du monde, de définition des termes du débat public et d'interprétation des événements, des expériences, des pratiques. Il est enfin et surtout une manière de prendre position, de façon explicite ou implicite, dans les rapports de pouvoir et/ou sur des questions de société et politiques. »*

Cela semble être le cas pour *Kanata*, puisque Lepage s'empare de l'humour pour porter son propos et éventuellement amener à une réflexion sur le rôle du théâtre, produit sa propre vision du monde et prend position en stipulant que tout le monde peut jouer tout le monde au théâtre.

---

<sup>260</sup>Chabrier Aude. « Impact du digital sur le public du théâtre ». [Lien](#)

## 2.2. ... Mais aussi la mise en avant d'une visée limitée du théâtre.

### Le théâtre comme simple proposition esthétique

En-dehors de l'aspect réflexif par l'humour et de sa possible portée politique, les discours médiatiques peuvent aussi voir le théâtre comme l'objet d'une proposition artistique uniquement destinée à être belle, à procurer du plaisir. Pour le théâtre, l'enjeu n'est pas seulement de mettre en place une mise en scène visuellement agréable pour les yeux, mais également de mobiliser des dispositifs matériels, techniques, innovants, porteurs de sens. Dans le cas de *Kanata*, la mise en scène des décors a beaucoup été encensée. Olivier Ubertalli<sup>261</sup> qualifie ainsi la proposition dramaturgique de « *petit bijou franco-canadien* ». L'auteur est subjugué par la « *scène magique, en apnée, de cette pirogue au milieu d'un monde de paradis artificiels où se mélangent l'envers et l'endroit, où la frontière entre le théâtre et le cirque s'efface* » ou encore par « *cet ours flegmatique qui déambule sur le plateau. Ou encore cette séquence de la forêt canadienne détruite par des bûcherons qui l'attaquent à la tronçonneuse.* » Dans ce cadre, l'éventualité d'une réflexion sociétale et politique de la société canadienne via la pièce est rendue plus anecdotique, laissant place essentiellement au caractère esthétique de l'œuvre. C'est également ce qui est en germe dans le discours de Joëlle Gayot<sup>262</sup>, qui stipule la possibilité que « *Kanata, pour se trouver pleinement, devait s'affranchir des controverses, ne plus tenter de leur répondre, assumer d'être ce qu'il est : un spectacle de théâtre. Donc de l'art.* » Nous retrouvons, en sous-bassement, le même argumentaire chez Michel Nadeau qui, dans un autre article de Radio-Canada, qui espère « *que quelque chose de positif sorte de tout cela et que cette pièce ne tombe pas dans les limbes de l'incompréhension* »<sup>263</sup>. Sous-entendu, le « *positif* » serait en partie la beauté de la mise en scène, ainsi que le propos de la pièce, qui serait minimisé par les revendications des signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » Le théâtre serait alors trop limité par ce besoin

---

<sup>261</sup>Ubertalli Olivier « Quand le Soleil irradie au Canada ». Le Point. 22/12/2018 <https://www.lepoint.fr/culture/kanata-quand-le-soleil-irradie-au-canada-22-12-2018.php>

<sup>262</sup>Gayot Joëlle « A la Cartoucherie, un théâtre malade de son passé colonial ». Le Monde. 12/12/2018. <https://www.lemonde.fr/cartoucherie-un-canada-malade-de-son-passe-colonial>

<sup>263</sup>« Annulation de Kanata : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones » Radio-Canada. 30/07/2018 <https://ici.radio-canada.ca/annulation-kanata-nadeau>

d'interroger constamment la société, là où il pourrait simplement proposer une représentation plaisante et un regard utile, à défaut d'être accepté unanimement, par les Premières Nations. Pourtant, même si l'aspect esthétique de la mise en scène pourrait éventuellement suffire à l'appréciation du spectacle, il semble que cette vision mette de côté l'aspect occidentalement orienté de la mise en scène de Lepage. En effet, des acteurs du milieu culturel autochtone ont parfois déploré l'aspect de la pièce qui « *pourrait être une version très hollywoodienne des Indiens en peau de daim et dans des tipis* »<sup>264</sup>. Certaines photos du spectacle montrent en effet des tipis et des personnages en costumes rappelant les Amérindiens dans l'imaginaire collectif<sup>265</sup>. Esther Landrier<sup>266</sup> note ainsi, à la suite d'entretiens réalisés en 2022 :

*« Avec l'augmentation des quotas et des politiques favorisant la diversité, une nouvelle crainte semble s'être installée et ressort dans les discours des artistes interrogés et rencontrés [...] : celle d'un phénomène de « mode », ou de « tokenisme ». Ces problématiques ont été soulevées tantôt par Charles Bender et Philippe Racine [...], tantôt dans nos entretiens réalisés avec Dave Jenniss et Maya Cousineau Mollen. On retrouve dans leurs témoignages cette idée que la popularité qu'ils rencontrent en 2022 pourrait être une mode, une manière pour les productions d'éviter les polémiques, et pour les structures de se protéger de l'opinion publique, sans forcément s'intéresser réellement aux sujets et aux actants engagés. »*

L'aspect purement esthétique de *Kanata* et de l'art dramatique reste donc à interroger dans sa réception sociale et politique.

Par ailleurs, nous pouvons noter que les représentations de *Kanata*, souvent qualifiées par la critique de créations magnifiques, ont porté des propos politiques. C'est le cas de *Tambours sur la digue*, d'Hélène Cixous, mis en scène par Ariane Mnouchkine en 1999<sup>267</sup>. Il s'agit d'une fable politique se passant dans une Asie

---

<sup>264</sup> « Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre » <https://www.francetvinfo.fr/kanata-polemique-mais-sera-bien-jouee>

<sup>265</sup> Voir l'annexe 5.

<sup>266</sup> Esther Landrier. « Encore une fois, l'histoire s'écrira sans nous, les Autochtones ? » Histoire d'une lutte pour la reconnaissance et l'intégration des voix autochtones dans les dramaturgies contemporaines francophones Une étude de la pièce *Kanata* – Episode Un – La Controverse, de son contexte, de ses enjeux et de ses conséquences dans le domaine des études théâtrales. Art et histoire de l'art. 2022. ffdumas-03716342f

<sup>267</sup> Présentation de *Tambours sur la digue* sur [ce lien](#)

imaginée, racontant le dilemme d'un empereur à la suite d'intenses inondations. Les images de la production montrent des marionnettes à taille humaine, des costumes inspirés de la Chine traditionnelle et un dispositif scénique grandiose. Toute proposition dramaturgique, en ce sens, semble donc difficilement lisible par le biais uniquement esthétique.

### 3. LE STATUT COMMUNICATIONNEL DE LA PIÈCE DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans un troisième temps, il faut s'interroger sur le statut communicationnel de la pièce *Kanata*, sur la nature de l'affaire. En déterminant ce statut de controverse, polémique ou scandale, l'idée est de comprendre en quoi le théâtre, en mobilisant le débat public par ces trois notions, peut éclairer les faits sociaux et politiques contemporains.

#### 3.1. Le statut de « controverse » : institutionnalisation et cadrage

La pièce *Kanata* porte le titre de « *controverse* ». C'est pourquoi il apparaît intéressant de comprendre en quoi nous pouvons bien parler de ce terme pour cette pièce, ainsi que d'interroger le rôle que la controverse peut jouer dans le théâtre, en quoi ce statut peut contribuer à la réflexion sociale et politique que mobilise la dramaturgie. Sur la controverse, plusieurs définitions existent. D'abord, Cyril Lemieux la définit comme « *des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge* »<sup>268</sup>. Pour *Kanata*, la situation est celle d'un différend entre Robert Lepage, le Théâtre du Soleil ainsi qu'Ariane Mnouchkine, et certains artistes, militants et intellectuels des Premières Nations canadiennes. Pour Romain Badouard, la controverse est « *est d'abord l'expression d'un désaccord, d'une confrontation, entre différentes rationalités, entre différentes*

---

<sup>268</sup>C. Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », art. cité, p. 195.

*conceptions d'un même problème et du monde social au sein duquel il se déploie.* »<sup>269</sup> Selon le sociologue, la controverse se place « *du côté des types de discours et des contextes argumentatifs qui les contraignent et au sein desquels ils deviennent signifiants qu'il s'agisse du rapport entre pairs ou de la relation qui peut s'établir avec le public profane des citoyens.* »<sup>270</sup> Il faut une « *publicisation* », une diffusion extérieure pour parler de controverse. La publicisation joue en elle-même un rôle politiquement non négligeable : diffusant le sujet du désaccord, elle permet à davantage d'acteurs de s'intéresser au sujet et donc d'agir dans le débat public. Ici, la pièce *Kanata*, portant en elle la « *controverse* », a contribué à la « *publicisation* » du problème de la difficile représentation des Premières Nations dans l'espace artistique et public canadien. « *L'expression d'un désaccord, d'une confrontation, entre différentes rationalités* » est mise en exergue par les arguments opposés entre liberté artistique et pro-représentativité des Premières Nations. « *Les types de discours et les contextes argumentatifs qui les contraignent* » sont ceux des médias, sous la forme d'articles journalistiques, tribunes, entretiens... qui ont couvert l'affaire *Kanata*.

L'étude de la controverse s'appuie aussi sur une sociologie, comme l'explique Badouard<sup>271</sup> :

*« La sociologie des controverses, et particulièrement les travaux de Francis Chateauraynaud (2011), complètent cette approche en insistant sur le rôle des « trajectoires argumentatives » qui permettent de saisir les logiques d'interactions entre différentes arènes. Une controverse se construit par la circulation d'arguments entre différents espaces : elle peut partir d'un laboratoire, être révélée dans la presse, évoluer dans un tribunal... Les perspectives ouvertes par la notion d'arène permettent de penser le débat public dans un cadre pluriel et ouvert à différents publics et groupes sociaux. »*

---

<sup>269</sup> BADOUARD Romain, MABI Clément, « Le débat public à l'épreuve des controverses », *Hermès, La Revue*, 2015/1 (n° 71), p. 145-151. DOI : 10.3917/herm.071.0145. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-1-page-145.htm>

<sup>270</sup> Smadja, D. (2012). « La boîte noire de la controverse ». *Raisons politiques*, 47, 5-11. <https://doi.org/10.3917/rai.047.0005>

<sup>271</sup> Badouard Romain , Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence , « Le débat et ses arènes », *Questions de communication*

L'affaire *Kanata* a été « révélée dans la presse » via la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » et a ensuite été accessible à différents publics et groupes sociaux : universitaires, artistiques, civil – via la publication médiatique sur le web, accessibles à tous. C'est ce qui amène Romain Badouard et Clément Mabi à stipuler que « la controverse « sort du laboratoire » et des espaces confinés où se règle habituellement la chose scientifique, pour « envahir » d'autres types d'arènes et être soumise aux opinions publiques, dans la mesure où elle touche à des enjeux collectifs. Une controverse est ainsi traversée par des dynamiques communicationnelles et peut être appréhendée comme un révélateur des modalités d'organisation du débat public autour de certains enjeux de société. » La controverse de *Kanata* est sortie de son contexte uniquement dramaturgique pour « envahir » des « arènes » médiatiques, publiques. Les « dynamiques communicationnelles » sont celles des différents arguments rhétoriques des acteurs de l'affaire, ainsi que la métathéâtralité. Selon eux, « les modalités de mise en public des controverses sont variées : elles peuvent être « imposées » par les pouvoirs publics selon une logique « top-down », comme elles peuvent émerger de la mobilisation d'organisations de la société civile, selon une logique « bottom-up ». » L'affaire *Kanata* semble émerger via une logique « bottom-up », venant de représentants variés des Premières Nations, de personnes de la société civile, qui se sont mobilisés autour d'une tribune parue dans *Le Devoir*, journal québécois. Badouard et Mabi concluent : « Tout l'enjeu d'une controverse revient donc à gérer démocratiquement les incertitudes qu'elle soulève, par sa mise en débat dans l'espace public. » Clément Viktorovitch, spécialiste de la rhétorique, s'appuie, quant à lui, sur la définition de Cyril Lemieux : « comme un « conflit triadique », [...] un affrontement entre deux parties se déroulant [...] devant le public des pairs, dans lequel les acteurs peuvent être amenés à chercher du soutien auprès des profanes, et où la prise de décision [...] peut [...] être confiée à ou captée par la puissance publique. »<sup>272</sup> Dans notre cas, il semble que l'affrontement entre le Théâtre du Soleil et les membres autochtones prend aussi forme dans la prise à parti d'un troisième acteur, que sont les médias mais aussi les personnes non spécialistes de ces questions, celles qui lisent les médias. Ce troisième acteur peut aussi être celui des pouvoirs publics. Ceux-ci se caractérisent

---

<sup>272</sup> Viktorovitch, C. (2012). « Entre dialogisme et antagonisme : le Parlement comme espace de résolution des controverses. » *Raisons politiques*, 47, 57-82. <https://doi.org/10.3917/rai.047.0057>

notamment par les institutions canadiennes qui ont pris en charge la notion d'appropriation culturelle, ou le Conseil des Arts du Canada qui a refusé de subventionner *Kanata*, par exemple. Cependant, en France, la prise de décision n'a pas été confiée à la puissance publique, étant convenu que la représentation n'était pas illégale, et c'est le Théâtre du Soleil qui a d'abord pris la décision d'annuler la représentation de la pièce. En plus de la possible institutionnalisation du débat par la controverse, Romain Badouard et Clément Mabi posent la question des « cadrages » dans laquelle les « parties [sont] engagées » dans la controverse<sup>273</sup>. Ces différents cadrages ont été nombreux dans l'affaire *Kanata*. D'abord, Robert Lepage et Ariane Mnouchkine ont cadré la controverse dans leur pièce par le biais de la peintre Miranda, qui s'interroge elle-même sur son droit en tant qu'artiste à représenter des événements vécus par une population marginalisée. Ensuite, les signataires de la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?* » et d'autres acteurs divers ont cadré la controverse au niveau de l'invisibilité des Autochtones dans l'espace public canadien. Enfin, les personnes favorables à la liberté artistique l'ont cadrée en ce sens. Ainsi le terme de controverse peut, pour plusieurs raisons, se rapporter à l'affaire *Kanata* dans sa prise en charge médiatique et institutionnelle.

### 3.2. Le statut de « polémique » : violence et désaccord

L'affaire *Kanata* a aussi pu faire l'objet d'une « polémique ». Dans les discours médiatiques, ce terme revient à plusieurs reprises : « *“Les revendications légitimes des autochtones sont légion et dépassent largement cette polémique”*<sup>274</sup> ; « *Mais après une polémique entretenue par des personnalités autochtones, critiquant l'absence de comédiens amérindiens dans la distribution de la pièce, des coproducteurs nord-américains se sont retirés du projet, mettant en péril son financement.* »<sup>275</sup> ; « *Cerné par les polémiques venues rôder autour de la pièce de théâtre, le dramaturge a été contraint de l'annuler.* »<sup>276</sup> ; « *Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire*

---

<sup>273</sup> Badouard Romain, Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence, « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017, consulté le 12 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700>

<sup>274</sup> Gayot, Joëlle. « Ariane Mnouchkine "Les cultures ne sont les propriétés de personnes" ». *Télérama*. 18/09/2018. <https://www.telerama.fr/scenes/ariane-mnouchkine-les-cultures>

<sup>275</sup> « Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation » » *La Croix* avec AFP, 29/07/2018. <https://www.la-croix.com/Culture/Theatre/retrait-Kanata-Mnouchkine>

<sup>276</sup> Ubertalli Olivier. « Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre ». *Le Point*. 31/07/2018.



*polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre* »<sup>277</sup> ; « *Kanata, la pièce de Robert Lepage annulée en juillet en raison d'une polémique sur l'absence de comédiens autochtones, sera présentée en décembre, a annoncé mercredi le Théâtre du Soleil à Paris.* »<sup>278</sup> ; « *Ils [Robert Lepage et Ariane Mnouchkine] sont prêts à entendre la musique et savent qu'ils vont probablement déclencher une grosse polémique* »<sup>279</sup>. Il convient donc de définir précisément ce terme afin de comprendre s'il se réfère véritablement à l'affaire *Kanata* et ce qu'il peut jouer dans le débat public. Selon Ruth Amossy, « *la polémique est le traitement verbal du conflictuel effectué par une confrontation exacerbée des thèses antagonistes au sein d'une entreprise de polarisation et de dichotomisation visant à discréditer l'adversaire* »<sup>280</sup>. Ainsi, dans le terme « *polémique* » se logerait l'idée d'un conflit entre deux opinions divergentes cherchant, en renforçant ces divergences, à mettre à mal l'argumentaire de l'autre. Au contraire, la controverse, on l'a vu, convoque trois entités dans le conflit. Cette « *entreprise* » acharnée « *visant à discréditer l'adversaire* » a ses limites.

Selon Patrick Charaudeau, « *la/le polémique, [est] une « attitude » d'affrontement qui peut se produire dans tous les types d'échanges et qui « bloque » l'argumentation.* »<sup>281</sup> Etudiant le travail de Ruth Amossy, Justine Simon prévient : « *C'est qu'il faut éviter le blâme qui vient stigmatiser un discours dit partial et entaché de passion, une parole violente incapable de contribuer au bon déroulement du débat raisonnable dont se nourrit la démocratie.* »<sup>282</sup> La polémique souffre ainsi d'une vision péjorative d'un discours obtus n'amenant pas d'avancement dans la discussion. Dans les articles médiatiques de l'affaire *Kanata*, il semble que la polémique revête dans un sens ces connotations. On l'a vu précédemment, aux arguments favorables à la

---

<https://www.lepoint.fr/culture/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre-31-07-2018.php>

<sup>277</sup> «Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre». FranceTV Info Culture avec AFP. 12/12/2018. <https://www.francetvinfo.fr/theatre>

<sup>278</sup> «Le Théâtre du Soleil présentera finalement Kanata, de Robert Lepage» Radio Canada, AFP.5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-lepage-maintenu-piece-autochtone-theatre-soleil>

<sup>279</sup> O'Bomsawin Kim, cité par Paul Gabrielle. «Kanata se fera sans les Autochtones» Radio-Canada. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/robert-lepage-ariane-mnouchkine-kanata-kim-obomsawin>

<sup>280</sup> Ruth Amossy et Marcel Burger, « Introduction : la polémique médiatisée », *Semen* [En ligne], 31 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 17 mai 2023. [URL](#)

<sup>281</sup> Ève Bédard. Patrick CHARAUDEAU (2017), *Le débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir. Communication - Information, médias, théories, pratiques*, 2018. <https://hal.science/hal-01779408>

<sup>282</sup> Justine Simon, « Ruth Amossy, Apologie de la polémique », *Questions de communication* [En ligne], 26 | 2014, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 19/05/23. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9432>

représentativité des Autochtones, se heurte à chaque fois l'argument inverse de la liberté artistique. L'exemple le plus frappant peut être celui de l'entretien entre Kim O'Bomsawin et Pierre MacDuff<sup>283</sup>. MacDuff y défend la position selon laquelle *Kanata*, loin de proposer un regard sociologique sur les Autochtones, propose plus modestement une « *interrogation sur le rôle de l'art* ». Position que Kim O'Bomsawin qualifie de « *superficielle* », arguant que : « *la question des femmes autochtones [...] [est] un enjeu tellement actuel, tellement sensible.* » Elle prévient ensuite d'une réaction forte et négative à Vancouver suite à cette pièce. Ce à quoi Pierre MacDuff répond : « *Tant mieux, l'art a toujours suscité des réactions. Les artistes n'ont pas à quémander l'autorisation pour savoir s'ils ont droit de faire telle chose.* » La réalisatrice s'insurge ensuite : « *Jamais on n'a crié à la censure ! [...] Le spectacle que j'ai vu hier n'aurait pu qu'être meilleur s'il y avait eu un co-metteur en scène, un co-auteur, un co-musicien.* » La forme exclamative et la divergence fondamentale dans les arguments montrent l'aspect presque vain et enflammé de la discussion. Dans ce cadre, l'affaire *Kanata* a pu relever de la polémique. Dans les médias, le terme « *polémique* » a pris de l'ampleur notamment du fait de l'ouverture de la parole au plus grand nombre :

« *Plantin, de son côté, note la banalisation contemporaine de la polémique : ce que l'observateur journaliste désigne de ce nom, ce n'est plus la parole d'un expert qui pratique et aime la polémique (le « polémiste »), mais celle des « locuteurs ordinaires mis en cause par une question pour eux vitale, qui les dépasse, et pris, bon gré mal gré, dans un rapport langagier pétri de violence et d'émotion » (des « polémiqueurs ») (Plantin 2003 : 390). Cette dernière semble un facteur décisif : « pour le journaliste, un débat peut être légitimement considéré comme une polémique et explicitement désigné comme tel, dès qu'il y perçoit des émotions violentes de l'ordre de la colère et de l'indignation ».* »<sup>284</sup>

C'est en effet ce qui semble s'opérer dans l'entretien entre Kim O'Bomsawin et Pierre MacDuff, « *locuteurs [quasi] ordinaires* » – la première étant réalisatrice et militante

---

<sup>283</sup> *Médium large*. « La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre ». *Audio Fil*. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/kanata-robert-lepage-kim-obomsawin-pierre-macduff>

<sup>284</sup> Ruth Amossy et Marcel Burger, « Introduction : la polémique médiatisée », *Semen* [En ligne], 31 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 17 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/semn/9072>

autochtone et le second étant directeur artistique. Au sujet des locuteurs, Le Guern affirme d'ailleurs qu'un des traits de la polémique est que ceux-ci « *avancent à visage découvert* »<sup>285</sup> comme c'est le cas ici puisque les locuteurs sont nommés et pas anonymes. Ces locuteurs sont « *mis en cause par une question pour eux vitale* » que sont respectivement la représentativité des Premières Nations dans l'espace public et artistique, et la liberté artistique. « *L'émotion* » est visible dans l'échange au travers de formes exclamatives, montrant « *la colère* » et « *l'indignation* » : « *Les artistes n'ont pas à quémander l'autorisation pour savoir s'ils ont droit de faire telle chose.* » ; « *Jamais on n'a crié à la censure !* ». D'autres affaires artistiques ont pu être appelées « *polémiques* » comme l'affaire *SLAV*. Plusieurs médias canadiens évoquent la polémique en ces termes : « *En décidant d'annuler le spectacle controversé de Robert Lepage, le Festival international de jazz de Montréal a choisi d'éteindre une polémique qui ne cessait d'enfler.* »<sup>286</sup> ; « *Que reste-t-il de toute cette polémique, un an plus tard ?* »<sup>287</sup> ; « *Le metteur en scène a reconnu vendredi avoir fait preuve de « maladresse et de manque de jugement » dans la polémique* »<sup>288</sup>.

Il semble donc que dans les médiatisations d'affaires artistiques faisant débat, en particulier dans des questions d'inclusion de minorités, le terme de « *polémique* » revient souvent. Que ce soit pour l'affaire *Kanata* ou pour d'autres affaires similaires comme *SLAV*, la presse mettrait en valeur une certaine forme de violence, selon Ruth Amosy et Marcel Burger :

*« dans la presse : la polémique est souvent considérée comme un discours pseudo-argumentatif, un discours d'accusation qui veut passer sous couvert d'argumentation, ou encore qui se donne en spectacle (Gelas 1980 : 47). [...] Il y aurait dans la parole polémique une brutalisation dangereuse, et un refus patent des règles de l'éthique du discours. Il apparaît donc que les médias dénoncent les polémiques mêmes qu'ils*

---

<sup>285</sup> Le Guern cité dans Hayward A. et Garand D. *Etats du Polémique*. Editions Nota Bene 1998.

<sup>286</sup> Désautels le dimanche. « SLAV, le spectacle devenu polémique » Audio Fil du 8/07/18. <https://ici.radio-canada.ca/desautels-le-dimanche/annulation-slav-appropriation-culturelle>

<sup>287</sup> « SLAV, un an plus tard, les fruits de la colère ». *La Presse*. 25/06/19. <https://www.lapresse.ca/arts/theatre/2019-06-25/slav-un-an-plus-tard-les-fruit-de-la-colere>

<sup>288</sup> « Polémique SLAV : Robert Lepage fait son mea culpa » *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/544487/polemique-slav-robert-lepage-fait-son-mea-culpa>

*montent en épingle, en les présentant comme excessives, passionnelles et violentes.»<sup>289</sup>*

Le « discours d'accusation qui veut passer sous couvert d'argumentation » se retrouve dans des articles couvrant l'affaire *Kanata* : « Mais après une polémique entretenue par des personnalités autochtones, critiquant l'absence de comédiens amérindiens dans la distribution de la pièce, des coproducteurs nord-américains se sont retirés du projet, mettant en péril son financement. »<sup>290</sup> ; « Cerné par les polémiques venues rôder autour de la pièce de théâtre, le dramaturge a été contraint de l'annuler. »<sup>291</sup>. La mise en évidence de paroles « excessives » est aussi mise en exergue par le discours d'avertissement : « Ils [Robert Lepage et Ariane Mnouchkine] sont prêts à entendre la musique et savent qu'ils vont probablement déclencher une grosse polémique »<sup>292</sup>. Comme si entrer en polémique revenait à entrer en guerre. Dans le débat public, il semble que la polémique puisse contribuer à mettre en exergue des arguments opposés, mais a également ses limites dans sa forme, limitant la discussion, la bloquant à cause d'arguments opposés. Ainsi, dans le cadre d'affaires théâtrales comme *Kanata*, la polémique a pu revêtir une vision négative, ne contribuant pas forcément à faire avancer le débat.

### 3.3. Le statut de « scandale » : transcendance et valeurs

Si l'affaire *Kanata* semble se rapprocher de la notion de « controverse » et, dans une certaine mesure, de celle de « polémique », la représentation théâtrale étudiée et les propositions dramaturgiques en général peuvent aussi générer des « scandales ». Ainsi, le théâtre procure des émotions, des sensations, met en scène des propositions qui peuvent parfois prêter à l'indignation, au choc. Dans l'espace public, une représentation théâtrale recouvre ainsi dans une certaine mesure un statut communicationnel qui prête à des réactions parfois négatives. Dans son ouvrage *L'art*

---

<sup>289</sup>Ruth Amossy et Marcel Burger, « Introduction : la polémique médiatisée », *Semen* [En ligne], 31 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 17 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/semen/9072>

<sup>290</sup> «Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation »» *La Croix* avec AFP, 29/07/2018. <https://www.la-croix.com/Culture/retrait-Kanata-Mnouchkine-intimidation>

<sup>291</sup> Ubertalli Olivier. «Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre». *Le Point*. 31/07/2018. <https://www.lepoint.fr/culture/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre.php>

<sup>292</sup> O'Bomsawin Kim, cité par Paul Gabrielle. «Kanata se fera sans les Autochtones» *Radio-Canada*. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/robert-lepage-ariane-mnouchkine-kanata-kim-obomsawin>

du scandale, Nathalie Heinich<sup>293</sup> définit plusieurs critères relatifs au terme « scandale ». Selon elle, « celui-ci exige une certaine unanimité dans l'indignation, l'adossement à des valeurs considérées comme absolues, partagées par tous. » Dans le cadre de l'affaire *Kanata*, l'« unanimité dans l'indignation » réside dans l'ampleur des articles médiatiques qui ont fait témoigner plusieurs acteurs outrés de l'absence de comédiens autochtones dans la pièce : on retrouve à la fois des acteurs du milieu artistique, universitaire, associatif comme Robert Lepage ou Michel Nadeau à la co-écriture de *Kanata*, Jean-Philippe Uzel, professeur d'histoire de l'art à l'UQAM, ou Nakuset, directrice générale du Foyer pour femmes autochtones de Montréal... « L'adossement à des valeurs considérées comme absolues, partagées par tous » peut être celle du respect des droits autochtones, par le biais d'un long chemin pour faire reconnaître les souffrances subies par ces populations – Commission de Vérité et Réconciliation, le travail des associations... Cette valeur de respect est a priori partagée par tout le monde au sein du débat de l'affaire *Kanata*, Ariane Mnouchkine et Robert Lepage reconnaissant le besoin de visibilité des Autochtones<sup>294</sup>. Mais la liberté artistique est également une valeur considérée comme absolue, au moins dans les discours médiatiques français<sup>295</sup>. Elle compare ensuite le scandale « dont le type idéal est un événement spectaculaire mais éphémère, telles les protestations massives durant une représentation » à « l'« affaire », c'est-à-dire dans un affrontement public et relativement durable entre deux jugements opposés à propos d'un même objet, attaqué par les uns mais défendu par les autres [Boltanski] : le type idéal de l'affaire étant représenté par sa forme judiciaire, clairement délimitée dans le temps et dans l'espace, dans l'identification des deux partis en présence et dans les formes ritualisées de leur affrontement. » Dans notre cas, la notion d'« affaire » s'applique complètement : les partisans de la représentativité des Autochtones dans la pièce et ceux de la liberté artistique s'affrontent relativement durablement – pendant au moins un an – à propos de l'objet de la pièce. Objet qui est attaqué par les partisans de la représentation des Premières Nations et défendu par ceux de la liberté artistique. Cependant, d'autres

---

<sup>293</sup> HEINICH Nathalie, « L'art du scandale. Indignation esthétique et sociologie des valeurs », *Politix*, 2005/3 (n° 71), p. 121-136. URL : <https://www.cairn.info/revue-politix-2005-3-page-121.htm>

<sup>294</sup> L'article du 29 juillet 2018 du journal *La Croix* explique : « Dans son communiqué, le Théâtre du Soleil se déclare néanmoins « convaincu que le besoin de visibilité des artistes autochtones est une revendication légitime ». » Lien : <https://www.la-croix.com/retrait-Kanata-Ariane-Mnouchkine>

<sup>295</sup> Gayot, Joëlle. « Ariane Mnouchkine "Les cultures ne sont les propriétés de personnes" ». *Télérama*. 18/09/2018. <https://www.telerama.fr/mnouchkine-cultures-proprietes-de-personne.php>

caractéristiques peuvent permettre de rapprocher notre affaire de la notion de scandale.

Nathalie Heinich poursuit :

*« il y faut de la transgression, comme le savent bien les acteurs qui, eux, ne voient qu'elle. Mais ce que doit voir le chercheur, pour comprendre ce qui fait scandale, c'est qu'il y faut aussi du sérieux, autrement dit du « premier degré » [...] ; il y faut de la publicité, au sens littéral de présence dans un espace aussi public que possible ; et il y faut une certaine unanimité dans le partage des valeurs transgressées. »*

La transgression, nous pouvons la retrouver notamment dans la scène du meurtre d'une jeune femme par le tueur en série Robert Pickton dans la pièce, scène assez crue qui a choqué<sup>296</sup>. Cette notion peut par ailleurs être liée à l'idée que les scènes qui s'ouvrent via l'arène publique ont leurs « zones d'ombre. »<sup>297</sup> Selon Cefaï, chaque scène « entretient des liens compliqués avec la « sphère du privé » ; et elle abrite toutes sortes d'activités sous le « sceau du secret. » » Selon le chercheur, le fait de mettre en lumière des événements auparavant cachés « changent [alors] de sens. » Cela peut être le cas pour l'assassinat de jeunes femmes autochtones par Pickton, qui permet par exemple de sensibiliser à la discrimination contre les femmes autochtones<sup>298</sup>. Le « sérieux » peut être trouvé dans les différents arguments, tantôt pro-liberté artistique, tantôt pro représentativité des Autochtones. Notions défendues avec vigueur par les acteurs de l'affaire. La « publicité » est celle de la pièce de théâtre *Kanata*, jouée devant un large public<sup>299</sup>. Les deux dernières conditions définitionnelles du scandale, selon Nathalie Heinich, sont, de manière croisée, « le contexte largement public de l'œuvre proposée, de sorte qu'elle soit visible y compris aux non-initiés ; et le registre non

---

<sup>296</sup> Giuseppe Valiante écrit dans [un article du Devoir](#) du 20 décembre 2018 : « L'écrivaine innue a été particulièrement dérangée par une scène très crue dans laquelle une jeune Autochtone est assassinée par un personnage inspiré du tueur en série Robert Pickton, en Colombie-Britannique. » ; Maya Cousineau-Mollen dans un [article de Radio-Canada](#) du 17 décembre 2018 : « Il y a des maladdresses qui sont restées. Ce que j'ai trouvé difficile, c'est la scène où l'on voit le meurtre d'une jeune Autochtone prostituée que l'on sous-entend violente. Même si je ne suis pas directement impliquée dans un tel drame, cela m'a bouleversée. Je suis triste de dire que je ne recommanderais pas cette pièce à une personne touchée par un drame comme celui-ci. »

<sup>297</sup> Daniel Cefaï, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018, consulté le 27 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10704>

<sup>298</sup> Corriveau Jeanne « Meurtres en série de prostituées : les préjugés de la police ont aidé Pickton » 18/12/2012. <https://www.ledevoir.com/societe/366666/les-prejuges-de-la-police-ont-aide-pickton>

<sup>299</sup> Selon le [site du Théâtre du Soleil](#), 27 240 spectateurs ont assisté à la représentation de *Kanata*.



*seulement esthétique mais éthique des valeurs ainsi transgressées* ». La pièce de théâtre *Kanata* est destinée à un public extérieur qui n'est pas forcément familier d'une part des représentations théâtrales, et d'autre part de la situation des Autochtones au Canada, la première ayant été jouée en France. Le registre esthétique des valeurs transgressées est visible par la représentation, avec des critiques qui ont pu déplorer l'aspect caricatural de la pièce<sup>300</sup>. Le fait de faire jouer des acteurs non-autochtones dans la pièce s'inscrit dans le registre éthique. Après avoir défini le scandale, il s'agit désormais de comprendre son action, sa ou ses finalités. Selon la chercheuse : « *À titre d'hypothèse [...] nous postulons que pour les acteurs, son principal effet est la réaffirmation collective des valeurs atteintes par ce qui fait scandale : en l'occurrence, l'art tel qu'il est défini dans le sens commun de l'époque.* » Cette réaffirmation, c'est celle, semble-t-il, des représentants autochtones qui appellent à respecter leur culture et à ne plus les invisibiliser dans l'espace théâtral et donc public. Ces représentants peuvent s'apparenter, selon la terminologie d'Heinich, à des « *collectifs d'indignation* ». Là réside tout l'enjeu du rôle du théâtre, de faire avec ces préoccupations politiques et sociales contemporaines. Elle poursuit : « *Au-delà même des valeurs mises en jeu par tel ou tel « genre » de l'art c'est, plus généralement, le régime de valorisation en usage qui se trouve ainsi éclairé par le scandale.* » Ce régime de valorisation, en France, semble être celui de la liberté artistique. A contrario, au Canada, il semble que ce soit celui de la représentativité des Premières Nations dans l'espace public, sous l'effet de politiques publiques et d'actions individuelles et collectives de longue haleine. Ce que révèle l'affaire *Kanata*, semble-t-il, c'est un « *régime de valorisation* » qui favorise certes la liberté artistique des metteurs en scène, mais aussi la remise en question plus systématique de cette liberté totale. En cela, le théâtre revêt une dimension très importante dans l'espace public, puisqu'il contribuerait à interroger certains des fondements sociaux et historiques de nos sociétés.

---

<sup>300</sup> [France Info écrit](#) : « *la hantise des autochtones, ce sont les stéréotypes [...]. Nakuset affirme que les photos de promotion montraient des costumes "sortis tout droit d'un magasin de Halloween", et la pièce pourrait être "une version très hollywoodienne des Indiens en peau de daim et dans des tipis".* » « Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre ». 12/12/2018



## Conclusion

---

La pièce de théâtre *Kanata* semble avoir contribué à la constitution du problème public de la représentativité des Autochtones et à la mise en débat public par plusieurs biais. D'abord, l'analyse des discours médiatiques montre l'ampleur de la confrontation discursive et donc de la mise en place du débat public. Ces confrontations sont caractérisées par les tenants de la liberté artistique contre ceux de l'universalisme. Mais elles prennent aussi en compte les contextes différents du Canada et de la France. Contextes qui participent aussi de la mise en débat et de la sensibilisation à un problème public déjà identifié au Canada mais pas en France. A noter pourtant que si, au Canada, l'appropriation culturelle et l'invisibilité des Autochtones dans l'espace public semble pris à bras-le-corps par les institutions, l'affaire a tout de même suscité du débat dans les médias nationaux. Preuve donc d'un problème public encore irrésolu. Cette prise en charge médiatique a ainsi peut-être contribué à renouveler l'intérêt pour les problématiques autochtones au Canada. La volonté de sensibiliser à ce problème public par la tribune « *Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones* », montre la poursuite pour les populations concernées d'une lutte qui reste, malgré une prise de conscience au Canada, encore en cours.

La confrontation avec la réception médiatique en France confirme la « *circulation d'arguments* »<sup>301</sup>. Celle-ci s'effectue entre l'espace de la scène théâtrale, des médias, de la société française en lien avec la société canadienne. Ces confrontations, leur inscription dans le champ médiatique mais aussi législatif et universitaire<sup>302</sup> identifient cette affaire en tant qu' « *arène publique* ». Cette notion se caractérise par la mobilisation de différents acteurs sur un problème qu'ils définissent comme public. Mobilisation qui s'opère en dialogue constant avec différentes scènes :

*« Ainsi une arène publique est-elle une « constellation de scènes qui empiètent les unes sur les autres, qui ouvrent sur des coulisses à géométrie*

---

<sup>301</sup> Badouard Romain , Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence , « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017. [URL](#)

<sup>302</sup> Les mémoires effectués dans la recherche théâtrale et les travaux universitaires cités

*variable, où les degrés de publicité sont déterminés par les cadrages des acteurs et dont les auditoires changent au gré des performances ».* »<sup>303</sup>

Cette notion de mobilité, de changement, d'intrication entre différents lieux du débat, caractérisent l'affaire *Kanata*. Elle s'est jouée dans des espaces médiatique, institutionnel, universitaire.

L'affaire *Kanata* interroge dernièrement le rôle du théâtre, comme l'a montré Sarah-Louise Pelletier Morin qui le définit comme un « *art politisé* »<sup>304</sup>. L'art théâtral, et la pièce *Kanata*, participent ainsi d'une « [configuration] typiques [...] d'idées et de valeurs [...] de significations politiques et d'instruments techniques » qui « organise l'horizon d'expérience du public et sa capacité à s'emparer du « problème » et à lui trouver une issue. »<sup>305</sup> En effet, les affaires *Kanata*, *SLAV*, *Exhibit B*, des *Suppliantes*, ont montré l'influence de la dramaturgie dans le débat public, et contribué à une réflexion sur des thématiques sociales et politiques.

En lien avec ces notions d'appropriation culturelle, il faut noter les projets d'articles du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI. Ceux-ci, établis en 2019, cherchent à établir un accord sur des instruments juridiques garantissant la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques. Les premiers textes établissent notamment que les Etats membres : « [devraient/doivent] prendre les mesures [...] conformément à leur législation nationale [...] [pour] que : lorsque, au regard du droit et des pratiques coutumiers des [peuples] autochtones [...], l'accès aux expressions culturelles traditionnelles est restreint, [...] : les bénéficiaires aient le droit exclusif et collectif de préserver, contrôler, utiliser et développer leurs expressions culturelles traditionnelles, d'y autoriser ou d'en prévenir l'accès et l'usage/l'utilisation, et qu'ils reçoivent une part juste et équitable des avantages découlant de leur usage »<sup>306</sup> Cette possibilité de régulation politique peut confirmer la mise en débat public via notamment l'affaire *Kanata*, avec une législation en cours au niveau mondial.

---

<sup>303</sup>Cefaï Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2018. [URL](#)

<sup>304</sup>Pelletier-Morin, Sarah-Louise. « [Le théâtre, un art en débat](#) ». 29/08/22.

<sup>305</sup>Cefaï Daniel, « Publics, problèmes publics, arènes publiques... »

<sup>306</sup> « [La protection des expressions culturelles : projets d'articles](#) »

## Bibliographie

---

### Articles universitaires

Amossy Ruth et Burger Marcel , « Introduction : la polémique médiatisée », *Semen* [En ligne], 31 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2011, consulté le 17 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/semen/9072>

Badouard Romain , Mabi Clément et Monnoyer-Smith Laurence , « Le débat et ses arènes », *Questions de communication* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 13 mars 2017. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10700>

Bédard Ève. Patrick CHARAUDEAU (2017), *Le débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir. Communication - Information, médias, théories, pratiques*, 2018. <https://hal.science/hal-01779408>

Breton, Philippe. « II. Les familles d'arguments », Philippe Breton éd., *L'argumentation dans la communication*. La Découverte, 2016, pp. 39-52. <https://www.cairn.info/argumentation-com>

Cefai, D. (2016). Publics, problèmes publics, arènes publiques...: Que nous apprend le pragmatisme ?. *Questions de communication*, 30, 25-64. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10704>

Charaudeau Patrick , “La médiatisation de l’espace public comme phénomène de fragmentation ”, *Études de communication* [Online], 22 | 1999, Online since 23 May 2011, connection on 02 June 2023. URL: <http://journals.openedition.org/edc/2346>

CHARAUDEAU Patrick, « Chapitre 4. Du contrat de communication en général », dans : , *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, sous la direction de CHARAUDEAU Patrick. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Médias-Recherches », 2011, p. 49-55. URL : <https://www.cairn.info/les-medias-et-l-information--9782804166113-page-49.htm>

Charaudeau Patrick. *Le débat présidentiel Un combat de mots. Une victoire aux points*. [https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/0-Debat\\_Presidentiel\\_L\\_S\\_.pdf](https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/0-Debat_Presidentiel_L_S_.pdf)

Claval, P. (1980). Le Québec et les idéologies territoriales. *Cahiers de géographie du Québec*, 24(61), 31–45. <https://doi.org/10.7202/021458ar>

Fraser, Nancy, and Muriel Valenta. "Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement : Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142." *Hermès* 3 (2001): 125-156

Frontanier, Pierre cité dans Borillo Andrée. Quelques aspects de la question rhétorique en français. In: *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°25, 1981. Dans le champ pragmatico-énonciatif. pp. 1-33. DOI : <https://doi.org/10.3406/drlav.1981.969>

Gauthier Gilles, L'amplitude du débat public, *Studies in Communication Sciences*, Volume 14, Issue 2, 2014, Pages 129-135, ISSN 1424-4896, <https://doi.org/10.1016/j.scoms.2014.12.002>.

Heinich, N. (2005). L'art du scandale: Indignation esthétique et sociologie des valeurs. *Politix*, 71, 121-136. <https://doi.org/10.3917/pox.071.0121>

Khoury Camille , « *Kanata* : les enjeux de la controverse », *Agôn* [En ligne], Critiques, mis en ligne le 14 mai 2020, consulté le 14 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/agon/7332> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/agon.7332>

Kingdon, J. W. (1984). *Agendas, alternatives, and public policies*. Little, Brown.

Lanchet Walter. Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, 2002. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°94, 2003. L'accueil dans la ville. p. 165.

Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », art. cité, p. 195.

Ménissier, Thierry. « Culture et identité : Une critique philosophique de la notion d'appartenance culturelle », *Le Philosophoire*, vol. 13, no. 3, 2000, pp. 211-231. <https://doi.org/10.3917/phoir.013.0211>

Smadja, D. (2012). « La boîte noire de la controverse ». *Raisons politiques*, 47, 5-11. <https://doi.org/10.3917/rai.047.0005>

Thanassekos Yannis , « La rhétorique de la catastrophe », *Questions de communication* [En ligne], 12 | 2007, mis en ligne le 24 septembre 2015, consulté le 15 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/2273>

Viktorovitch, C. (2012). « Entre dialogisme et antagonisme : le Parlement comme espace de résolution des controverses. » *Raisons politiques*, 47, 57-82. <https://doi.org/10.3917/rai.047.0057>

## Ouvrages

- Birnbaum Jean. *Le courage de la nuance*. Points Documents. 16/09/2022
- Charaudeau Patrick. *La télévision : les débats culturels "Apostrophes"*. Collection Langages, discours et sociétés, Didier Erudition, 1991
- Heinich Nathalie. *L'art contemporain exposé aux rejets*. 1998. Hachette.
- Maingueneau Dominique. *Les termes clés de l'analyse du discours*. Points Essais. Avril 2009

## Rapports

- Baruch Marc-Olivier (réfèrent) CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE  
Session 19-20 - « Territoires de cultures » SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE  
5 Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial  
<https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Rapport-du-Groupe-5-de-la-Session-19-20-du-CHEC-Les-droits-culturels.pdf>.
- Basile Suzy, Bouchard Patricia. *Consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec*. Rapport de recherche. Novembre 2022. <https://files.cssspnql.com/s/oPVHFaKIp8uw5oF>
- Chabrier Aude. « Impact du digital sur le public du théâtre ». [Lien](#)
- L'appropriation culturelle et les peuples autochtones : entre protection du patrimoine et liberté de création, Rapport du GRIAAC et de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM
- Stratégie d'exportation créative Rétroactions des intervenants*. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, 2022 No. de catalogue CH4-201/2022F-PDF <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/consultation-strategie-exportation-creative/retroactions-intervenants.html>
- Vividata étude automne 2021 – Base: Québec. <https://www.ledevoir.com/trousse-media>

## Sources

---

« Robert Pickton est reconnu coupable de six meurtres au second degré » *Le Devoir*. 10/12/07. <https://www.ledevoir.com/robert-pickton-est-reconnu-coupable-de-six-meurtres-au-second-degre>

Bourgeault-Coté Guillaume. « Polémique SLAV : Robert Lepage fait son mea culpa » *Le Devoir*. 29/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/544487/polemique-slav-robert-lepage-fait-son-mea-culpa>

Corriveau Jeanne « Meurtres en série de prostituées : les préjugés de la police ont aidé Pickton » 18/12/2012. <https://www.ledevoir.com/societe/366666/les-prejuges-de-la-police-ont-aide-pickton>

Delgado Jérôme. « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones ». *Le Devoir*. 21/07/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/532869/pas-d-entente-mais-de-l-ouverture-entre-lepage-et-les-autochtones>

Désautels le dimanche. « SLAV, le spectacle devenu polémique » Audio Fil du 8/07/18. <https://ici.radio-canada.ca/desautels-le-dimanche/annulation-spectacle-slav-festival-jazz-appropriation-culturelle-representation-minorite-amadou-sadjo-barry>

Héliot Armelle. « *Kanata-Épisode 1-La Controverse*: le Canada dans la tourmente de l'histoire ». Figaro Culture. 16/12/2018. <https://www.lefigaro.fr/culture/kanata-canada-tourmente-histoire.php>

« SLAV, un an plus tard, les fruits de la colère » 25/06/19. <https://www.lapresse.ca/arts/theatre/2019-06-25/slav-un-an-plus-tard-les-fruits-de-la-colere>

« Polémique SLAV : Robert Lepage fait son mea culpa » *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/544487/polemique-slav-robert-lepage-fait-son-mea-culpa>

Viktorovitch Clément, *Quotidien*, 2 janvier 2023 : <https://www.tf1.fr/tmc/quotidien-avec-yann-barthes/videos/quotidien-premiere-partie-du-2-janvier-2023-84138656.html>

## Corpus

---

### Corpus principal :

#### Corpus français :

« Théâtre du Soleil. Des Autochtones dénoncent l'absence d'Amérindiens dans la pièce » *Ouest-France*, 15/07/2018. <https://www.ouest-france.fr/culture/arts/theatre/theatre-du-soleil-des-autochtones-denoncent-l-absence-d-amerindiens-dans-la-piece-5880653>

Ubertalli Olivier. « Quand le politiquement correct bâillonne le théâtre ». *Le Point*. 31/07/2018. [https://www.lepoint.fr/culture/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre-31-07-2018-2240412\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/quand-le-politiquement-correct-baillonne-le-theatre-31-07-2018-2240412_3.php)

“Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l’« intimidation »” *La Croix* avec AFP, 29/07/2018. <https://www.la-croix.com/Culture/Theatre/retrait-Kanata-Ariane-Mnouchkine-deploire-intimidation-2018-07-29-1200958483>

Benhabib Djemila. « La porte-parole d’un festival à Montréal « annulée » ». *Le Point*. 9/06/2022. [https://www.lepoint.fr/politique/la-porte-parole-d-un-festival-a-montreal-cannulee-09-06-2022-2478904\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/la-porte-parole-d-un-festival-a-montreal-cannulee-09-06-2022-2478904_20.php)

Chapsal Agnès. « Robert Lepage annule « Kanata » ». *Le Monde*. 24/08/2018. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata\\_5345628\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/08/24/robert-lepage-annule-kanata_5345628_3232.html)

« Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre ». FranceTV Info Culture avec AFP. 12/12/2018. [https://www.francetvinfo.fr/culture/spectacles/theatre/theatre-du-soleil-la-piece-quot-kanataquot-continue-a-faire-polemique-mais-sera-bien-jouee-a-partir-du-15-decembre\\_3303233.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/spectacles/theatre/theatre-du-soleil-la-piece-quot-kanataquot-continue-a-faire-polemique-mais-sera-bien-jouee-a-partir-du-15-decembre_3303233.html)

Gayot Joëlle. « Pourquoi nous ne verrons pas “Kanata”, le nouveau spectacle de Robert Lepage ». *Télérama*. 21/08/2018.



- Gayot Joëlle. « Théâtre : à la Cartoucherie, un Canada malade de son passé colonial ». *Le Monde*. 17/12/2018. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/12/17/theatre-a-la-cartoucherie-un-canada-malade-de-son-passe-colonial\\_5398668\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/12/17/theatre-a-la-cartoucherie-un-canada-malade-de-son-passe-colonial_5398668_3246.html)
- Héliot Armelle. « *Kanata-Épisode 1-La Controverse*: le Canada dans la tourmente de l'histoire ». Figaro Culture. 16/12/2018. <https://www.lefigaro.fr/culture/2018/12/16/03004-20181216ARTFIG00139--kanata-episode-1-la-controverse-le-canada-dans-la-tourmente-de-l-histoire.php>
- Salino Brigitte. « Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? » ». *Le Monde*. 17/12/2018. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/12/17/robert-lepage-artistes-qu-avons-nous-le-droit-de-faire\\_5398671\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2018/12/17/robert-lepage-artistes-qu-avons-nous-le-droit-de-faire_5398671_3246.html)
- Beauvallet, Eve. « «Kanata», ou le dialogue de sourds des cultures ». *Libération*. 20/12/2018. <https://www.liberation.fr/theatre/2018/12/20/kanata-ou-le-dialogue-de-sourds-des-cultures>.
- Ubertalli Olivier. « Kanata » : quand le Soleil irradie au Canada. *Le Point*. 22/12/2018. <https://www.lepoint.fr/culture/kanata-quand-le-soleil-irradie-au-canada-22-12-2018>
- Da Silva Marina. « Théâtre. La controverse de Kanata ». *L'Humanité*. 7/01/2019. <https://www.humanite.fr/culture-et-savoirs/theatre-la-controverse-de-kanata-665922>
- Charpentier David. « Théâtre : Kanata, “la pièce interdite” à voir de toute urgence à la Cartoucherie ». *Le Parisien*. 14/01/2019. <https://www.leparisien.fr/theatre-kanata-la-piece-interdite-a-voir-d-urgence-a-la-cartoucherie-14-01-2019-7988457.php>

### **Corpus canadien :**

- Fragasso-Marquis Vicky. « *Kanata*: Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de *SLĀV* » *La Presse*. 21/07/2018. <https://www.lapresse.ca/kanata-ariane-mnouchkine-persiste-et-signes-et-denonce-la-censure-de-slv.php>
- Lalonde Catherine. « Kanata, les Amérindiens du Canada vus par Lepage et Mnouchkine ». *Le Devoir*. 11/07/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/532131/les-amerindiens-du-canada-lus-par-lepage-et-mnouchkine>
- Texte collectif. « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? » *Le Devoir*. 14/07/2018. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/532406/encore-une-fois-l-aventure-se-passera-sans-nous-les-autochtones>

Médium large. « *Kanata* : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage » Audio fil du vendredi 20 juillet 2018. <https://ici.radio-canada.ca/kim-obomsawin-mitigee-rencontre-robert-lepage>.

Médium large. « La pièce *Kanata* continue de faire couler beaucoup d'encre ». Audio Fil. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/medium-large/segments/entrevue/99200/kanata-robert-lepage-kim-obomsawin-pierre-macduff>

Midi Info. « *Kanata* : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine ». Audio fil du mercredi 1 août 2018. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/midi-info/segments/entrevue/81824/midinfo-simon-brault-kanata>

Paul Gabrielle. “*Kanata* se fera sans les Autochtones” Radio-Canada. 20/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1113836/robert-lepage-ariane-mnouchkine-arts-theatre-autochtones-kanata-kim-obomsawin>

« Annulation de *Kanata* : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones ». *Radio Canada*. 30/07/2018. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1115476/annulation-kanata-coauteur-piece-michel-nadeau>

« Le Théâtre du Soleil présentera finalement *Kanata*, de Robert Lepage » *Radio Canada*, AFP. 5/09/2018. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1121943/kanata-robert-lepage-maintenu-piece-autochtone-theatre-du-soleil-paris>

« *Kanata* : Maya Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse ». Radio-Canada. 17/12/2018. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1142422/kanata-maya-cousineau-mollen-theatre-autochtone>

Lalonde Catherine. “Le problème avec *Kanata*” *Le Devoir*. 24/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/544265/le-probleme-avec-kanata>

Rioux Christian. “La pièce de Lepage bien accueillie dans la capitale française”. *Le Devoir*. 20/12/2018. <https://www.ledevoir.com/culture/theatre/543954/theatre-la-piece-bien-accueillie-a-paris>

Tardif Dominic. « La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle ». *Le Devoir*. 27/01/2020. <https://www.ledevoir.com/lire/571629/la-necessaire-reparation-derriere-les-debats-sur-l-appropriation-culturelle>

Valiante Giuseppe. « Des Autochtones déçus du *Kanata* de Robert Lepage » *La Presse*, 19/12/2018. <https://www.lapresse.ca/arts/spectacles-et-theatre/201812/19/01-5208625-des-autochtones-decus-du-kanata-de-robert-lepage.php>

# Annexe 1

## Typologie des articles :

	Médias	Titres	Nature	Rubrique
F R A N C A I S	<i>Ouest-France</i> , 15 juillet 2018	Théâtre du Soleil. Des Autochtones dénoncent l'absence d'Amérindiens dans la pièce	Article de presse	Arts/Théâtre
	<i>La Croix</i> , 29 juillet 2018	Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation »	Article de presse	Culture
	<i>Le Point</i> , 31 juillet 2018	Quand le politiquement correct baillône le théâtre.	Article de presse	Culture
	<i>Le Monde</i> , 24 août 2018	Robert Lepage annule « Kanata »	Article de presse	Idées
	<i>Télérama</i> , 18 septembre 2018	Ariane Mnouchkine : "Les cultures ne sont les propriétés de personne"	Entretien	Sortir
	<i>FranceTV Info</i> , 12 décembre 2018	Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre	Article de presse	Culture
	<i>Le Monde</i> , 17 décembre 2018	Théâtre : à la Cartoucherie, un Canada malade de son passé colonial	Article de presse	Culture
	<i>Le Monde</i> , 17 décembre 2018	Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? »	Entretien	Culture
	<i>Figaro Culture</i> , 16 décembre 2018	Kanata-Épisode 1-La Controverse: le Canada dans la tourmente de l'histoire	Article de presse	Culture
	<i>Libération</i> , 20 décembre 2018	«Kanata», ou le dialogue de sourds des cultures	Article de presse	Théâtre
	<i>Le Point</i> , 22 décembre 2018	« Kanata » : quand le Soleil irradie au Canada.	Article de presse	Culture
<i>L'Humanité</i> , 7 janvier 2019	Théâtre. La controverse de Kanata	Article de presse	Culture	

	<i>Le Parisien</i> , 14 janvier 2019	Théâtre : Kanata, « la pièce interdite » à voir d'urgence à la Cartoucherie	Article de presse	Culture
	<i>Le Point</i> , 9 juin 2022	La porte-parole d'un festival à Montréal « annulée »	Article de presse	Politique
C A N A D I E N	<i>Le Devoir</i> , 11 juillet 2018	«Kanata»: les Amérindiens du Canada lus par Lepage et Mnouchkine	Article de presse	Culture
	<i>Le Devoir</i> , 14 juillet 2018	"Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?"	Tribune	Opinion/Libre opinion
	<i>Radio-Canada</i> , 20 juillet 2018	Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage	Entretien	Entrevue
	<i>Radio-Canada</i> , 20 juillet 2018	Kanata se fera sans les Autochtones	Article de presse	Espaces Autochtones
	<i>La Presse</i> , 21 juillet 2018	Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de SLAV	Article de presse	Spectacles et théâtre
	<i>Radio Canada</i> , 30 juillet 2018	Annulation de Kanata : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones	Entretien	Nouvelle
	<i>Radio-Canada</i> , 1er août 2018	“Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine”.	Entretien	Entrevue
	<i>Radio Canada</i> , 5 septembre 2018	Le Théâtre du Soleil présentera finalement Kanata, de Robert Lepage	Article de presse	Nouvelle
	<i>Radio-Canada</i> , 17 décembre 2018	La pièce <i>Kanata</i> continue de faire couler beaucoup d'encre	Entretien	Entrevue
	<i>Radio-Canada</i> , 17 décembre 2018	“Kanata : Maya Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse”.	Entretien	Espaces Autochtones
	<i>La Presse</i> , 19 décembre 2018	Des Autochtones déçus du Kanata de Robert Lepage	Article de presse	Spectacles et théâtre
	<i>Le Devoir</i> , 20 décembre 2018	La pièce de Robert Lepage bien accueillie dans la capitale française	Article de presse	Culture
	<i>Le Devoir</i> , 24 décembre 2018	Le problème avec Kanata	Article de presse	Culture
	<i>Le Devoir</i> , 27 janvier 2020	La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle	Article de presse	Lire

## Annexe 2

● Arguments en faveur de la liberté artistique ● Arguments en faveur de la représentativité des Autochtones ● Arguments nuancés

Médias	Les titres présentant publiquement l'affaire	A qui l'on parle	A qui l'on donne la parole	Locuteur VS énonciateur	Quel point de vue ?	Type de discours	Images	Photographe	Légende de la photo	
FRANCAIS	<i>Ouest-France</i> , 15 juillet 2018	Théâtre du Soleil. Des Autochtones dénoncent l'absence d'Amérindiens dans la pièce	Ceux qui s'intéressent à la controverse, aux populations autochtones	Artistes autochtones (lettre ouverte)	Locuteur et énonciateur : rédaction de Ouest-France	Mise en avant des arguments des Premières Nations : "« Encore une fois, l'aventure se passera sans nous les Autochtones ? », déplorent-ils dans une lettre ouverte parue dans l'édition du weekend du quotidien Le Devoir."	Descriptif		François Nascimbeni/AFP	Mise en scène par le dramaturge québécois Robert Lepage, la pièce repose sur une relecture de l'histoire du Canada à travers le prisme des rapports entre Blancs et Autochtones.
	<i>La Croix</i> , 29 juillet 2018	Après le retrait de « Kanata », Ariane Mnouchkine déplore de l'« intimidation »	Ceux qui s'intéressent à la controverse, aux populations autochtones	Ariane Mnouchkine (communiqué)	Locuteur : rédaction La Croix et AFP	Point de vue favorable à la liberté artistique : beaucoup de citations de Mnouchkine, "contraint"	Explicatif		François Lafite	Ariane Mnouchkine, fondatrice du Théâtre du Soleil
	<i>Le Point</i> , 31 juillet 2018	Quand le politiquement correct baillône le théâtre.	Personnes allant au théâtre, intéressées par la controverse et plus largement sur les questions politiques	- Extrait de la lettre ouverte signée par une vingtaine d'autochtones - Dave Jeniss, acteur et dramaturge autochtone canadien	Locuteur : Olivier Ubertalli	L'auteur, Olivier Ubertalli, prend le parti de la liberté artistique : "Reste que Robert Lepage est justement l'un des rares créateurs nord-américains à s'intéresser à leur sort et à la façon dont ils ont été traités." "Cela n'a pas suffi à convaincre les grincheux."	Discours explicatif et argumentatif, voire polémique		Michèle Laurent	Cerné par la controverse, Robert Lepage (au centre) a dû annuler la création avec le Théâtre du Soleil de « Kanata » qui parlait des Amérindiens.
	<i>Le Monde</i> , 24 août 2018	Robert Lepage annule « Kanata »	Ceux qui s'intéressent à l'affaire, au milieu théâtral	- réalisatrice abénaquise Kim O' Bomsawin - Ariane Mnouchkine - Jean-François Lisée, ancien chef du Parti Québécois - Coalition Avenir Québec (parti au pouvoir au Québec, centre-droit) - Robert Lepage	Locutrice : Agnès Chaptal	Plus du côté de la liberté artistique, même si reste nuancé.	Explicatif et descriptif		Bertrand Guay	Le metteur en scène québécois, Robert Lepage, à Paris, le 7 septembre 2015.
	<i>Télérama</i> , 18 septembre 2018	Ariane Mnouchkine : "Les cultures ne sont les propriétés de personne"	Ceux qui s'intéressent au théâtre, à l'art, à l'affaire Kanata	Ariane Mnouchkine Joelle Gayot (intervieweuse)	Locutrice : Joëlle Gayot	Entretien avec Ariane Mnouchkine qui est en faveur de la liberté artistique	Argumentatif		Léa Crespi	Ariane Mnouchkine a toujours été entourée d'une troupe cosmopolite au Théâtre du Soleil, qu'elle dirige depuis cinquante-quatre ans
	<i>FranceTV Info</i> , 12 décembre 2018	Théâtre du Soleil : la pièce "Kanata" continue à faire polémique, mais sera bien jouée à partir du 15 décembre	Au public qui ne connaît pas l'affaire, éventuellement aux personnes politisées.	- Margo Kane, écrivaine et militante Crie-Saulteaux. - Nakuset, directrice générale du Foyer pour femmes autochtones de Montréal - Ariane Mnouchkine.	Locuteur : Franceinfo culture avec AFP	L'article adopte plus le point de vue des militantes autochtones, tout en énonçant les arguments de Mnouchkine et Lepage mais de manière plus légère.	Descriptif et explicatif		Michèle Laurent	Répétition "Kanata", Robert Lepage

F	<i>Le Monde</i> , 17 décembre 2018	Théâtre : à la Cartoucherie, un Canada malade de son passé colonial	Aux amateurs de théâtre	Critique théâtrale sans citations extérieures	Locutrice : Joëlle Gayot	Critique théâtrale faisant l'éloge du spectacle	Descriptif et explicatif		Michèle Laurent	Répétitions de « Kanata », de Robert Lepage au Théâtre du Soleil, en novembre 2018, avec Nirupama Nityanandan.
R	<i>Le Monde</i> , 17 décembre 2018	Robert Lepage : « Artistes, qu'avons-nous le droit de faire ? »	Aux amateurs de théâtre et l'art et aux personnes intéressées par la controverse	Robert Lepage	Locutrice : Brigitte Salino (entretien) Robert Lepage : énonciateur	Favorable à la liberté artistique	Argumentatif		Michèle Laurent	Répétitions de « Kanata », de Robert Lepage au Théâtre du Soleil, en novembre 2018, avec Ghulam Reza Rajabi, Alice Milléquant, Martial Jacques et Saboor Sahak.
A	<i>Figaro Culture</i> , 16 décembre 2018	Kanata-Épisode 1-La Controverse: le Canada dans la tourmente de l'histoire	Au public intéressé par le théâtre	Mnouchkine		Elogieux envers le propos de la pièce : "Ovation debout, émotion, larmes. Car l'histoire qui est mise au jour est terrible et le récit qu'en fait Robert Lepage, l'intelligence avec laquelle il lie les événements passés et la situation de ce début de XXIe siècle est d'une force et d'une lucidité qui n'étouffent jamais la matière théâtrale, le jeu, jusqu'à la comédie. Encore faut-il comprendre..."	Explicatif		Michèle Laurent	« Nous avons eu de longues conversations. Nous nous entendons très bien. Il est un très grand artiste et aussi un comédien remarquable », souligne Ariane Mnouchkine à propos de Robert Lepage
C	<i>Libération</i> , 20 décembre 2018	«Kanata», ou le dialogue de sourds des cultures		- Comédienne dans son rôle de Miranda, personnage principal - lettre des Autochtones - Mathieu Bock-Côté, chroniqueur québécois - actrice iranienne Shaghayegh Beheshti - Maya Cousineau-Mollen et Kim O'Bomsawin - politologue Françoise Vergès	Locutrice : Eve Beauvallet Énonciateur : discours ressemblant à celui d'Ariane Mnouchkine	Point de vue favorable à une réflexion sur l'universalisme et la représentativité des minorités : « On rêverait bien sûr que, s'agissant du théâtre, soit défendu l'idéal du « tout le monde peut jouer tout le monde » plutôt que celui de Bernard-Marie Koltès, lequel - en opposition à Patrice Chéreau - exigeait que seuls des Noirs et des Arabes puissent jouer des Noirs et des Arabes. Seulement la réciproque - seuls des Blancs dans les rôles de Blancs - est tout aussi inquiétante et plus répandue, a fortiori en France où la couleur de peau est dramaturgiquement neutre (colorblind, disent les Anglo-saxons) de préférence lorsqu'on est Blanc [...]. Tant que ce déséquilibre flagrant ne gênera pas davantage les milieux artistiques, l'idéal universaliste de « circulation culturelle » sonnera comme une hypocrisie, laquelle n'est pas sans lien avec le genre d'attaques désordonnées et dommageables dont Kanata fut la victime. »			Michèle Laurent	L'actrice iranienne Shaghayegh Beheshti.
I										
S	<i>Le Point</i> , 22 décembre 2018	« Kanata » : quand le Soleil irradie au Canada.	Aux amateurs de théâtre	- signataires lettre ouverte des Autochtones Critique théâtrale qui revient auparavant sur la polémique	Locuteur et énonciateur : Olivier Ubertalli	Eloge du spectacle et incompréhension face à la polémique : "Assis sur les gradins de la Cartoucherie de Vincennes, on s'interroge encore sur les causes de la tempête."	Descriptif et explicatif		Michèle Laurent	Les tableaux que proposent Robert Lepage sont saisissants. « Kanata », jusqu'au 17 février 2019 à la Cartoucherie de Vincennes.

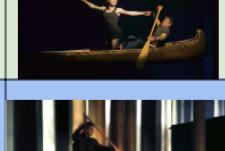


<p><i>L'Humanité</i>, 7 janvier 2019</p>	<p>Théâtre. La controverse de Kanata</p>	<p>Aux amateurs de théâtre</p>	<p>Critique donc parle seulement de la pièce</p>		<p>Retour négatif sur la pièce : "C'est l'entêtement d'Ariane Mnouchkine qui va conduire à la création à la Cartoucherie de Kanata - Épisode 1 - La Controverse, s'inspirant largement de la polémique. Entêtement salutaire qui l'expose au public. La directrice du Théâtre du Soleil s'en explique dans une lettre ouverte où elle se drape dans les valeurs de la République pour défendre son droit inaliénable à la création. Soit. Or ce n'est pas l'objet du débat que la pièce vient par ailleurs merveilleusement illustrer." Et position favorable à la réflexion sur l'appropriation culturelle : "En son temps, Koltès avait répondu radicalement en exigeant que les comédiens noirs ou arabes de ses pièces ne puissent être interprétés que par des Noirs ou des Arabes... Est-il si difficile d'entendre qu'il n'est pas forcément légitime de parler à la place de l'autre, que les gens en ont assez d'être des objets parlés et veulent être des sujets parlants ; qu'ils aspirent à ce que l'on fasse avec eux et non pas sur eux, sans eux."</p>	<p>Descriptif et explicatif</p>		<p>Michèle Laurent</p>	<p>Une pièce qui se joue au Théâtre du Soleil, à Paris, où nous sommes conviés à nous interroger sur la pertinence de la controverse portée par Miranda, dans le rôle de la Juste, qui veut se consacrer à une exposition de portraits.</p>
<p><i>Le Parisien</i>, 14 janvier 2019</p>	<p>Théâtre : Kanata, « la pièce interdite » à voir d'urgence à la Cartoucherie</p>	<p>Au public spectateur de théâtre</p>	<p>Critique théâtrale avec une citation de la pièce</p>	<p>Locuteur : David Charpentier</p>	<p>Critique théâtrale mais semble favorable à la liberté artistique : "Difficile de comprendre de ce côté-ci de l'Atlantique la virulence du débat sur « l'appropriation culturelle »." "A ses détracteurs canadiens, elle présente sa troupe du Soleil, véritable mosaïque de dizaines de nationalités où se côtoient Afghans, Indiens, sud-américains ou Européens."</p>	<p>Explicatif et descriptif</p>		<p>Michèle Laurent</p>	<p>X</p>
<p><i>Le Point</i>, 9 juin 2022</p>	<p>La porte-parole d'un festival à Montréal « annulée »</p>	<p>Au public intéressé par la culture</p>		<p>Locutrice : Djemila Benhabib</p>	<p>Chronique sur le remerciement en tant que porte-parole du festival Nuits d'Afrique de Montréal de la percussionniste Mélissa Lavergne. Une polémique s'est organisée autour de la percussionniste blanche Mélissa Lavergne d'être représentante d'un festival récompensant la musique africaine. La journaliste profite de cette actualité pour parler d'autres affaires dont Kanata : "sa porte-parole partage désormais le même sort que celui réservé à l'enfant prodige du théâtre et du cinéma, Robert Lepage, ainsi qu'à la chanteuse Betty Bonifassi, à la voix aussi chaude que bouleversante, lors du Festival international de jazz de Montréal en 2018." Critique de la "cancel culture".</p>			<p>Eva Hambach</p>	<p>Drapeau canadien flottant devant l'immeuble orné de photographies des légendes du jazz durant le Festival de jazz de Montréal, le 2 juillet 2018.</p>



C A N A D I E N	<p><i>Le Devoir</i>, 11 juillet 2018</p>	<p>«Kanata»: les Amérindiens du Canada lus par Lepage et Mnouchkine</p>	<p>Au public spectateur de théâtre</p>	<p>Ariane Mnouchkine</p>	<p>Locutrice : Catherine Lalonde</p>	<p>Mise en avant de l'argumentaire d'Ariane Mnouchkine en faveur de la liberté artistique : "Une troupe métissée et française à la fois « parce qu'on s'est beaucoup battu pour les papiers, avec des comédiens qui viennent d'un peu partout... sauf d'Amérique du Nord. » Ce qui, pour Mme Mnouchkine, n'est pas un problème. Au contraire. « Ce sera toujours un acteur qui va jouer Hamlet ; et il n'a pas besoin d'être Danois. Je dirais qu'il vaut mieux qu'il ne le soit pas. » Pourquoi ? « Parce que le théâtre a besoin de distance, de transformation, de cette quête, de ce chemin de l'imagination. Il ne peut pas y avoir — j'utilise le terme plutôt dans le sens bouddhiste que chrétien — de compassion sans imagination. On ne peut pas parler de fraternité si on n'imagine pas son frère ou sa soeur. »"</p>	<p>Explicatif et descriptif</p>		<p>David Leclerc</p>	<p>Sous la direction de Robert Lepage, les comédiens du Théâtre du Soleil proposeront en décembre à Paris une relecture de l'histoire du Canada.</p>
	<p><i>Le Devoir</i>, 14 juillet 2018</p>	<p>"Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ?"</p>	<p>Au public lecteur du journal</p>	<p>Tribune. Texte collectif.</p>	<p>Locuteur : représentants des Premières Nations et leurs alliés.</p>	<p>Mise en avant des arguments des Premières Nations : « Et cette invisibilité, madame Mnouchkine et monsieur Lepage ne semblent pas en tenir compte, car aucun membre de nos nations ne ferait partie de la pièce. » ; « Nous comprenons, à la lumière de l'...</p>	<p>Argumentatif</p>		<p>Texte collectif</p>	<p>Photo: Michèle Laurent Robert Lepage et des comédiens, en répétition</p>
	<p><i>Radio-Canada</i>, 20 juillet 2018</p>	<p>Kanata : Kim O'Bomsawin mitigée concernant sa rencontre avec Lepage</p>	<p>Ceux qui s'intéressent à l'affaire et aux populations autochtones</p>	<p>Kim O'Bomsawin, cinéaste Autochtone</p>	<p>Mise en avant des arguments des Premières Nations</p>	<p>Argumentatif</p>		<p>Olivier Lalonde</p>		

<p><i>Le Devoir</i>, 20 décembre 2018</p>	<p>La pièce de Robert Lepage bien accueillie dans la capitale française</p>	<p>Public intéressé par la pièce et l'affaire</p>	<p>- Le Figaro - Le Monde - Les Echos (Philippe Chevilley) - L'Express - Laura Capelle du New York Times</p>	<p>Locuteur : Rioux Christian</p>	<p>Article qui revient sur les réceptions de différents journaux internationaux. Propos nuancés, parfois élogieux, parfois moins.</p>	<p>Descriptif</p>		<p>Michèle Laure</p>	<p>La représentation de samedi dernier, d'abord présentée comme une première, a finalement été annoncée comme une générale</p>
<p><i>Le Devoir</i>, 24 décembre 2018</p>	<p>Le problème avec Kanata</p>	<p>Populations autochtones, au public s'intéressant à la controverse.</p>	<p>Jean-Philippe Uzel, historien de l'art</p>	<p>Locutrice : Catherine Lalonde</p>	<p>Critique théâtrale et politique négative et en faveur des arguments autochtones</p>	<p>Argumentatif</p>		<p>Michèle Laure</p>	<p>Si Ariane Mnouchkine et Robert Lepage maîtrisent leur art dans Kanata, cela ne les empêche pas de passer à côté d'une question cruciale : celle de la voix des Autochtones qui, pendant des siècles, n'en ont pas eu pour dire ce qu'ils étaient, pensaient, voulaient, dit Jean-Philippe Uzel.</p>
<p><i>Le Devoir</i>, 27 janvier 2020</p>	<p>La nécessaire réparation derrière les débats sur l'appropriation culturelle</p>	<p>Public intéressé par les questions relatives aux Premières Nations</p>	<p>Ethel Goffrier, ancienne professeure de droit à l'Université McGill, aujourd'hui chercheuse émérite au Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé du Québec</p>	<p>Locuteur : Dominic Tardif</p>	<p>Entretien et critique de l'ouvrage Dire l'autre : appropriation culturelle, voix autochtones et liberté d'expression Ethel Goffrier sur la nécessité d'une compensation vis-à-vis de l'histoire traumatique des Premières Nations : « on peut régler d'autres problèmes, en particulier en donnant aux artistes autochtones les moyens de s'exprimer. Quand des créateurs autochtones disent aux créateurs de Kanata « Vous nous volez l'espace pour raconter notre propre histoire », c'est théoriquement faux, parce que rien ne les empêche de la raconter eux aussi, mais en pratique, ce n'est pas faux, parce qu'il y a un nombre restreint d'éditeurs et de théâtres, et parce que les artistes autochtones ont historiquement dû se battre pour obtenir des tribunes. »"</p>	<p>Argumentatif et explicatif</p>		<p>Michèle Laure</p>	<p>Inspirée principalement par l'affaire «Kanata», Ethel Goffrier rappelle d'emblée que l'on a moins reproché à Robert Lepage et à Ariane Mnouchkine de s'être approprié une partie de la culture des Autochtones, que de s'être s'approprié leurs voix.</p>

C	Radio-Canada, 20 juillet 2018	Kanata se fera sans les Autochtones	Ceux qui s'intéressent à l'affaire et aux populations autochtones et au théâtre	Kim O'Bomsawin, cinéaste Autochtone	Locutrice : Gabrielle Paul	Mise en avant des arguments des Premières Nations	Descriptif et argumentatif		CBC/Théâtre du Soleil	La première de Kanata a eu lieu en décembre, à Paris
	La Presse, 21 juillet 2018	Ariane Mnouchkine persiste et signe et dénonce la censure de SLAV	Ceux qui s'intéressent à l'affaire et aux populations autochtones et au théâtre	Ariane Mnouchkine	Locutrice : Vicky Fragasso-Marquis	Relai de la parole d'Ariane Mnouchkine en faveur de la liberté artistique. Ariane Mnouchkine "trouve "grave"" que le spectacle SLAV aie été "muselé" comme Kanata			Martin Chamberland	Ariane Mnouchkine en 2001
A N A D I E N	Radio-Canada, 30 juillet 2018	Annulation de Kanata : le coauteur de la pièce explique l'absence de comédiens autochtones	Populations autochtones, au public s'intéressant à la controverse.	- coauteur de la pièce, Michel Nadeau - Kevin Bacon-Hervieux, ancien directeur artistique du Festival Innu Nikamu et réalisateur innu (post Facebook depuis supprimé)		Propos très nuancé, basculant entre liberté artistique et arguments des Premières Nations.	Explicatif		Courtoisie/Théâtre du Soleil	Tout comme SLAV, la pièce Kanata, dirigée par Robert Lepage, a été annulée dans la foulée d'une controverse d'appropriation culturelle.
	Radio-Canada, 1er août 2018	"Kanata : Simon Brault réagit aux propos d'Ariane Mnouchkine".	Public intéressé par l'affaire	Simon Brault, directeur du Conseil des Arts du Canada		En faveur de la liberté artistique mais aussi nuancé. Nécessité de dialogue	Argumentatif		CBC/Théâtre du Soleil	La première de Kanata était prévue en décembre, à Paris.
	Radio-Canada, 5 septembre 2018	Le Théâtre du Soleil présentera finalement Kanata, de Robert Lepage	Le public s'intéressant à la pièce.	- Théâtre du Soleil (communiqué) - Robert Lepage - Compagnie Ex Machina - Jean-François Lisée, ancien chef du PQ		Propos assez objectif mais relaie davantage la parole du Théâtre du Soleil	Descriptif		Bertrand Guay	X
	Radio-Canada, 17 décembre 2018	La pièce Kanata continue de faire couler beaucoup d'encre	Public s'intéressant à la pièce et à l'affaire	- Pierre MacDuff, codirecteur artistique du Carrefour international de théâtre de Québec - réalisatrice abénaquise Kim O'Bomsawin		Propos assez objectif	Descriptif		Michèle Laure	X
	Radio-Canada, 17 décembre 2018	"Kanata : Maya Cousineau-Mollen, entre espoir et tristesse".	Le public s'intéressant à la pièce et à la controverse.	Maya Cousineau-Mollen		Mise en avant des arguments des Autochtones : "Malgré les discussions et les réflexions depuis les rencontres de l'été dernier, l'écrivaine regrette le peu de changements apportés à la pièce."	Explicatif		Michèle Laure	X
	La Presse, 19 décembre 2018	Des Autochtones déçus du Kanata de Robert Lepage	Ceux qui s'intéressent à la controverse, aux populations autochtones, aux personnes sensibilisées à l'art.	- Cousineau Mollen, écrivaine innue. - Guy Sioui Durand, sociologue - Gerty Dambury, membre du collectif parisien Décoloniser les arts		Mise en avant des arguments des Premières Nations	Descriptif et explicatif		Bertrand Guay	X

## Annexe 3

---

### CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE *KANATA*





## Annexe 4

---

Affiche officielle de *Kanata* : Photo de Thomas Félix-François



## Annexe 5

---

Images officielles de la pièce *Kanata* :



Photo de David Leclerc



Photo de CBC/Théâtre du Soleil

## Table des matières

---

Résumé.....	4
Dictionnaire des sigles.....	6
Liste des productions personnelles multimédias (facultatif) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Introduction.....	7
1. La constitution du problème public et la mise en débat médiatique et public au Québec	14
<b>1. La tribune des représentants autochtones et leurs alliés comme première constitution du problème public et de la mise en débat. ....</b>	<b>14</b>
1.1. Cadrage et entrée dans la « <i>situation problématique</i> » via la tribune.....	14
1.2. Une argumentation qui justifie son bien-fondé par le rappel de l’histoire autochtone.....	19
1.3. La mise en place d’une « <i>arène publique</i> » par cette tribune.....	23
<b>2. Le contexte socio-historique autochtone .....</b>	<b>26</b>
2.1. Populations autochtones et mise en place de lois pour les coloniser.....	27
2.2. La réponse institutionnelle à ces traumatismes : la Commission de vérité et réconciliation mais une sous-représentation des Autochtones omniprésente dans de nombreux secteurs .....	29
2.2.1. La Commission de vérité et réconciliation comme première réponse institutionnelle au problème de la difficile représentativité des Premières Nations .....	29
2.2.2. Les réponses étatiques ou juridiques à la suite de l’affaire Kanata.....	32
<b>3. La réception médiatique québécoise : constitution du problème public de l’invisibilisation des Autochtones dans la presse .....</b>	<b>35</b>
3.1. Présentation et méthodologie de la formation du corpus de presse canadien .....	35
3.2. Une multiplicité d’arguments médiatiques dans la mise en débat : la vivacité de la question autochtone au Canada. ....	37
3.2.1. Les arguments en faveur de la participation visible des Autochtones dans la pièce. ....	37
3.2.2. Les arguments inverses prônant la liberté artistique .....	42
3.2.3. La polarisation des visions du problème : l’exemple de Médium Large .....	45
3.2.4. Une reconfiguration du problème dans certains discours médiatiques.....	49
<b>4. L’appropriation culturelle dans les articles et dans les institutions dans la mise en débat..</b>	<b>51</b>
4.1. Les termes employés dans les articles.....	51



4.2. Définitions et prise en compte dans les institutions.....	52
<b>2. En France, une conception différente de l’appropriation culturelle qui contribue à la mise en débat public. ....</b>	<b>55</b>
<b>1. Histoire et philosophie du Théâtre du Soleil dans la mise en débat.....</b>	<b>55</b>
1.1. Une histoire marquée par l’engagement, le multiculturalisme et la liberté artistique .....	55
1.2. La place de l’universalisme républicain dans l’argumentaire du Théâtre du Soleil .....	56
1.3. Universalisme et liberté artistique chez Ariane Mnouchkine.....	60
1.3.1. La défense du multiculturalisme comme réponse à la tribune des Premières Nations .....	60
1.3.2. La figure de légitimation par les médias de la parole de Mnouchkine comme institutionnalisation du débat : l’exemple de <i>Télérama</i> .....	63
<b>2. La question ambivalente de la liberté artistique dans les articles de presse français : ....</b>	<b>66</b>
2.1. Présentation et méthodologie de la formation du corpus de presse français.....	67
2.2. L’universalisme qui fait débat dans le corpus de presse : des choix éditoriaux entre prise de parti pour la liberté artistique et représentativité des Autochtones .....	68
2.2.1. Des articles pro-liberté artistique.....	68
2.2.2. ... confrontés à des articles en faveur de l’argumentaire des Premières Nations, attisant le débat. 75	
2.3. Des conceptions en lien avec les « médiacultures » .....	79
<b>3. Lepage et les réalités autochtones : un regard artistique qui participe du débat public..</b>	<b>83</b>
3.1. Robert Lepage dans <i>Le Monde</i> : la justification d’une pensée favorable à la liberté artistique et en même temps consciente des enjeux autochtones .....	83
3.1.1. Une contextualisation de la création de la pièce qui conforte son argumentaire .....	83
3.1.2. Une justification du maintien de la pièce par sa place de metteur en scène .....	85
3.2. La métathéâtralité de Kanata : déplacement du récit vers un questionnement sur le rôle et les leviers d’action du metteur en scène.....	87
3.3 La rencontre avec les Autochtones comme preuve du statut d’arène publique, de constitution du problème public .....	90
<b>3. L’affaire Kanata ou le révélateur du rôle global du théâtre dans la mise en débat et la constitution de problèmes publics .....</b>	<b>92</b>
<b>1. Une interrogation sur le rôle du théâtre dans la cité .....</b>	<b>92</b>
1.1. Le théâtre : ouverture vers des lieux de mises en débat.....	92
1.2. Mais une mise en débat qui se fait aussi directement dans la pratique théâtrale en elle-même.....	97
<b>2. La réception médiatique du rôle du théâtre dans la société .....</b>	<b>99</b>
2.1 Les réceptions médiatiques canadiennes et françaises : une compréhension ambivalente d’un théâtre censé interroger et donc, faire débat... ..	99
2.1.1. Le théâtre dans une visée politique .....	100
2.1.2. Le théâtre comme rôle réflexif par l’humour .....	103

2.2. ... Mais aussi la mise en avant d'une visée limitée du théâtre.....	105
Le théâtre comme simple proposition esthétique .....	105
<b>3. Statut communicationnel de la pièce dans l'espace public : a-t-il évolué ? « controverse » ou « polémique » ou « scandale » ? .....</b>	<b>107</b>
3.1. Le statut de « controverse ».....	107
3.2. Le statut de « polémique » .....	110
3.3. Le statut de « scandale » .....	114
Conclusion .....	118
Bibliographie.....	120
Articles universitaires .....	120
Rapports .....	122
Sources.....	123
Corpus .....	124
Corpus principal : .....	124
Corpus français : .....	124
Corpus canadien : .....	125
Typologie des articles : .....	127
Table des matières .....	138